

RAPPORT ANNUEL

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



ÉDITO

La présentation du Rapport Objectifs de Développement Durable en cette année 2020 revêt un caractère très particulier en raison de la crise sanitaire du Covid 19, survenue de façon aussi inattendue que dévastatrice. En ébranlant tous les pays sans exception, elle a conduit l'ensemble des citoyens, tout comme leurs représentants élus, à se questionner en profondeur sur la durabilité de nos organisations.

Quelle viabilité attendre d'un système mondialisé à l'extrême où non seulement les composants électroniques, les pièces automobiles, mais aussi les molécules de base de nombreux médicaments proviennent majoritairement d'un seul pays ? Quel crédit accorder à un modèle alimentaire, qui, au sein même de nos frontières, repose sur des circuits globalisés de grande distribution délaissant une partie de nos producteurs agricoles en cas de crise ? Quel avenir aussi pour nos services publics en tension financière dans les territoires, avec, bien sûr, le secteur hospitalier, mais aussi celui de l'aide aux personnes âgées dépendantes ?

Les interrogations sont multiples et, au fond, nous interpellent sur la question de la définition commune d'un avenir durable...

En introduisant systématiquement ces questions de durabilité dans le déploiement des politiques publiques comme dans le fonctionnement interne de l'Administration, j'ai souhaité que le Département de l'Hérault puisse contribuer activement à cette transition vers un système plus vertueux, dont on pressent bien qu'il constitue la seule issue possible.

Fort de ses acquis, le Département a ainsi pu mettre à profit l'extraordinaire terrain d'expérimentation que la crise sanitaire lui a offert bien malgré elle, en bousculant bon nombre de codes établis. De nouveaux schémas et modes de faire ont ainsi pu être inventés collectivement, mais aussi durablement, j'en suis sûr...

Je ne doute pas que de précieux enseignements sauront en être tirés, notamment dans le domaine des solidarités aux personnes, du soutien aux circuits courts alimentaires, des mobilités douces et qu'ils fourniront les bases d'actions exemplaires que nous aurons sans doute l'occasion de présenter dans les prochains Rapports Objectifs de Développement Durable.

Car c'est précisément dans cette capacité d'adaptation et ce potentiel de résilience, au plus proche des attentes des territoires, que réside toute la force des départements...

KLÉBER MESQUIDA,

Président du Département de l'Hérault

RAPPORT ANNUEL 2020

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉAMBULE

La présentation, lors du débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la prise en compte des principes et des objectifs du développement durable est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cette présentation fait référence à la Charte de l'environnement de 2004, annexée à la Constitution, qui précise, dans son article 6, que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Les pages qui vont suivre ne constituent pas un bilan d'activité mais une revue de projets et d'actions témoignant d'une prise en compte réelle par le Département des 17 Objectifs de Développement Durable qui doivent inspirer les politiques publiques.

SOMMAIRE

P9 ODD 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- Lutter contre le gaspillage alimentaire en développant la citoyenneté des collégiens
- Garantir et renforcer un accueil de proximité de tous les héraultais grâce à une nouvelle organisation des missions des solidarités départementales
- Concourir à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

P20 ODD 2 : ÉLIMINER LA FAIM



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Appliquer un nouveau barème d'aide aux repas dans les collèges pour renforcer l'accès des familles les plus modestes
- Sensibiliser les partenaires de l'alimentation solidaire de l'Hérault à la sécurité des aliments
- Accompagner des chantiers d'insertion en maraîchage bio

P31 ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- S'engager en faveur du sport au travers du dispositif « Terres de jeux 2024 »
- Renforcer la politique de prévention des risques professionnels en faveur des agents techniques des collèges de l'Hérault
- Prévenir l'exposition précoce des enfants aux écrans

P42 ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Éduquer, mobiliser et innover pour réduire les déchets au bord des routes
- Consulter les collégiens pour leur permettre d'améliorer leur cadre de vie au collège
- Élargir le public de la Maison départementale de l'environnement par la programmation d'expositions ambitieuses

P53 ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Déployer un plan d'actions pour l'égalité professionnelle Femmes Hommes dans l'administration départementale
- Renforcer le dispositif d'Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries

P61 ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- Renforcer la coopération avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse par le renouvellement d'un accord-cadre quinquennal
- Soutenir une action de creusement d'un puits et de reforestation dans un village du Mali

P69 ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Expérimenter un procédé innovant éclairage public économe
- Mettre en œuvre un système de chauffage / refroidissement utilisant l'inertie thermique du bâtiment : la "dalle active"
- Lutter efficacement contre la précarité énergétique

P80 ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Réduire le temps de trajet domicile-travail des agents du Département grâce à un assouplissement des horaires
- Favoriser et accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département

P88 ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Mettre en place les bureaux du futur
- Déployer le portail open data du Département : Hérault Data
- Développer et adapter le système d'information pour la dématérialisation des documents et des échanges

P99 ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- Intégrer la problématique environnementale et sociale dans les marchés de propriété des locaux
- Promouvoir les initiatives solidaires et citoyennes sur le territoire du Bassin de Thau
- Agir en faveur de l'inclusion numérique des personnes en difficulté afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle : le numérique solidaire
- Favoriser la participation de jeunes, porteurs d'un handicap mental, à un séjour «Service volontaire européen» au Maroc

P111 ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- Organiser des conférences grand public pour diffuser largement les savoirs : les Mardis d'Ô
- Préserver l'histoire et la mémoire de demain avec un archivage électronique des messageries plus respectueux de l'environnement
- Étendre le télétravail en s'appuyant sur dix années d'expériences capitalisées

P122 ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

- Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique
- Réduire la consommation de papier et des frais d'impression en dématérialisant l'ensemble de la chaîne comptable
- Valoriser les sédiments des dragages des ports

P133 ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Déployer le moteur de recherches éco-responsable Ecosia sur tous les postes informatiques des collégiens
- Amplifier la pratique cyclable par l'octroi d'aides à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)
- Désimperméabiliser et végétaliser les cours de collègues
- Qualifier l'impact environnemental des campings par un dispositif d'étiquetage normé

P145 ODD 14 : VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

- Créer un équipement dédié à la sensibilisation aux enjeux du littoral : la Maison du littoral
- Favoriser la biodiversité marine dans les ports en y installant des nurseries à poissons

P153 ODD 15 : VIE TERRESTRE



Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Gérer durablement les dépendances routières vertes afin de mieux intégrer la route dans le paysage
- Améliorer le cadre de vie en réduisant le bruit routier
- Mettre en valeur des domaines départementaux avec des jeunes bénévoles internationaux

P164 ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Développer une démarche routière participative : «En route pour l'Hérault»
- Constituer une équipe pluridisciplinaire ad hoc dédiée temporairement à une mission : la «Fabrique des projets» du budget participatif de l'Hérault
- Sensibiliser les agents du Département aux règles du cumul d'activités
- Sensibiliser à la diversité en contexte professionnel au sein de l'administration départementale

P176 ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



- Associer les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'amélioration des dispositifs d'insertion par une participation aux instances consultatives
- Inciter à l'organisation de manifestation sportives éco-responsables
- Accompagner des agriculteurs héraultais engagés dans des actions de coopération agricole au Sénégal



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE DÉPARTEMENT

Depuis quatre ans, le Département a voulu rendre plus lisible encore son engagement à contribuer, à son niveau territorial d'intervention, à l'effort engagé par la France pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est la raison pour laquelle le rapport annuel Développement, intitulé «Rapport annuel Objectifs de développement durable» est désormais organisé selon les 17 Objectifs Développement Durable.

Ce mode de présentation résulte d'une volonté de faire des ODD un outil qui permette à tous, citoyens et agents, de s'appropriier les grands objectifs planétaires au travers d'actions mises en œuvre au niveau local.

Afin de mieux appréhender la façon dont les 50 actions exposées dans ce rapport contribuent à chacun des 17 ODD, chaque fiche action présente un diagramme en radar.

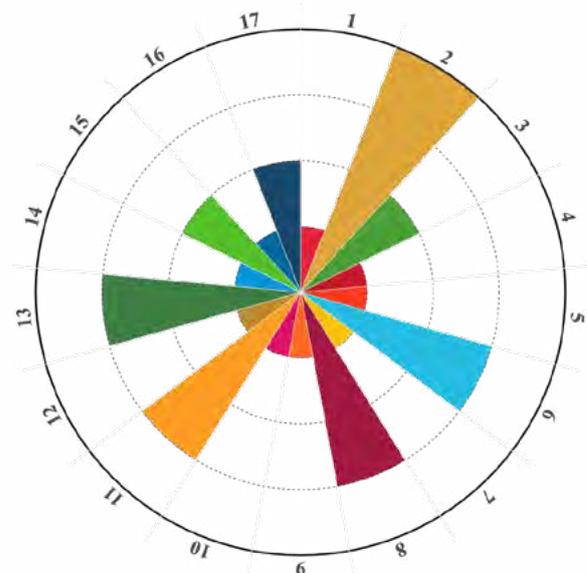
Ce radar est divisé en 17 secteurs correspondant aux 17 ODD et comporte 4 cercles concentriques, indiquant le niveau de contribution de l'action à la réalisation des ODD.

Le niveau 1, le plus proche du centre, indique une absence de contribution, le niveau 2 une contribution faible, le niveau 3 une contribution modérée et le niveau 4, le plus excentré, une contribution élevée.

Les couleurs respectent les codes internationaux des ODD adoptés sous l'égide de l'ONU et un index rabattable permet de visualiser l'intitulé de chacun des 17 ODD.

Dans l'exemple ci-contre, l'action analysée contribue de manière élevée à l'ODD 2, puis de manière modérée aux ODD 6, 8, 11 et 13, de manière faible aux ODD 3, 15 et 17, et, enfin, ne contribue pas aux ODD 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 16.

Il est à noter que le niveau 1, «absence de contribution», ne signifie pas qu'il y ait une carence ou un défaut, mais indique simplement que l'action considérée, de par son champ thématique, n'impacte pas tel ou tel ODD.





À l'initiative de l'ONU, 193 pays, dont la France, se sont engagés à New York en septembre 2015 à atteindre 17 objectifs mondiaux qui ont été négociés entre 2012 et 2015, ce sont les "Objectifs de Développement Durable" (ODD) également appelés "Agenda 2030".

Le succès de "l'Agenda 2030" dépendra d'une action collective, par tous et pour tous :

*"Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action"
(extrait de l'Agenda 2030).*

Les pays du Nord comme du Sud veilleront à intégrer les ODD dans leurs politiques et leurs stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies.

Les collectivités territoriales, le secteur privé et public et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre.

Adossés à ces 17 objectifs, 169 cibles ont été définies pour lesquelles près de 232 indicateurs ont été choisis pour rendre compte de leurs évolutions.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉSUMÉ



ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD 2 : FAIM ZÉRO

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



ODD 10 : INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 14 : VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable



ODD 15 : VIE TERRESTRE

Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



"Éliminer la pauvreté
SOUS TOUTES SES FORMES
ET PARTOUT DANS LE MONDE"

LÉGENDES DES ODD :



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ

SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

- 1.1** • D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) ;
- 1.2** • D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ;
- 1.3** • Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;
- 1.4** • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro-finance ;
- 1.5** • D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ;
- 1.a** • Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ;
- 1.b** • Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 1

- 01** • Lutter contre le gaspillage alimentaire en développant la citoyenneté des collégiens
- 02** • Garantir et renforcer un accueil de proximité de tous les héraultais grâce à une nouvelle organisation des missions des solidarités départementales
- 03** • Concourir à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

LÉGENDES DES ODD :

01

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN DÉVELOPPANT LA CITOYENNETÉ DES COLLÉGIENS

Dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté, signé dans l'Hérault le 7 juillet 2019, le Département a proposé une action d'initiative territoriale intitulée «alimentation solidaire et lutte contre le gaspillage alimentaire», co-pilotée avec différents services de l'Etat.

Un des axes de travail vise le rapprochement entre des collèges et des structures de l'aide alimentaire pour éviter tout gaspillage, ainsi que la sensibilisation des collégiens héraultais, à travers une coopération entre les secteurs de la restauration scolaire, de la jeunesse et de l'action sociale.

Une action de sensibilisation des collégiens :

L'objectif général est le développement de la citoyenneté des collégiens. L'action vise à favoriser la prise de conscience des collégiens sur les liens entre environnement, pauvreté et précarité alimentaire, en les invitant à devenir acteurs dans la dynamique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

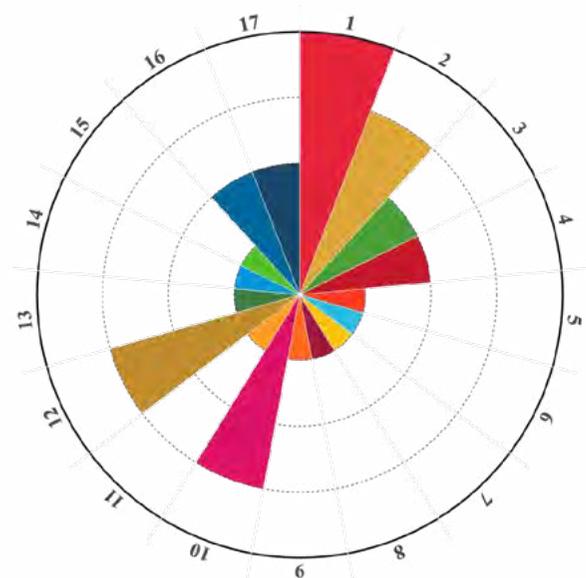
Il s'agit de coconstruire un projet adapté à chaque collège selon ses souhaits, idées, ressources...

Ce processus, mené avec l'équipe pédagogique du collège et l'accompagnement d'associations, en s'appuyant sur des outils tels la réalisation de films très courts métrages et le théâtre forum est coordonné par l'association Miamuse.

Les collèges se montrent très intéressés par cette dynamique transversale et 4 collèges participent à ce dispositif en 2020.

La transversalité de cet axe du Plan pauvreté encourage à aller encore plus loin dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, en croisant les compétences de chacun.

Un bilan de cette opération sera tiré de manière à envisager les conditions optimales de poursuite en 2021.



LÉGENDES DES ODD :



02

GARANTIR ET RENFORCER UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ DE TOUS LES HÉRAULTAIS GRÂCE À UNE NOUVELLE ORGANISATION DES MISSIONS DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES



Shutterstock

Le «premier accueil social inconditionnel de proximité» est issu du Plan interministériel d'action en faveur du travail social, résultat des Etats généraux du travail social de 2015. Cette mesure du Plan contre la pauvreté s'inscrit également dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDASaP) adopté par le Département en 2017.

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée le 1er juillet 2019 par le Président du Conseil départemental et le Préfet de département pour 3 ans, prévoit la mise en place d'un réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) sur l'ensemble du territoire héraultais.

Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Il répond à une volonté d'améliorer l'accès aux droits, de lutter contre le non-recours et de répondre aux difficultés de coordination des intervenants sociaux.

Un recensement de l'existant permet d'établir un premier maillage, de mettre en lumière les zones dites «blanches» et en face d'identifier les structures porteuses.

La constitution d'un comité de pilotage départemental de l'axe de l'Action sociale, composé des principaux acteurs institutionnels, associatifs et des représentants des 6 comités locaux, aura pour rôle de définir les

orientations générales et les grands principes régissant le réseau qui s'inscriront dans une charte.

La constitution de six comités techniques locaux à l'échelle des territoires des Maisons départementales des solidarités permettra de mettre en réseau des acteurs concernés par l'accès aux droits, de favoriser l'interconnaissance, d'identifier les problématiques liées à l'information et à l'orientation des usagers (propositions d'actions).

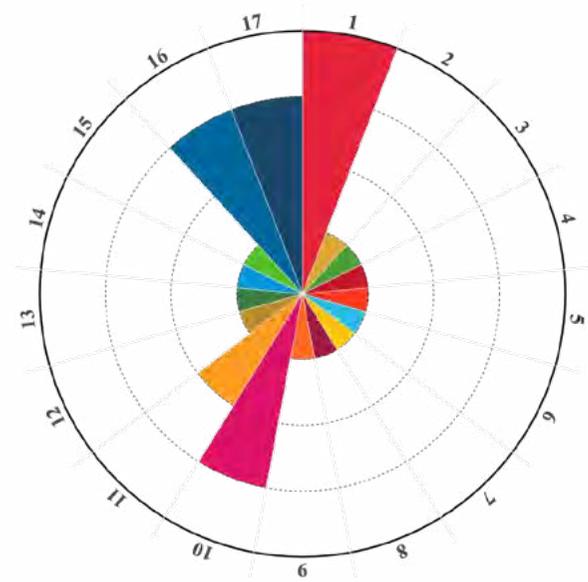
Ces instances seront composées de partenaires institutionnels tels que la Préfecture de l'Hérault, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'union départementale des centres communaux d'action sociale (UD-CCAS), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA)...

La formation des professionnels assurant le premier accueil social inconditionnel de proximité est envisagée grâce à des modules en construction avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Enfin, la création, l'adaptation et l'appropriation d'un outil numérique partagé avec les partenaires du réseau sera proposée.

Le Département de l'Hérault compte 6 Maisons départementales des solidarités, 36 services territoriaux des solidarités, 19 Maison de services au public (MSAP) en 2019 dont 6 labellisations Maison France Service, des centres communaux d'action sociale (CCAS) et d'autres structures qui participent à la définition d'un maillage territorial qui va s'organiser pour répondre à la mise en place du réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité.

Le déploiement du réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité est prévu pour fin 2020. Les années 2021 et 2022 seront consacrées à la mise en place d'actions, de formation et de partage de la connaissance des acteurs présents sur le territoire héraultais.



LÉGENDES DES ODD :

03

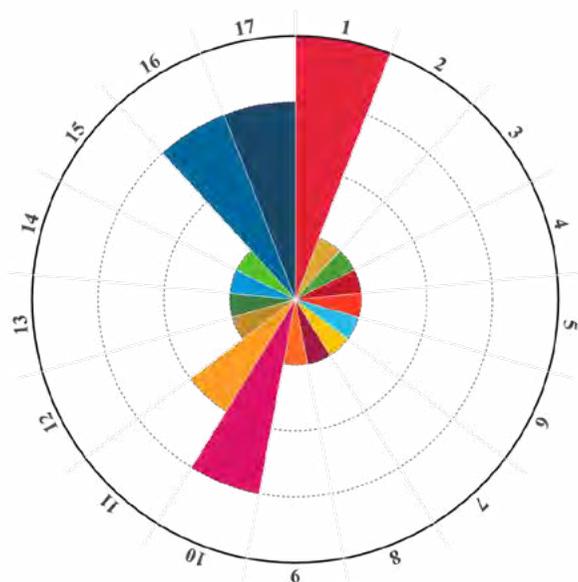
CONCOURIR À LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le 24 juin 2019, l'Assemblée départementale a approuvé la signature de la convention «d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi», qui concrétise la contractualisation entre le Département et l'Etat de la mise en œuvre de la stratégie nationale «de prévention et de lutte contre la pauvreté».

L'augmentation des dépenses sociales n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté dans notre pays et l'Hérault est particulièrement concerné par une forte précarité.

En 2018, le **taux de pauvreté** dans l'Hérault en 2014 était de **19,8 %**, le taux de chômage de 12,9 %, 39 000 foyers bénéficiaient du Revenu de solidarité active (RSA), dont 30 % sont des femmes seules avec enfant(s) et 75 000 personnes étaient couvertes par le RSA, soit 6,2% de la population héraultaise. L'Hérault comptait 40 989 demandeurs de logements sociaux, pour seulement 6 030 logements attribués.

Dans l'Hérault, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée le 1^{er} juillet 2019 par le Président du Conseil départemental et le Préfet de département pour 3 ans, propose la mise en œuvre des engagements du socle commun (6 actions prédéfinies par l'Etat) et des initiatives départementales (4 actions) répondant aux orientations de la stratégie et aux besoins exprimés sur les territoires.



Cette convention fixe également l'engagement de l'Etat et du Département sur le plan financier, à égalité des deux parties : le Département doit consacrer l'équivalent de la dotation de l'Etat, soit 1 733 515 €/an, soit un total annuel de 3 467 029,52 €.

La Stratégie se décline autour de 3 axes : l'insertion, l'action sociale et l'enfance et famille.

Chaque axe est copiloté avec des partenaires institutionnels incontournables : la Préfecture de l'Hérault, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'union départementale des centres communaux d'action sociale (UD-CCAS), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA)...

Un rapport annuel rend compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée. Il rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints. Il tient compte du niveau de réalisation des indicateurs de suivi fixés par l'Etat au 31 décembre de l'année d'exécution écoulée.

Le Département délibère le 6 avril 2020 sur ce rapport d'exécution qu'il transmet aux préfets de Région et préfets de Département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2020.

L'exercice 2019 n'a pas permis de donner toute son ampleur à cette convention du fait de son démarrage tardif et du temps nécessaire à sa mise en place. Pour autant, elle a permis aussi bien de valoriser les actions déjà menées ou engagées par le Département, que d'initier le développement de nouvelles actions communes.





"Éliminer la faim,

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,
AMÉLIORER LA NUTRITION ET
PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

2.1 • D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

2.2 • D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;

2.3 • D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ;

2.4 • D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

2.5 • D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

2.a • Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

2.b • Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha ;

2.c • Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 2

- 04** • Appliquer un nouveau barème d'aide aux repas dans les collèges pour renforcer l'accès des familles les plus modestes
- 05** • Sensibiliser les partenaires de l'alimentation solidaire de l'Hérault à la sécurité des aliments
- 06** • Accompagner des chantiers d'insertion en maraîchage bio





Philippe Hilaire / CD34

04

APPLIQUER UN NOUVEAU BARÈME D'AIDE AUX REPAS DANS LES COLLÈGES POUR RENFORCER L'ACCÈS DES FAMILLES LES PLUS MODESTES

La restauration scolaire représente un véritable enjeu de société. C'est un élément important de la scolarité qui favorise les apprentissages éducatifs et citoyens, et notamment l'apprentissage d'une alimentation saine, respectueuse des équilibres écologiques et des recommandations nutritionnelles.

La politique d'achat privilégie les producteurs locaux, les circuits courts, durables et l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique.

Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de recyclage œuvrant à la préservation de l'environnement sont mises en place, en partenariat avec les établissements.

Le Département se veut garant des solidarités et de la cohésion sociale sur son territoire. Il s'engage à favoriser l'accès des collégiens demi-pensionnaires scolarisés dans l'un des 142 établissements publics ou privés sous contrat, à un service de restauration de grande qualité et durable en prenant en charge le différentiel entre le coût réel de revient et le coût facturé aux familles.

Ainsi, pour les familles scolarisées dans les collèges dont la restauration est assurée par le Département, le prix de vente du repas est de 3,80 € alors que le coût de revient est de 8,00 €.

Pour renforcer l'accès des familles modestes, le système actuel d'aide aux repas a été modifié.

À partir de septembre 2020, le nouveau système basé sur le quotient familial, modifie les montants d'aide actuels et propose une nouvelle tranche pour les revenus les plus modestes.

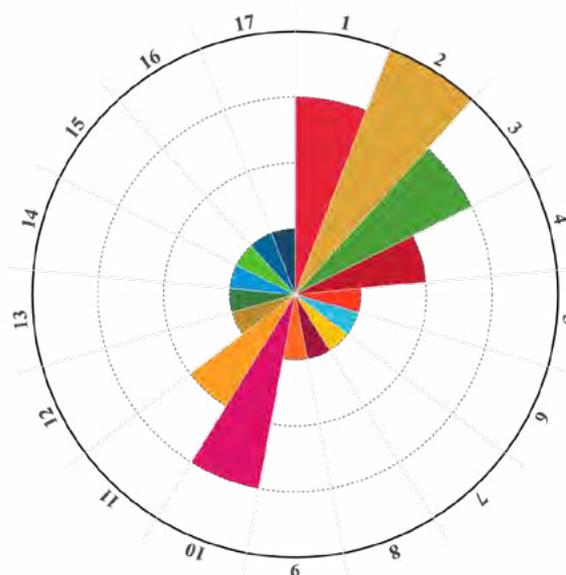
Ainsi, certaines familles pourront bénéficier de repas facturés 1€.

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	MONTANT DE L'AIDE / REPAS
$QF \geq 818$	NÉANT
$481 \leq QF \leq 817$	AIDE À 0.60 €
$101 \leq QF \leq 480$	AIDE À 1.80 €
$QF \leq 100$	AIDE À 2.80€

L'impact financier sur une année complète des nouvelles mesures est estimé à 600.000 €.

Sur l'année 2020, le coût de la mise en place de ce système a été estimé à 220.000 €.

À la rentrée de septembre 2021, une réforme de la tarification de la restauration scolaire sera proposée pour l'ensemble des familles, avec de plus, la mise en place d'un partenariat avec la CAF de l'Hérault (Caisse d'Allocations Familiales).



LÉGENDES DES ODD :



05

SENSIBILISER LES PARTENAIRES DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE DE L'HÉRAULT À LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Dans le cadre du Plan Pauvreté mené en partenariat entre la Préfecture de l'Hérault et le Département, le Laboratoire départemental vétérinaire (LDV 34) intervient sur le volet Alimentation, en contribuant à l'accompagnement des associations par le biais de formations à la sécurité des aliments.

Dans l'Hérault, 41 associations sont habilitées par le Préfet de Région à recevoir des denrées alimentaires et à les distribuer aux plus démunis. L'action de sensibilisation à la sécurité des aliments, menés en partenariat entre les services du Département et la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP 34), vise les professionnels comme les bénévoles des associations.

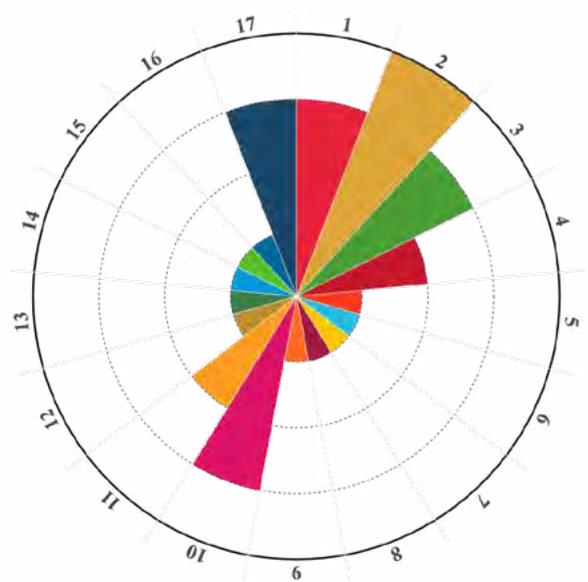
Les séances de formation sont animées par un binôme composé d'un inspecteur de la DDPP 34 et d'un ingénieur conseil du LDV 34. Deux thématiques distinctes sont proposées : l'une à destination des bénévoles et professionnels distribuant l'aide alimentaire dans des épiceries sociales et solidaires, l'autre à destination de ceux confectionnant des repas et les distribuant, soit de façon sédentaire, soit en maraude. Chaque séance dure entre 2 et 3 heures, en fonction des questions des participants.

À l'issue de la formation, chaque association se voit remettre par le Département une clé USB contenant divers documents pouvant être utiles dans la pratique de ses activités et chaque participant reçoit une attestation individuelle de formation.

Le dispositif, qui a débuté en juillet 2019, se déroulera sur 2 ans.

40 bénévoles ont déjà participé aux séances proposées et ont accueilli avec beaucoup d'intérêt le binôme venant à leur rencontre, posant de nombreuses questions et décrivant leurs pratiques avec sincérité.

Ce dispositif de sensibilisation permet d'améliorer la sécurité des aliments dans le cadre de la distribution de l'aide alimentaire aux plus démunis dans l'Hérault, en intégrant le Département dans le partenariat Etat - Associations caritatives.





Distribution alimentaire dans le cadre de l'aide aux plus démunis

Epiceries Sociales & Solidaires

Sécurité des aliments distribués à toutes les étapes

- ✓ approvisionnement
- ✓ transport
- ✓ entreposage
- ✓ préparation des colis
- ✓ remise aux bénéficiaires

Laboratoire départemental vétérinaire
Distribution alimentaire dans le cadre de l'aide aux plus démunis
S. Roussel

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**


- 2 FAIM «ZÉRO»**


- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**


- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**


- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**


- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**


- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**


- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**


- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**


- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**


- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**


- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

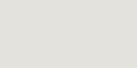

- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**


- 14 VIE AQUATIQUE**


- 15 VIE TERRESTRE**


- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**


- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**





Croix-Rouge Insertion

06

ACCOMPAGNER DES CHANTIERS D'INSERTION EN MARAÎCHAGE BIO

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département cofinance 5 chantiers d'insertion en agriculture maraîchère biologique : les Jardins du Cœur à Villeneuve-les-Maguelone (mené par Les Restos du Cœur) et 4 Jardins solidaires à Bayssan, Montagnac, Paulhan et Valros (menés par Croix-Rouge Insertion), avec 3 objectifs :

Accompagner des personnes en difficulté vers l'autonomie sociale et l'insertion durable par l'emploi

La reprise d'activité professionnelle de personnes en grande précarité permet la remobilisation et la réadaptation aux contraintes du travail, l'accès à des formations, l'acquisition de techniques de recherche d'emploi, la rupture de l'isolement et la reprise de confiance en soi.

L'embauche sous statut de salarié (contrat à durée déterminée d'insertion de 6 mois renouvelable une fois) par des structures porteuses de fortes valeurs humanistes et d'engagement citoyen contribue à une revalorisation sociale indispensable.

Grace à un encadrement professionnel apportant des connaissances en agriculture mais aussi des compétences transférables (autonomie, sens de l'organisation, travail en équipe...), les salariés peuvent valoriser leur parcours par l'obtention d'un Certificat de qualification professionnelle "salarié polyvalent" ou d'attestations de compétences (premiers secours par ex...).

Ils bénéficient, en parallèle, d'un accompagnement par des conseillers en insertion professionnelle sur des questions de logement, santé, illettrisme, construction d'un projet professionnel, recherche d'emploi...

177 salariés accompagnés par an

100 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

30 500 heures de formation, la majeure partie en interne et en collectif

65 % des salariés sont dans une situation positive à la fin de leur contrat : 15 % en emploi durable, les autres en emplois de parcours ou de transition, ou en dynamique de parcours social et professionnel

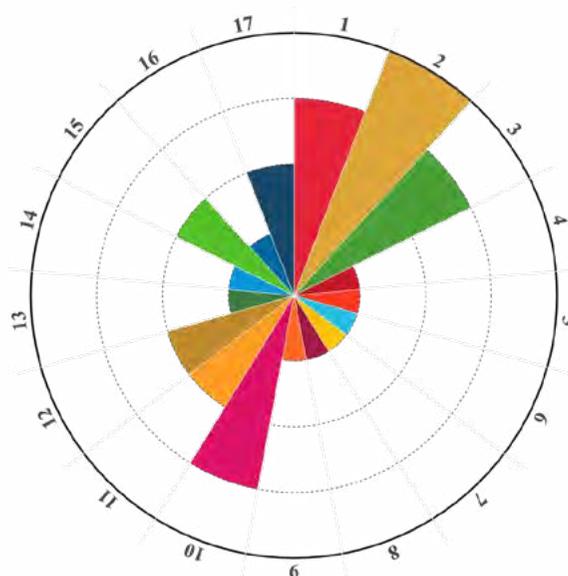
Produire des fruits et légumes de saison en plein champ ou sous serre non-chauffée, en respectant le cahier de charges de l'agriculture biologique

Les activités liées au maraîchage sont complétées par de l'arboriculture, des petits travaux de maçonnerie paysagère, l'entretien du matériel et des équipements d'irrigation et, pour les Jardins solidaires, la création d'une gamme de produits transformés (4 hectares cultivés, 38 tonnes récoltées).

S'inscrire dans le tissu économique local au travers d'une plateforme de vente, ou redistribuer aux plus démunis

Croix-Rouge Insertion participe à la structuration de la filière bio en gérant toutes les étapes de la production à la distribution du produit des récoltes : un circuit court de distribution, Bio Hérault Solidaire, propose la livraison de paniers dans les entreprises ou auprès de regroupements de particuliers : 4 000 paniers sont ainsi vendus chaque année.

Les Jardins du Cœur contribuent, pour leur part, à améliorer l'aide alimentaire distribuée par les Restos du Cœur et le Camion du Cœur pour les personnes à la rue.



LÉGENDES DES ODD :







"Permettre à tous de vivre en bonne santé

ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE"

LÉGENDES DES ODD :



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ, ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3.1 • D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;

3.2 • D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;

3.3 • D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

3.4 • D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;

3.5 • Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;

3.6 • D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route ;

3.7 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;

3.8 • Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

3.9 • D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;

3.a • Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;

3.b • Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments. ;

3.c • Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

3.d • Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 3

- 07** • S'engager en faveur du sport au travers du dispositif «Terres de jeux 2024 »
- 08** • Renforcer la politique de prévention des risques professionnels en faveur des agents techniques des collèges de l'Hérault
- 09** • Prévenir l'exposition précoce des enfants aux écrans



S'ENGAGER EN FAVEUR DU SPORT AU TRAVERS DU DISPOSITIF «TERRES DE JEUX 2024»

En vue des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, le comité d'organisation (COJO) et le Département de l'Hérault ont décidé de signer une convention de partenariat permettant au territoire héraultais d'obtenir la labellisation "Terres de Jeux 2024".

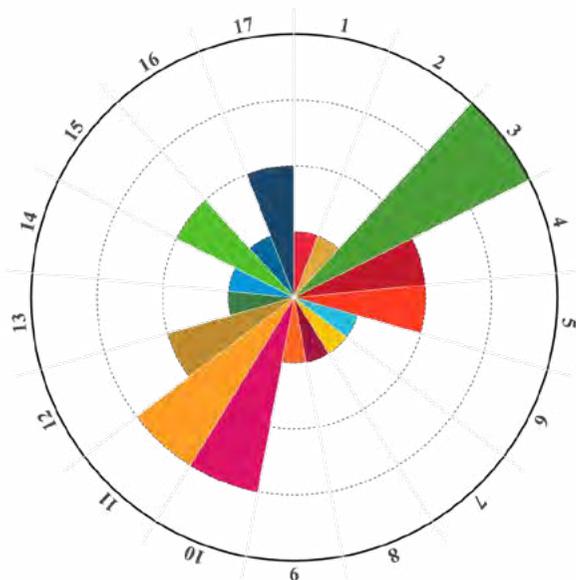
Le Département de l'Hérault s'inscrit pleinement dans l'esprit des lois sur le sport et de l'olympisme, avec la promotion et le développement de l'activité physique comme "un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale, en contribuant également à la santé".

À cet effet, toutes les actions portées ou soutenues par le Département et Hérault Sport, sont empreintes des vertus éducatives et sociales du sport.

De l'athlète de haut niveau amateur ou professionnel, valide ou en situation de handicap, en passant par un jeune en école de sport ou milieu scolaire jusqu'au sportif occasionnel non licencié adepte des sports de nature, la préoccupation constante du Département reste de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous et partout sur le territoire.

Au travers de cette convention, le Département et Paris 2024 partagent

- une **ambition** : saisir l'opportunité des jeux pour mettre toujours plus de sport dans la vie des français ;



Marie-Pierre Pons, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault, déléguée aux relations extérieures et Tony Estanguet, Président du COJO, lors de la signature de la convention le 9 mars 2020 à Paris.

- une **méthode** : faire ensemble en favorisant les collaborations avec les autres acteurs du sport ;
 - un **engagement** : mener des actions concrètes pour renforcer la célébration, l'héritage et l'engagement du public autour des Jeux de 2024.
- Cette labellisation "Terres de Jeux 2024" permettra de :
- **valoriser les actions du département en faveur du sport** : avec un budget de 12 M€ consacré au sport, le Département de l'Hérault est le partenaire des clubs, écoles de sport, comités sportifs et collèges. Il promeut et favorise la pratique sportive du plus grand nombre : des débutants aux athlètes de haut niveau ;
 - **déployer le projet Paris 2024 au sein de l'écosystème du Département** ;
 - **concevoir et mettre en œuvre des projets communs entre le Département et Paris 2024.**

Le Département pourra s'appuyer sur les nombreux acteurs avec lequel il travaille déjà quotidiennement : les comités sportifs, les clubs, les fédérations, les écoles de sport, les collèges.

Le partenaire privilégié du Département est le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault (CDOS), représentant légitime à toutes les instances d'organisation et de réflexion de Paris 2024 sur le territoire héraultais.

Enfin, le Département pourra s'appuyer, comme il le fait depuis 40 ans, sur son Office départemental des sports «Hérault Sport», qui intervient dans tout le département pour encadrer et proposer des animations sportives dans les quartiers. (environ 1100 manifestations par an).



08

RENFORCER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN FAVEUR DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES DE L'HÉRAULT

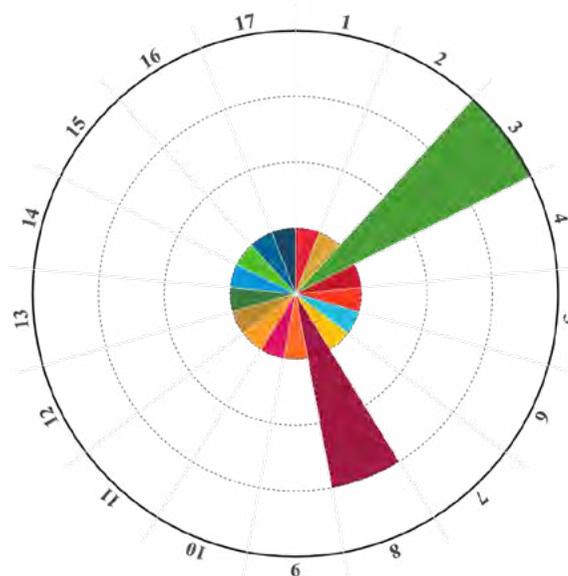
Le Département de l'Hérault a décidé de renforcer la politique de prévention des risques professionnels pour les 750 Agents techniques des collèges (ATC) déployés dans les 80 collèges du territoire. Une démarche transversale, organisée autour d'un équipe projet regroupant non seulement les services en charge des collèges et de la prévention, mais aussi ceux en charge du patrimoine, de la logistique, de la formation, ainsi que le conseiller en prévention de l'Education Nationale, a été mise en place avec pour objectifs :

- L'amélioration de la prévention des risques professionnels des personnels ATC ;
- La prévention de la fatigue et de l'usure professionnelle ;
- Le renforcement de la coopération entre le Département et la hiérarchie des collèges ;
- L'accompagnement des collèges pour la mise en place des documents uniques et des plans d'actions associés.

Le service en charge de la gestion des ATC a été renforcé et s'est réorganisé autour de 3 Unités territoriales des collèges, afin d'être plus présent sur le terrain auprès des agents des collèges.



Stéphane Maréchal / CD34



La démarche se structure autour de 6 lots :

- Lot 1 : Mise en place transversale de la démarche ;
- Lot 2 : Définition et analyse des indicateurs ;
- Lot 3 : Animation de réunions de réseau des assistants de prévention (AP) et outils de prévention ;
- Lot 4 : Infrastructure ;
- Lot 5 : Communication ;
- Lot 6 : Techniques de nettoyage et entretien des locaux.

L'originalité de la démarche réside notamment dans le lot n°3, qui consiste à organiser 2 à 3 fois par an des rencontres de réseaux des assistants de prévention sur les 3 unités territoriales (Montpellier nord - Pic Saint-Loup, Montpellier sud - Bassin de Thau, Biterrois Haut-Languedoc).

L'objectif des rencontres est de permettre aux AP des collèges de professionnaliser leur pratique, d'accroître leurs compétences sur la prévention des risques professionnels et de favoriser les échanges entre pairs. Cela assoit le sentiment d'appartenance à un réseau, renforce la légitimité des AP et les aide à développer leur rôle dans leurs établissements respectifs.

Ces rencontres sont systématiquement organisées en 2 temps selon une technique d'animation innovante avec l'intervention d'un facilitateur :

- 1^{er} temps : Travail des AP en atelier par petits groupes sur un thème identifié à l'aide des indicateurs avec mises en situation (travail en hauteur) ;
- 2^{ème} temps : Diffusion et transmission d'apports réglementaires et d'outils de prévention.

Les premiers résultats ont permis de :

- Constituer un annuaire des AP diffusé à l'ensemble du réseau ;
- Produire des supports réglementaires (par ex : fiches techniques sur le travail en hauteur) ;
- Mieux faire se connaître les différents acteurs de la prévention (ATC, agents du siège et Education nationale) ;
- Initier des collaborations inter-collèges au niveau des AP (ex : regroupement de déchets chimiques entre plusieurs collèges afin d'optimiser les prix d'évacuations, prêts de matériels...).

Il est prévu dans les mois qui viennent de mettre en place des groupes de travail avec les assistants de prévention afin de mettre à jour le guide «Hygiène et sécurité des agents des collèges»

LÉGENDES DES ODD :



PRÉVENIR L'EXPOSITION PRÉCOCE DES ENFANTS AUX ÉCRANS



Dès le plus jeune âge, le petit enfant observe déjà dans les bras de ses parents et dès qu'il peut se déplacer, un monde d'images et de sons. Il voit ses parents faire usage des écrans (smartphones, tablettes, télévision, ordinateur) et avoir une place conséquente tout au long des journées, que ce soit pour une raison professionnelle, récréative ou fonctionnelle. Par ailleurs, les praticiens de terrain observent une nette augmentation des troubles du comportement et du développement chez les jeunes enfants passant beaucoup de temps devant des écrans, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les zones concentrant des publics précaires, ces messages de prévention passent difficilement.

De nombreuses alertes ont été lancées au plan national et international par des experts pour limiter cet usage, qui pourrait avoir des conséquences en matière éducative, développementale ainsi qu'au niveau des habiletés intellectuelles et manuelles des enfants, futurs adultes.

Plusieurs territoires de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont mené des actions de prévention, dans les écoles durant l'année scolaire, dans les crèches, auprès de groupes de parents, des relais assistants maternels (RAM) et assistantes maternelles, avec divers partenaires (médecins de santé scolaire, généralistes, écoles, crèches, associations d'orthophonistes, médiathèques...)

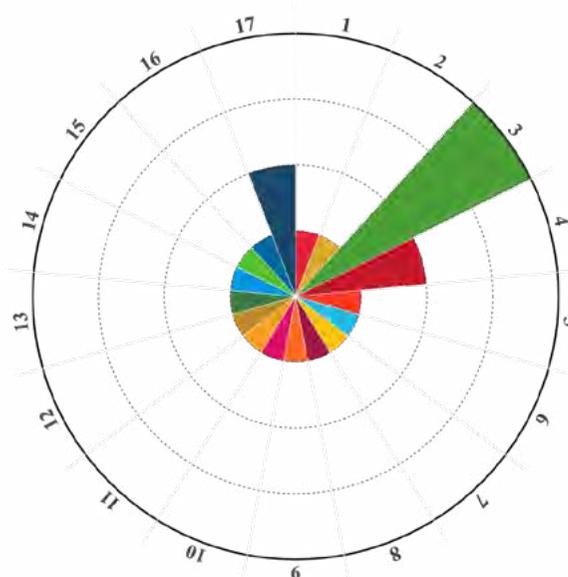
Des puéricultrices et médecins PMI engagés dans ce projet ont organisé des groupes d'échanges et de parole, entre les professionnels ou avec des parents, ainsi que des conférences grand public. Sans le diaboliser, il faut sensibiliser les parents à un usage raisonnable des écrans, qui ne doit pas être un frein à la communication, à la relation et à l'exploration.

Des jeux ont été créés à cette occasion pour les enfants, ainsi que des auto-questionnaires parentaux visant à leur faire prendre la mesure de cette réalité au quotidien.

Par ailleurs, au plan départemental, l'exploitation d'une enquête épidémiologique départementale, menée en 2018-2019 dans l'ensemble des écoles maternelles est en cours. A cette occasion, une étude complémentaire, auprès d'un panel de parents et d'enseignants, sur leurs usages des écrans avec les enfants, a été menée parallèlement aux dépistages santé réalisés par les puéricultrices et infirmiers de PMI.

Les résultats de l'étude épidémiologique en 2020 permettront de mieux cibler les zones où les parents déclarent un usage important des écrans, pour la mise en place d'actions renforcées de prévention. Des recoupements seront effectués dans ces zones, pour vérifier si un lien existe entre l'usage excessif des écrans et les difficultés attentionnelles, les troubles des apprentissages et les dépistages précoces des troubles de vision.

Ainsi, en termes de santé publique, les messages généraux de prévention, soutenus par des actions ciblées adressés aux publics repérés, visent à permettre une prise de conscience et un changement des habitudes familiales dans l'ensemble de la population.





"Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité

SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE"

LÉGENDES DES ODD :





ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

4.1 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;

4.2 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;

4.3 • D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

4.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;

4.5 • D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

4.6 • D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;

4.7 • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

4.a • Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

4.b • D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

4.c • D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

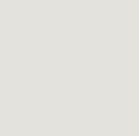
LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 4

10 • Éduquer, mobiliser et innover pour réduire les déchets au bord des routes

11 • Consulter les collégiens pour leur permettre d'améliorer leur cadre de vie au collège

12 • Élargir le public de la Maison départementale de l'environnement par la programmation d'expositions ambitieuses

LÉGENDES DES ODD :





Guillaume Bispo / CD 34

10

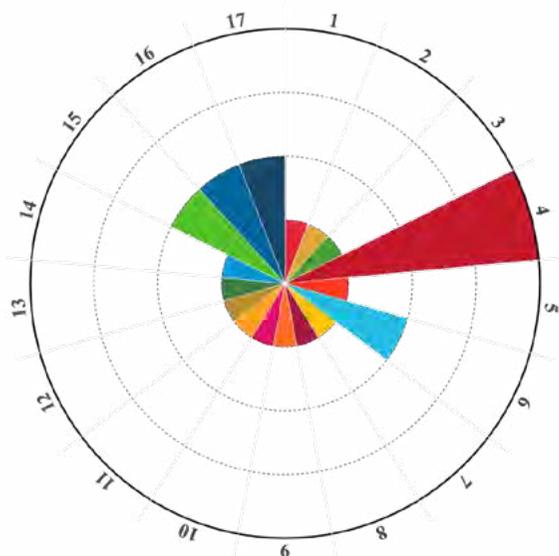
ÉDUCER, MOBILISER ET INNOVER POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS AU BORD DES ROUTES

Face au fléau des déchets épars, le Département mobilise chaque année ses agents sur une grande opération de nettoyage des bords de routes. Parallèlement, des actions de sensibilisation / éducation et des innovations techniques originales ont été développées.

Pour la 3^{ème} édition, ce sont près de 300 agents routiers et plus d'une centaine d'agents départementaux volontaires qui se sont mobilisés sur une grande opération de nettoyage des bords de routes.

En effet, trop de déchets continuent d'entacher les 4 500 km de routes départementales et les 165 km de pistes cyclables. Du fait des incivilités d'usagers peu scrupuleux, il n'est pas rare de trouver des sacs plastiques, paquets de cigarettes, bouteilles vides et autres détritiques en tout genre. Des déchets épars que les équipes routières du Département ramassent en continu pour éviter de polluer la mer et les rivières.

Pour alerter les usagers sur ce problème, le Département a installé cette année sur 8 ronds-points des poubelles géantes symboliques, qui ont été réalisées par des travailleurs handicapés d'une entreprise adaptée.



En marge de cette opération, les agents du centre d'exploitation routier de la Salvetat-sur-Agout sont partis à la rencontre des plus jeunes, pour les sensibiliser à la problématique des déchets épars. Devant les élèves des écoles de la Salvetat-sur-Agout et Fraisse-sur-Agout, les agents ont sensibilisé plus de 120 enfants attentifs, puis les ont invités à participer à un atelier de ramassage des déchets.

Dans le même temps, le centre d'exploitation routier de Montpellier Millénaire a inventé un concept innovant de nasse à déchets : des cages grillagées sont installées dans les fossés pour piéger les déchets avant qu'ils ne gagnent les cours d'eau, les étangs ou la mer lors des orages. Si elle fait ses preuves, cette expérimentation, pour l'instant limitée à 4 nasses avaleuses de déchets, sera généralisée à terme.

Les chiffres clés de l'opération :

- 430 km de routes traités, avec 189 m³ de déchets collectés ;
- 120 enfants sensibilisés ;
- 4 prototypes de nasse à déchets installés, avec 110 litres de déchets collectés sur le premier épisode orageux



Guillaume Roux / CD34

LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



11

CONSULTER LES COLLÉGIENS POUR LEUR PERMETTRE D'AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE AU COLLÈGE

Le rapport d'orientation Jeunesse, voté en octobre 2016 par le Département, fait de l'engagement et la participation des jeunes un axe prioritaire de sa politique, avec la volonté de les associer au mieux dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions qui les concernent.

Le 10^{ème} mandat 2020/2021 du Conseil départemental des jeunes (CDJ) donne l'opportunité à des collégiens élus d'expérimenter un mandat électif novateur autour du thème « Bien dans ma cour, bien dans mon collège », en lien avec l'action départementale. C'est l'occasion pour ces jeunes de proposer une démarche participative utile, s'appuyant sur l'expertise d'usage des collégiens héraultais.

Les 2 objectifs fixés :

- Porter une consultation des collégiens sur l'aménagement des cours de collèges ;
- Soutenir la réalisation d'aménagements ou d'actions issus de propositions d'élèves.

Les modalités spécifiques pour faciliter le travail des élus juniors :

- Un partenariat resserré avec les collèges et les Conseils de Vie Collégienne (CVC) ;
- La définition d'un calendrier en 6 phases d'action, de mars 2020 à décembre 2021 ;
- La création de 3 commissions CDJ : enjeux environnementaux, fonctionnels et esthétiques ;
- L'appui d'un « comité technique » d'experts, sur la technicité et l'apport de moyens.

À terme (2021), cette démarche participative va permettre :

- De prendre en compte les propositions des collégiens dans la réalisation d'aménagements qui les concernent ;

- De contribuer à l'évolution du référentiel de construction des futurs collèges ;
- De concrétiser à minima un aménagement ou une action dans chaque collège participant.

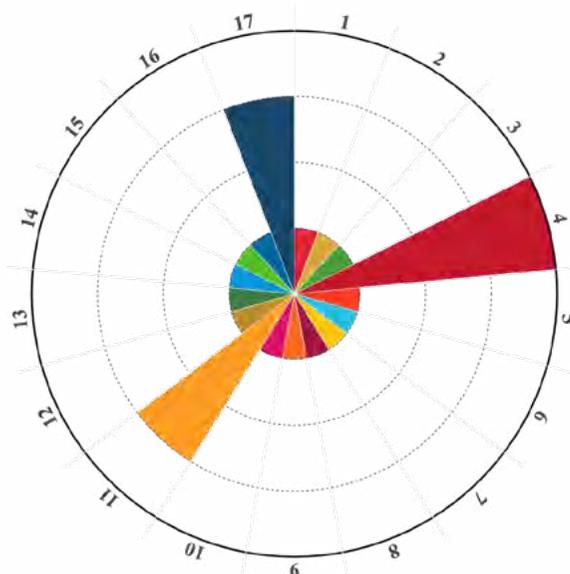
L'association des jeunes à l'élaboration des politiques publiques est un acte éducatif fort, qui pose une véritable ambition citoyenne pour la jeunesse. Le « faire avec » est en outre un gage d'efficacité en vue de coconstruire des réponses adaptées aux besoins des jeunes.

Quelques chiffres :

31 collèges engagés sur le CDJ

62 élus juniors titulaires et suppléants

15 000 élèves concernés par la consultation



LÉGENDES DES ODD :



12

ELARGIR LE PUBLIC DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA PROGRAMMATION D'EXPOSITIONS AMBITIEUSES

La Maison Départementale de l'Environnement, implantée sur le domaine historique de Restinclières à Prades-le-Lez, accueille annuellement près de 25 000 participants à ses activités de médiation environnementale et scientifique, et plus de 100 000 visiteurs dans ses jardins.

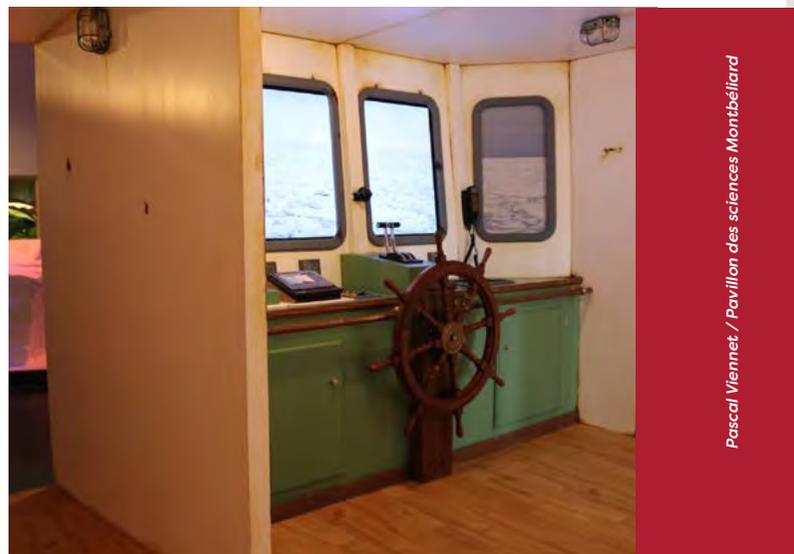
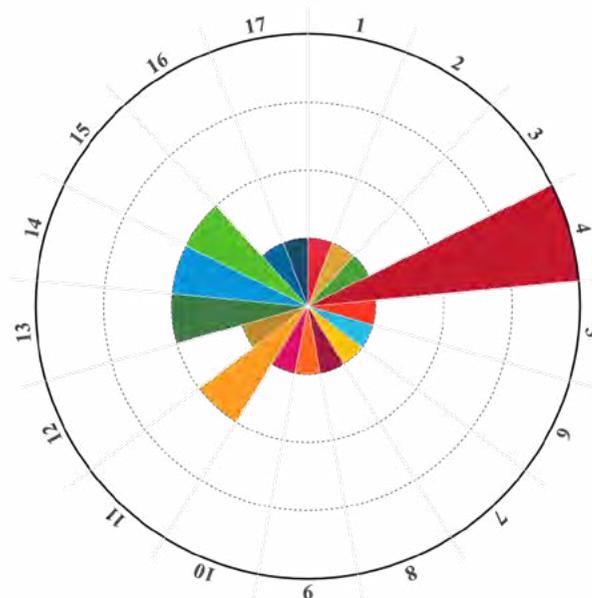
Les expositions présentées dans les salles du Château constituent l'ossature de la programmation grand public.

Aussi, en 2019, il a été décidé de mettre l'accent sur la qualité des expositions présentées, afin de pouvoir toucher un public toujours plus large. La programmation a désormais pour ambition de s'appuyer sur des outils ludo-pédagogiques et scénographiques originaux, qui soient au service des contenus et de la rigueur scientifique qui s'impose. En complément, des séances de médiation et d'animation scientifiques sont proposées pour accompagner petits et grands plus loin encore dans la découverte de notre environnement.

Les médiations scientifiques sont proposées au public les mercredis et dimanches et des séances particulières sont par ailleurs organisées, à la demande, pour des publics spécifiques bénéficiaires des aides et prestations du Département (enfance, handicap, personnes âgées). Les interventions sont alors adaptées en fonction des besoins et des centres d'intérêt des groupes reçus.

Lors de sa présentation d'octobre à fin décembre 2019, l'exposition Antarctique, co-produite par le Museum d'histoire naturelle du Havre et le Pavillon des sciences de Montbéliard, a captivé 5 400 personnes. Au cours de cette période, 15 séances de médiation ont été proposées par les agents de la Maison départementale de l'environnement et ont touché près de 400 participants.

Cette approche mêlant rigueur éditoriale et ouverture à tous les publics est encore renforcée en 2020 avec la programmation de 2 belles expositions : Océans plastifiés et Vaisseau Terre avec mise en place de nouvelles médiations qui sont proposées au grand public, mais aussi aux bénéficiaires de l'action départementale.



Pascal Viennet / Pavillon des sciences Montbéliard

LÉGENDES DES ODD :





"Parvenir à l'égalité des sexes

ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES"

LÉGENDES DES ODD :



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

- 5.1** • Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- 5.2** • Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;
- 5.3** • Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;
- 5.4** • Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;
- 5.5** • Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;
- 5.6** • Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;
- 5.a** • Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;
- 5.b** • Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- 5.c** • Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 5

- 13** • Déployer un plan d'actions pour l'égalité professionnelle Femmes Hommes dans l'administration départementale
- 14** • Renforcer le dispositif d'Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries

LÉGENDES DES ODD :



**DÉPLOYER UN PLAN D' ACTIONS POUR
L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES
HOMMES DANS L'ADMINISTRATION
DÉPARTEMENTALE**

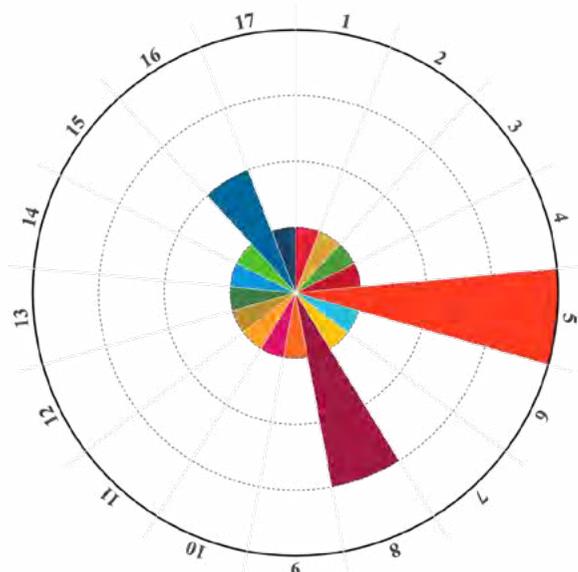
Le Département s'est engagé depuis plusieurs années auprès de ses agents dans une démarche d'égalité professionnelle Femmes Hommes.

Aujourd'hui, deux tiers des jurys de recrutement sont mixtes, favorisant ainsi l'égal accès aux emplois et aux métiers des femmes et des hommes. Par ailleurs, diverses actions de sensibilisation sont menées tout au long de l'année, comme notamment l'organisation de "cafés diversité" qui ont été des lieux de réflexion et d'échange sur la thématique.

L'année 2020 a été marquée par une actualité majeure : l'élaboration avant la fin de l'année d'un Plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Ce plan s'organise autour de 4 axes de travail :

- La réduction des écarts entre les femmes et les hommes concernant la rémunération globale ou certains éléments de rémunération ;
- L'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale ;
- La prévention et le traitement des discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.



Fotomelia

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Des premiers travaux ont déjà démarré, comme la mise en place d'un nouveau dispositif télétravail qui a pour but d'élargir le télétravail à davantage d'agents, permettant une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle, mais aussi une limitation des déplacements des agents et une optimisation d'occupation des bureaux.

Enfin, la négociation en cours avec les partenaires sociaux pour le prochain protocole d'accord comprend un chapitre sur l'égalité de traitement et l'égalité des chances. Ce chapitre portera essentiellement sur le plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Quelques chiffres :

	FEMMES	HOMMES
EFFECTIF PERMANENT	63 %	37%
EMPLOI DE DIRECTION GÉNÉRALE	50%	50%
CADRE D'EMPLOIS CATÉGORIE A	22% (DES FEMMES SONT EN CAT A)	12% (DES HOMMES SONT EN CAT A)
CADRE D'EMPLOIS CATÉGORIE B	34%	18%
CADRE D'EMPLOIS CATÉGORIE C	44 %	70%
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	45 %	
(DES FEMMES SONT DANS CETTE FILIÈRE)	13%	
(DES HOMMES SONT DANS CETTE FILIÈRE)		
FILIÈRE TECHNIQUE	23	82%
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	29%	3%

14

RENFORCER LE DISPOSITIF D'INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIATS ET GENDARMERIES

Le 5^{ème} plan interministériel 2017-2019 de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes a positionné comme une priorité le déploiement de postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG).

Les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie sont des travailleurs sociaux agents du Département qui interviennent directement dans les locaux de la police et de la gendarmerie.

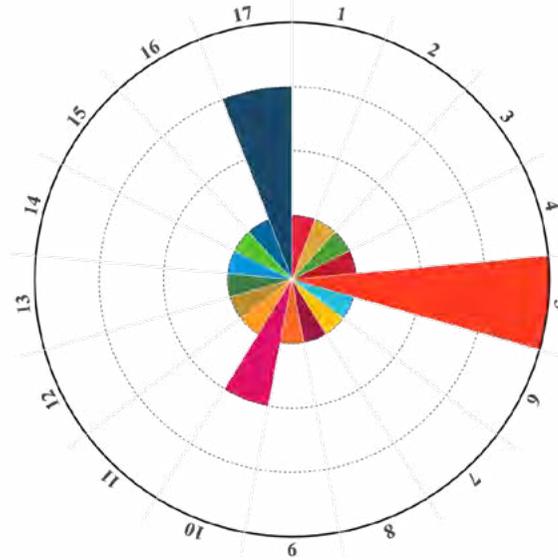
Les ISCG sont positionnés à l'interface de l'action sociale, judiciaire et policière et interviennent comme des urgentistes de l'action sociale.

Leur mission consiste à prendre en charge et mettre à l'abri les personnes victimes de violence :

- Rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale (accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux) ;
- Rôle d'orientation et de conseil (orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté) ;
- Rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...).

Le Département de l'Hérault a été le premier de France à prendre l'initiative de contribuer, au-delà de ses compétences, à la prévention des violences intrafamiliales en finançant notamment des postes d'ISCG dès 2003.

En 2019, suite à un état des lieux, la création d'un nouveau poste pour le commissariat de Sète-Frontignan est venu renforcer ce dispositif existant depuis 2003 afin d'assurer un plus grand maillage du territoire.



Ainsi aujourd'hui deux intervenantes se partagent le territoire couvert par la gendarmerie découpé en deux zones Ouest (poste depuis 2007) et Est (poste depuis 2014).

Trois intervenantes sont rattachées à des commissariats (Montpellier depuis 2003, Béziers depuis 2007, Sète-Frontignan depuis 2019).

Quelques chiffres :

Plus de **2 500** faits de violences conjugales recensés dans l'Hérault en 2018

Pour cette même année, au niveau national, il a été recensé **121** femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint

En 2019, **1 723** personnes ont été reçues par les ISCG du Département de l'Hérault, dont 805 qui ont été orientées via les services de polices ou de gendarmerie

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Logo 3919 - BETC Paris

3 9 19

3919

ARRÊTONS LES VIOLENCES



"Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement GÉRÉS DE FAÇON DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

- 6.1** • D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;
- 6.2** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;
- 6.3** • D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;
- 6.4** • D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;
- 6.5** • D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;
- 6.6** • D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;
- 6.a** • D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;
- 6.b** • Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 6

- 15** • Renforcer la coopération avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse par le renouvellement d'un accord-cadre quinquennal
- 16** • Soutenir une action de creusement d'un puits et de reforestation dans un village du Mali



15

RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE PAR LE RENOUVELLEMENT D'UN ACCORD-CADRE QUINQUENNAL

Le Département et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sont des partenaires historiques dans le domaine de l'eau : depuis plus de trente ans, ils œuvrent, aux côtés de l'Etat, des syndicats de gestion de l'eau par bassin versant et des maîtres d'ouvrage locaux, pour la préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau.

Un premier accord-cadre, signé sur la période 2013-2018 a notamment permis au Département de bénéficier d'une aide de 1,8 millions d'euros sur le volet "grand cycle de l'eau" (ressource eau, milieux aquatiques, qualité de l'eau) et de co-financer des opérations du petit cycle de l'eau à hauteur de 25,3 millions d'euros (assainissement et eau potable).

Le nouvel accord-cadre 2019-2024 permettra de maintenir une politique partenariale forte avec les principaux acteurs de l'eau, dans la continuité du travail réalisé au sein du Comité Départemental de l'Eau (CDE), outil de gouvernance institué par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau afin de mettre en synergies les politiques de l'eau au niveau départemental.

Le nouvel accord-cadre 2019-2024 se présente sous la forme de quatre documents :

- l'accord-cadre et son annexe relative aux missions d'assistance technique du Département aux communes rurales (lutte contre le pollution, alimentation en eau potable,...) ;
- trois conventions d'application portant sur :
 - le financement des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Département ;
 - le co-financement des opérations en matière d'eau potable et d'assainissement au titre de la solidarité des territoires ;
 - le co-financement des opérations concourant aux objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) engagées par les maîtres d'ouvrage locaux.

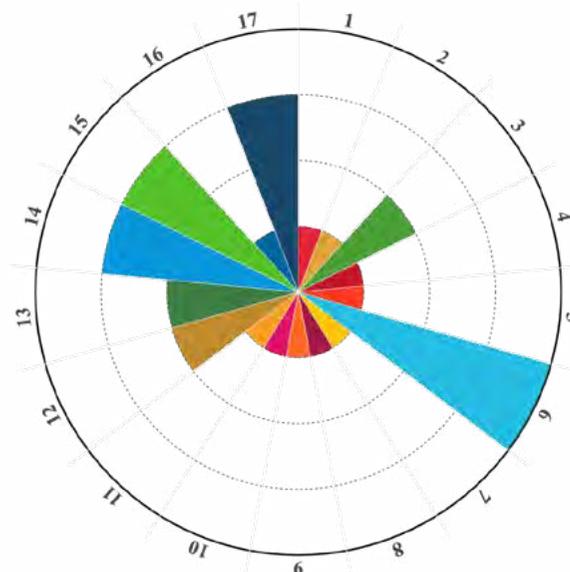


La rivière La Vis

Corinne Roumagnac / CD34

Grâce à cet accord-cadre, des financements sont attendus sur des opérations départementales de continuité écologique, les réseaux de suivi des eaux, l'animation de la mission «zones humides», la trame turquoise du réseau routier... Ces contributions sont particulièrement utiles dans un contexte national de restriction des capacités financières des Agences de l'Eau, qui entraîne une baisse de leurs taux d'aide et conséquemment, des difficultés pour les maîtres d'ouvrage.

L'accord-cadre permet non seulement de consolider le partenariat entre le Département et l'Agence de l'eau, mais c'est aussi un outil de valorisation de la politique départementale de gestion de l'eau et des diverses actions que le Département porte ou accompagne dans ce domaine.



LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

16

SOUTENIR UNE ACTION DE CREUSEMENT D'UN PUIIS ET DE REFORESTATION DANS UN VILLAGE DU MALI

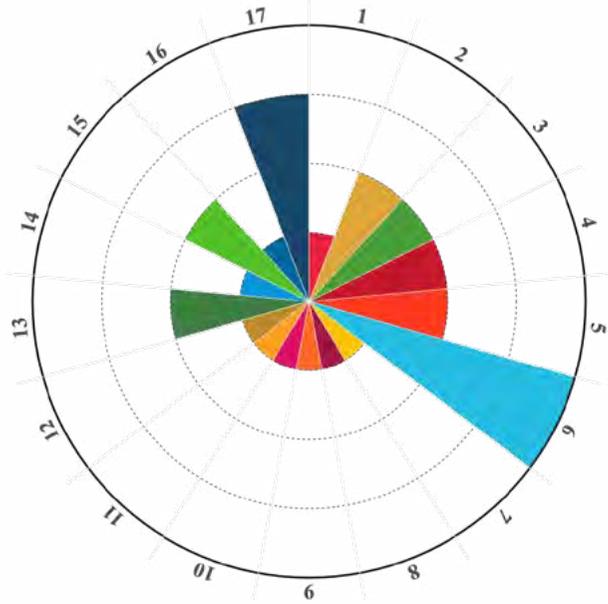
C'est ici en Hérault qu'a germé l'idée de l'association Via Sahel Hérault et c'est là-bas au pays Dogon (Mali) que se fera la construction d'un puits, qui évitera les dures et pénibles corvées d'eau assurées par les femmes et les enfants du village qui devaient parcourir quotidiennement plusieurs kilomètres pour remplir leurs bidons.

Ce puits permettra à la fois d'**alimenter en eau potable une population de 300 habitants**, mais aussi de **lancer une opération de reforestation autour du puits et dans la cour de l'école du village**.

Ce projet permettra une meilleure maîtrise des ressources en eau et contribuera, à son niveau, à la lutte contre le réchauffement climatique. Les enfants, soulagés de la corvée d'eau, pourront aller à l'école et les femmes pourront s'occuper à d'autres tâches, ce qui constitue un progrès social indéniable.

Ce projet, accompagné par le Département, est porté par l'association Via Sahel Hérault, fédérée, avec 6 autres associations, dans l'Organisation non gouvernementale Via Sahel, qui œuvre depuis plus de 30 ans à des projets de développement en pays Dogon, autour du village de Sangha.

Il s'inscrit dans le prolongement naturel de l'action du Département qui, en Hérault, contribue au suivi de la ressource en eaux souterraines, améliore la qualité de l'eau en réduisant les pollutions et permet par ces différentes actions d'assurer à tous l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement, tout en prenant des mesures pour lutter contre le changement climatique.



Partager les connaissances en ce domaine avec les populations du Sud permet à la fois de leur donner la possibilité de rester vivre au pays, dans des conditions meilleures d'hygiène et de santé, mais aussi de préserver la qualité des eaux, bien universel combien en danger aujourd'hui.

L'Association Via Sahel Hérault œuvre non seulement sur le terrain au Mali, mais elle agit aussi au niveau héraultais en menant des opérations de sensibilisation aux problèmes d'accès à l'eau et de déforestation en Afrique subsaharienne.

Ainsi, 200 participants pu être sensibilisés lors de forums, des animations ont été menées dans une classe élémentaire et 30 élèves du collège de Frontignan ont travaillé sur la thématique de l'accès à l'eau.

Au niveau de l'action de la Fédération Via Sahel dans la région de Sangha, ce sont plus de 170 puits prévus pour durer 50 ans qui ont déjà été creusés, 3 retenues d'eau collinaires créées et de nombreux systèmes d'adduction d'eau (châteaux d'eau, forages, fontaines...) qui ont été mis en service.



Puits à Saraguina

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ** 
- 2 FAIM «ZÉRO»** 
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** 
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ** 
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** 
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** 
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE** 
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** 
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** 
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES** 
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** 
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** 
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** 
- 14 VIE AQUATIQUE** 
- 15 VIE TERRESTRE** 
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** 
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS** 



"Garantir l'accès de tous à des services énergétiques

FIABLES, DURABLES ET MODERNE,
À UN COÛT ABORDABLE"

LÉGENDES DES ODD :



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

7.1 • D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;

7.2 • D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;

7.3 • D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

7.a • D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

7.b • D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 7

17 • Expérimenter un procédé innovant éclairage public économe

18 • Mettre en œuvre un système de chauffage / refroidissement utilisant l'inertie thermique du bâtiment : la "dalle active"

19 • Lutter efficacement contre la précarité énergétique

LÉGENDES DES ODD :



17

EXPÉRIMENTER UN PROCÉDÉ INNOVANT ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME

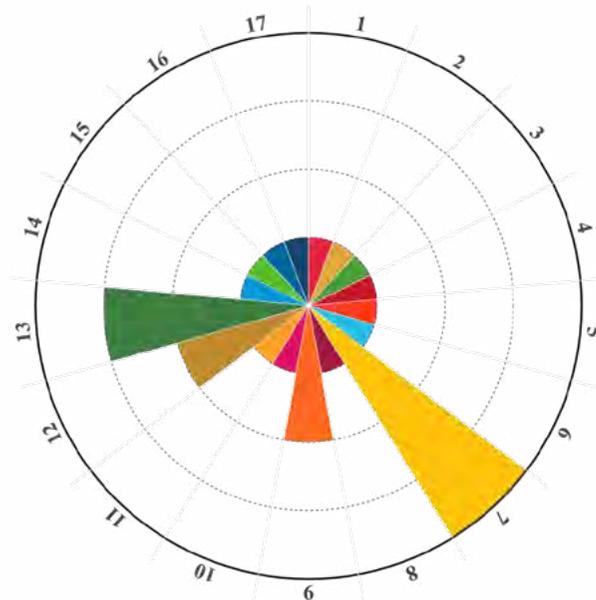
Le Département poursuit son engagement sur l'innovation technique routière en réalisant un chantier d'éclairage public moins énergivore avec le procédé « Luciole ».

La transition énergétique et écologique de la route devient incontournable. En cohérence avec sa démarche «Route Durable», le Département de l'Hérault s'est positionné de longue date comme un acteur de l'innovation routière, en incitant la profession à imaginer de nouvelles techniques au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie.

Le Conseil départemental souhaite désormais promouvoir et stimuler un peu plus l'approche servicielle des infrastructures, en développant de nouvelles fonctionnalités de la route au service des usagers et des habitants.

En cohérence avec l'esprit de la R5G (Route de 5^{ème} Génération), le chantier d'aménagement de la RD11 dans la traverse d'agglomération de Montady a utilisé le procédé innovant «Luciole», une solution d'éclairage public intelligent et économe pour «éclairer juste», combinant :

- un revêtement de chaussée clair, pour ses propriétés photométriques (aptitude à réfléchir la lumière) ;
- des candélabres à éclairage Led, basse consommation ;
- des détecteurs et modulateurs ajustant l'intensité lumineuse («bulle de lumière» autour de l'usager au fur et à mesure de son déplacement).



Le coût de fonctionnement de l'éclairage public diminue ainsi de plus de 50%. De plus, ce système permet également de réduire la pollution lumineuse, au bénéfice de la biodiversité

Les chiffres clés :

- **11 300 m²** d'enrobés ocre clair et hydro-décapés
- **48** luminaires à Leds
- **1** système de détection et de pilotage innovant



Serge Stéfamini / CD34

LÉGENDES DES ODD :



18

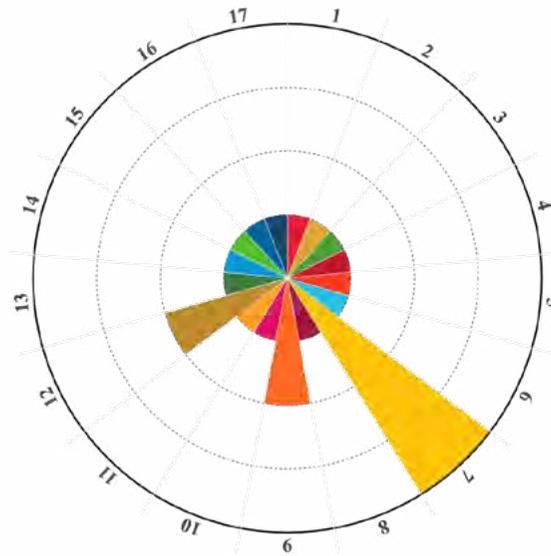
METTRE EN ŒUVRE UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE / REFROIDISSEMENT UTILISANT L'INERTIE THERMIQUE DU BÂTIMENT : LA "DALLE ACTIVE"

Le Département de l'Hérault mène une politique énergétique volontariste à l'échelle de son patrimoine bâti. Les efforts pour réussir la transition énergétique se concentrent en premier lieu sur les bâtiments existants, et pour les constructions neuves, les objectifs fixés vont au-delà de la réglementation.

Le nouveau bâtiment de bureaux d'Alco II, terrain d'expérimentation :

Construit au niveau du label Effinergie+ (réduction de 20% des besoins énergétiques par rapport à la réglementation thermique 2012), le bâtiment Alco II présente de faibles besoins en énergie pour son chauffage et son rafraîchissement. De plus, il ne comporte aucun équipement de production de chauffage ou de froid, car il sera connecté au nouveau réseau de chaleur et de froid du l'ensemble immobilier Alco, en cours de déploiement. Ce réseau qui dessert déjà les bâtiments d'Alco I (siège du Département), du restaurant administratif et de la Maison du tourisme, est alimenté à 70% grâce à la géothermie (48 sondes de 150 m de profondeur ont été forées sous le parking de l'administration, qui, de plus, abrite maintenant 653 m² d'ombrières photovoltaïques).

Au delà de ses faibles besoins en énergie, le bâtiment Alco II présente une innovation en termes d'émission de la chaleur et du froid. Au lieu de radiateurs ou de ventilo-convecteurs, c'est la structure elle-même du



bâtiment qui joue le rôle de diffuseur thermique, au travers des dalles bétons, qui sont activés en chaud ou en froid selon la saison : on parle de dalles actives.

Le système de dalle active est un système de stockage actif de la chaleur qui exploite l'inertie de la masse de béton du bâtiment pour uniformiser la température ambiante. Les dalles béton (véritables amortisseurs des variations de température à l'intérieur des locaux) vont se comporter comme des ballons tampons en emmagasinant l'énergie et en la restituant aux bâtiments selon les fluctuations des charges thermiques. Ce système présente ainsi un très bon confort thermique pour ses occupants.

La dalle est constituée d'un réseau de tubes installé sur des treillis métalliques et incorporé dans le corps de l'ouvrage, la dalle est ainsi dite «active». L'eau circule dans les tubes noyés dans la dalle, qui est soit chargée en chaud et transmet par rayonnement la chaleur dans les locaux, soit chargée en froid et par conséquent les rafraîchit. Son fonctionnement nécessite des températures peu élevées, ce qui permet notamment de réduire considérablement la consommation énergétique.

Le bâtiment Alco II est en cours d'achèvement pour une mise en service fin 2020 et les premiers résultats pourront être évalués courant 2021.

Les systèmes constructifs à inertie deviennent incontournables en climat méditerranéen où chaque année devient plus chaude et le Département, comme nombre d'autres maîtres d'ouvrage de la région, attendent beaucoup de ce système de dalles actives, qui assure un confort thermique (chaleur et rafraîchissement) à faible consommation d'énergie.

LÉGENDES DES ODD :



19

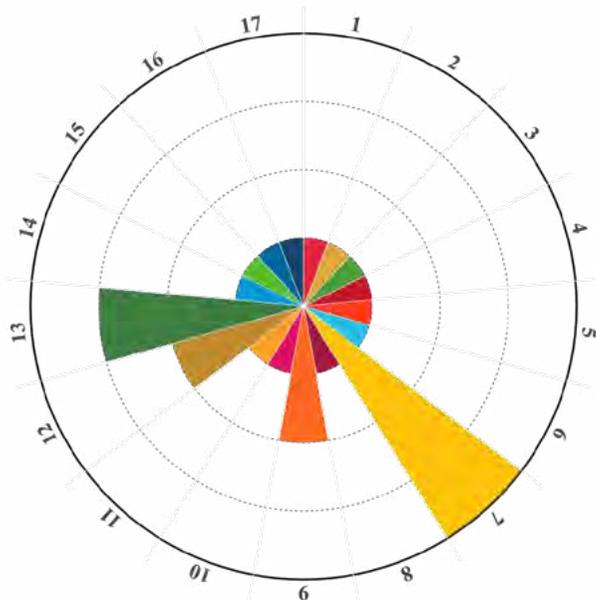
LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique permet de favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau afin d'améliorer les conditions de vie et dégager des marges budgétaires pour les publics à revenus modestes.

Le Département a mis en place dès 2002, dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'eau et de l'énergie (FATMEE). Ce fonds permet d'améliorer les performances thermiques des logements et de leurs équipements consommateurs d'énergie et d'eau, de façon à diminuer le coût de ces charges. Les factures peuvent être prises en compte dans le cadre des aides directes du FSL.

Toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat est en situation de précarité énergétique.

Ce sont les ménages les plus modestes qui consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques.



Ombrières photovoltaïques du parking d'Alco



Shutterstock

Le FATMEE permet :

- des visites-conseils énergétiques, suivies de rapports techniques détaillés et de préconisations ;
- une assistance aux propriétaires occupants ou aux bailleurs, pour l'information et le montage financier des programmes de travaux ;
- une prise en charge partielle de travaux et achat d'équipements économes.

Les organismes agréés dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), dont les Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS), orientent le public vers ce dispositif.

Le budget s'élève à **104 886 €** pour **83** nouveaux ménages accompagnés en 2019, pour un total de **174** ménages suivis.

Les ménages sont pour près de la moitié bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) (48%), pour plus d'un quart salariés (26%), 11% sont retraités, les autres ont des revenus divers (allocation d'aide au retour à l'emploi, allocation adulte handicapé...).

Le dispositif mis en place s'insère parfaitement dans la problématique globale des économies d'énergie. Il permet aux publics concernés de diminuer les coûts induits par ces charges énergétiques et, en conséquence, d'optimiser leur budget. La baisse des déperditions d'énergie a un impact positif les conditions de vie et sur l'environnement.

LÉGENDES DES ODD :





"Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable,

LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS"

LÉGENDES DES ODD :



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

- 8.1** • Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés ;
- 8.2** • Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;
- 8.3** • Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;
- 8.4** • Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;
- 8.5** • D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;
- 8.6** • D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;
- 8.7** • Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

- 8.8** • Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;
- 8.9** • D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ;
- 8.10** • Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;
- 8.a** • Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;
- 8.b** • D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 8

- 20** • Réduire le temps de trajet domicile-travail des agents du Département grâce à un assouplissement des horaires
- 21** • Favoriser et accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département





Shutterstock

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

20

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAJET DOMICILE-TRAVAIL DES AGENTS DU DÉPARTEMENT GRÂCE À UN ASSOULISSEMENT DES HORAIRES

Les mouvements pendulaires quotidiens des actifs vers Montpellier ou Béziers ont lieu sur les mêmes plages horaires, entraînant une sur-fréquentation des transports publics et la congestion des itinéraires routiers. Le Département a donc souhaité expérimenter un assouplissement des horaires de présence de ses agents pour permettre un meilleur étalement dans le temps des trajets domicile-travail.

La démarche interne d'expérimentations territorialisées sur les 6 territoires des Coordinations territoriales («Coter»), engagée depuis 2 ans et réunissant des cadres du siège et du territoire représentant des métiers très divers, a fourni un cadre propice sur le périmètre de la Coter du Montpelliérain.

Le dispositif a consisté à assouplir les possibilités d'arrivée et de départ des agents en supprimant les plages «fixes» de présence obligatoire (9h00 / 11h30 et 14h00 / 16h30). L'enjeu a été de concilier cette facilité avec les nécessités de présence, afin d'assurer la continuité du service public ainsi que le bon fonctionnement interne des équipes, tout en respectant la durée réglementaire du temps travail.

L'expérimentation a été menée en 2019 pendant 6 mois sur 2 grandes unités de travail œuvrant dans des domaines d'activités très différents (Insertion et Ressources humaines) et répondant à des impératifs de gestion et d'accueil du public.

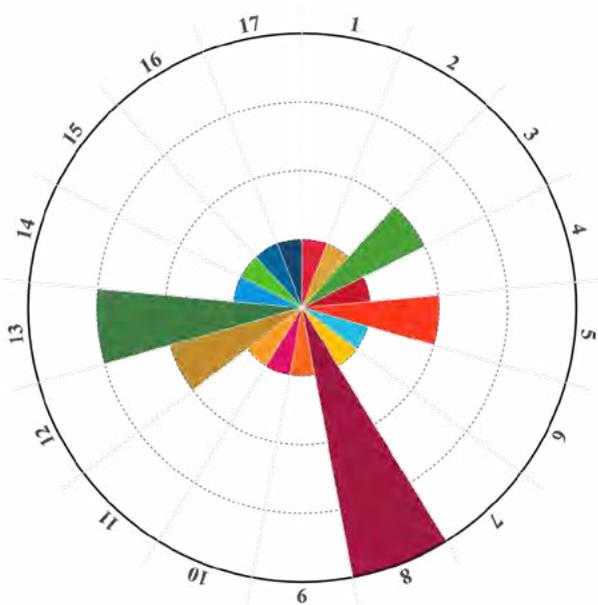
L'évaluation menée mi-2019, par administration de questionnaires auprès des agents et entretiens semi-directifs avec les managers, s'est révélée très positive :

- 85% des agents très satisfaits, avec un temps de trajet réduit et des conditions de déplacement facilitées ;
- 88% des agents du périmètre d'expérimentation ont modifié occasionnellement ou fréquemment leurs horaires de départ du travail ;
- Un bien-être professionnel des agents amélioré ;
- Une gestion du temps de travail respectée, voire améliorée, avec un nombre d'anomalies de pointage en plages fixes considérablement réduit ;
- Un mode de gestion du temps de travail reconnu plus responsabilisant par les managers ;
- Un climat social interne ressenti plus serein ;
- Un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle reconnu par les agents.

Une généralisation de l'expérimentation a donc été proposée et retenue, avec un déploiement programmé pour l'ensemble des services de la collectivité sur 2020.

Cette nouvelle mesure vient compléter des dispositifs existants : télétravail à domicile ou en télécentres, incitation aux modes doux de transport...

Elle participe à l'amélioration du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, contribue à une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée et diminue les facteurs de risques professionnels des agents (accidents, stress).



21

FAVORISER ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DU DÉPARTEMENT

La réforme de la formation professionnelle a institué le droit pour chaque agent, de bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle. Ce dispositif d'accompagnement individuel et/ou collectif vise à favoriser l'émergence de projets et d'évolution professionnelle.

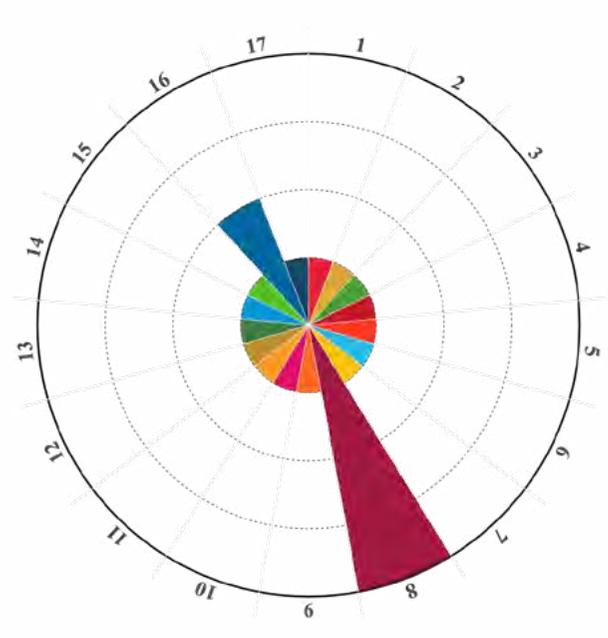
Début 2018, la Collectivité a ainsi créé 3 postes de conseillers en parcours professionnels afin de mieux répondre aux besoins des agents et pouvoir les accompagner de manière individuelle. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur des ressources humaines en cours de déploiement.

En 2020, six rencontres territoriales ont été proposées à l'ensemble des agents afin de présenter les dispositifs existants et échanger avec ceux désireux de faire évoluer leur carrière.

Il s'agit notamment de donner les informations en termes de promotion, avancement, mobilité, reclassement, prospective emplois par bassin de vie, formation, concours...

L'objectif de ces rencontres, qui se déroulent sur une demi-journée, est d'apporter aux agents une connaissance des outils existants afin qu'ils deviennent acteurs de leur évolution professionnelle.

Elles sont aussi l'occasion de rappeler les dispositions statutaires et réglementaires dont peuvent se saisir les agents et permettent, de surcroît, de développer une nouvelle proximité avec les représentants des Ressources humaines.



Les six rencontres 2020 sont programmées sur les territoires de chacune des six coordinations territoriales (Coter) afin de faciliter la participation de chacun et limiter les déplacements, sur les communes de Frontignan, Mauguio, Puisserguiers, Béziers, Clermont l'Hérault et Montpellier.

Les premières évaluations réalisées révèlent la satisfaction à voir les services centraux se déplacer sur les territoires et diffuser de l'information actualisée.

Le double objectif d'information et d'établissement d'un véritable dialogue semble avoir été atteint, selon les premiers retours des participants, grâce notamment à la mise en place de dispositifs d'animation participatifs (world café...).

Une évaluation plus complète va être entreprises afin d'adapter les présentations pour répondre au mieux aux attentes des participants.

Ces rencontres territoriales ont vocation à être renouvelées dans les années à venir. Leur cadre et leurs orientations seront fixées en fonction des conclusions du Schéma directeur des ressources humaines sur les actions à conduire en termes d'accompagnements individuels des agents.

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

> RH

> formation

Parcours élan

Une formation qui permet **d'acquérir et de consolider les savoirs clés**



"Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable

QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION"

LÉGENDES DES ODD :



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

9.1 • Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ;

9.2 • Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;

9.3 • Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;

9.4 • D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

9.5 • Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ;

9.a • Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

9.b • Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;

9.c • Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 9

- 22** • Mettre en place les bureaux du futur
- 23** • Déployer le portail open data du Département : Hérault Data
- 24** • Développer et adapter le système d'information pour la dématérialisation des documents et des échanges

LÉGENDES DES ODD :



22

METTRE EN PLACE LES BUREAUX DU FUTUR

Dans le cadre des actions d'amélioration énergétique des bâtiments, le Département a engagé une réflexion sur les bureaux futurs, avec des objectifs sur l'énergie et la consommation de matière fossile, des objectifs de santé, des objectifs économique et d'efficacité. Cette démarche d'innovation s'appuie sur une vision prospective de l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et des comportements.

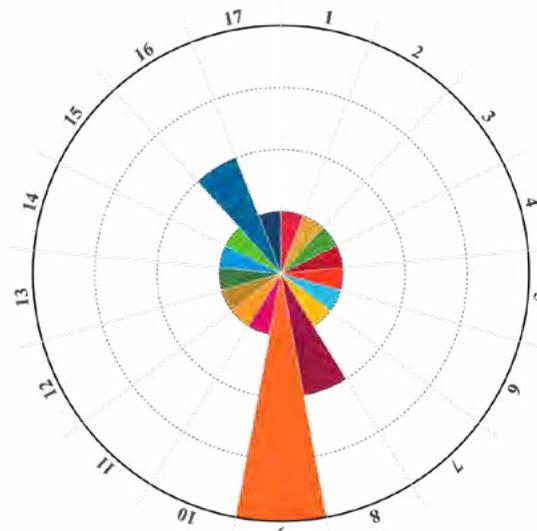
La démarche repose sur plusieurs constats :

- Les limites techniques et comportementales à la réduction des consommations énergétiques sont en voie d'être atteintes ;
- Les équipements en France (bureaux, salle de réunions...) ne sont occupés que pour 1/3 du temps de travail, seulement 2/3 lors de pics d'activités ;
- Les espaces de travail sont à l'origine de certains problèmes de santé et d'une diminution de l'espérance de vie ;
- Ils sont souvent sources d'insatisfactions et peu efficaces faces aux évolutions professionnelles et sociales.

Dans un premier temps, une réflexion globale prospective a donc été engagée. Après un premier diagnostic et un travail de parangonnage, des actions de sensibilisations ont été menées afin de faire évoluer la perception de la notion de bureau à celle de poste ou espace de travail partagé. En effet, l'évolution de l'espace de travail se heurte à des codes sociaux bien ancrés dont le dépassement implique un travail de fond. Cette réflexion s'est donc accompagnée d'un partenariat avec les étudiants de l'Ecole d'architecture de Montpellier, afin de produire des exemples également susceptibles de nourrir la réflexion.

Dans le cadre de l'important chantier de rénovation thermique du siège d'Alco, une opportunité s'est présentée. Le réaménagement d'un grand plateau a été rendu possible, et a été réalisé avec l'accord et la participation, y compris conceptuelle, des services concernés ainsi que celle d'autres services support (informatique, mobilier...). Cette réalisation, dont le coût de 300 k€ était déjà budgété pour un aménagement plus traditionnel, a permis d'illustrer dans un espace démonstratif une partie des évolutions envisagées pour les bureaux du futur.

Une première évaluation a montré la satisfaction des agents ayant bénéficié de ces nouveaux espaces. Le second résultat, très positif, est l'attente générale que la démarche a suscitée auprès de plusieurs services qui souhaiteraient bénéficier d'un dispositif identique. Ainsi le premier objectif qui était de dépasser les codes

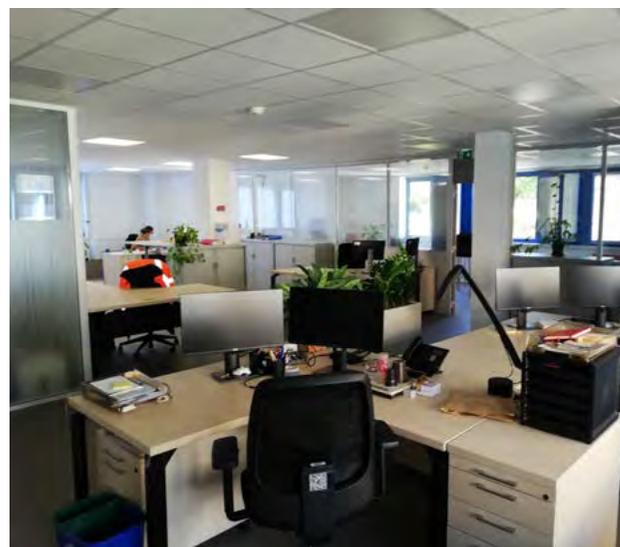


bloquants est partiellement atteint. Difficilement mesurable, une évaluation de l'ergonomie des espaces et postes de travail doit venir compléter l'appréciation générale.

La démarche Bureaux du futur est une première étape, réussie, qui doit être poursuivie en élargissant la problématique avec d'autres services, en y insérant les évolutions liées aux démarches de diminution des déplacements et d'adaptation des temps de travail ainsi qu'à l'alternance présentiel / télétravail.

Il faudra y intégrer le retour d'expérience de la période de confinement liée à la pandémie Covid 19 qui a grandement participé à remettre en question les modes de travail classiques ainsi que les rapports au bureau que les agents entretiennent.

Le déploiement de cette démarche innovante pourra à l'avenir, soit être effectué en renouvelant des actions "opportunistes" comme celle qui vient d'être réalisée ou encore en lançant des appels à projets.



Christian Cazin / CD34

LÉGENDES DES ODD :



23

DÉPLOYER LE PORTAIL OPEN DATA DU DÉPARTEMENT : HÉRAULT DATA

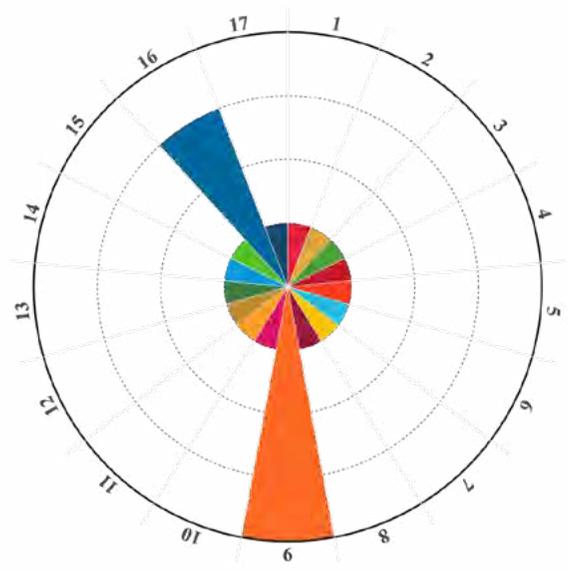
Dans la continuité de ses actions pour lutter contre la fracture numérique et améliorer les services numériques à destination des Héraultais, le Département a déployé, courant mai 2020, son tout nouveau portail Open Data - nommé **Hérault Data** - en partenariat avec la région Occitanie.

Sur Hérault Data, les Héraultais pourront retrouver un grand nombre d'informations utiles sur leur département : adresses des établissements scolaires, monuments remarquables, données sur la population...

Les usagers du portail peuvent également consulter les données relatives à la [gestion des déchets](#), à la [qualité de l'air](#) et de [l'eau](#)

Hérault Data est un portail ergonomique, facile d'accès, avec de nombreuses cartes et analyses, pour une lecture plus facile des données.

Il permet à tous de trouver des informations fiables et mises à jour en temps réel, concernant des thématiques variées (liste des écoles, pistes cyclables, établissements hospitaliers, trafic routier, résultats électoraux, hébergements collectifs, etc.) Autant d'informations précieuses, par exemple, pour des parents à la recherche d'un collège pour leurs enfants, pour des touristes en quête de lieux d'hébergements, ou encore pour des entrepreneurs à la recherche de renseignements pour développer leur activité sur le territoire héraultais.



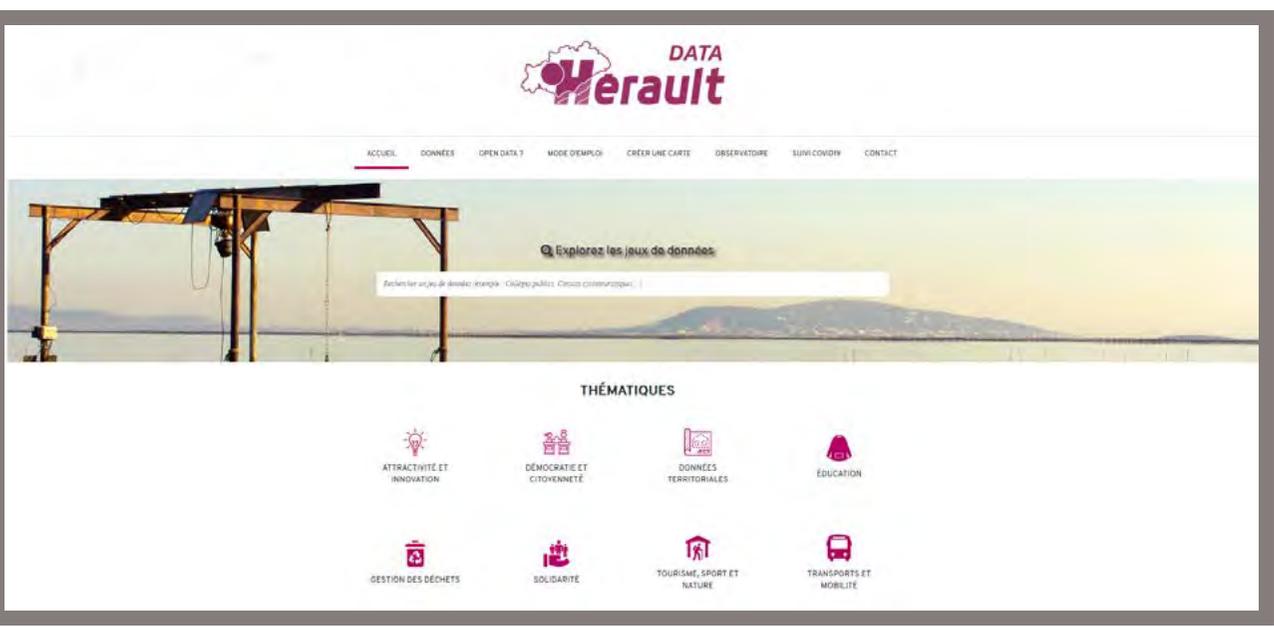
Dix jours après l'ouverture, plus d'un millier d'Héraultais s'étaient déjà connectés au portail Hérault Data pour y découvrir les données mises à leur disposition, ces dernières avaient par ailleurs été téléchargées plus d'une centaine de fois. Le jeu de données le plus populaire était celui relatif aux [espaces naturels sensibles du Département](#).

Le portail dispose à ce jour d'une rubrique contact dans le cas où un utilisateur souhaite poser une question ou faire une remarque sur un jeu de données. Il est aussi possible d'informer les autres utilisateurs des réutilisations que l'on a fait d'un jeu de données (une application, une nouvelle interface, etc.), ce qui encourage l'innovation au niveau du territoire héraultais. Prochainement, l'animation d'une communauté autour de l'Open Data sera assurée avec la mise en place d'ateliers en présentiel pour échanger sur les opportunités, limites et réutilisations des jeux de données du portail, afin de créer un échange entre utilisateurs et producteurs de la donnée.

Ces rendez-vous pourront, par la suite, donner lieu à des discussions en ligne pour prolonger les échanges et permettront de découvrir des utilisations non anticipées et innovantes des données mise à disposition.

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



24

DÉVELOPPER ET ADAPTER LE SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS ET DES ÉCHANGES

Sur la période 2019-2020, le Département a mené à bien plusieurs projets de dématérialisation visant à l'amélioration du traitement des données et des échanges d'information en vue de répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes croissantes des usagers, notamment dans le domaine de l'action sociale Enfance et Famille.

Les actions ont porté sur les missions ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui étaient confrontées aux difficultés liées au volume de données traitées, à l'éparpillement des agents sur le territoire et aux contraintes de stockage des documents.

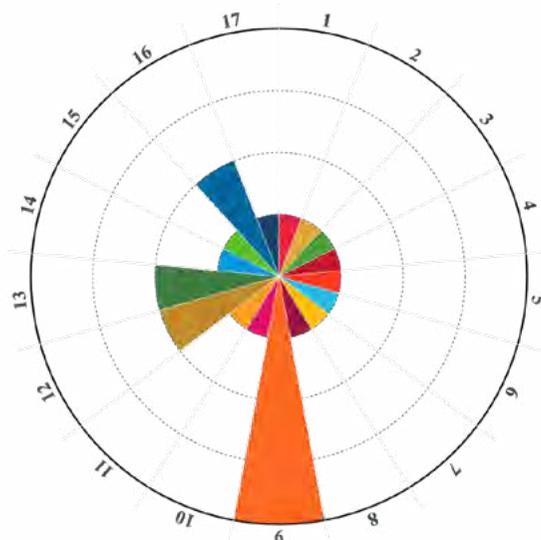
Les objectifs étaient le partage instantané des informations reçues sur un site, la sécurisation et l'authenticité des informations et la réduction des impressions de documents.

Trois axes d'amélioration ont été définis :

- La mise en place d'outils dits de «Workflow» connectés à un parapheur électronique afin de permettre la dématérialisation des circuits d'élaboration et de signature des documents produits par les services participant à la mission ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ;
- L'application d'une solution de lecture et d'intégration numérique automatisée des certificats de santé, pour renforcer le Système d'Information sur les activités liées à l'épidémiologie ;
- La numérisation de la «classothèque» des dossiers d'agréments d'accueil petite enfance, concordant avec un prochain déménagement vers des locaux aux espaces de stockages plus réduits.

L'investissement dans ces solutions nouvelles, sur les plans fonctionnel, technique, organisationnel et humain permet :

- d'adapter le matériel de numérisation en fonction des usages et des locaux, la priorité étant donnée aux équipements partagés plutôt qu'individuels ;
- de s'affranchir des tâches de transmission, de traitement et de classement des documents papier, tout en générant des gains de place et de temps ;
- d'éviter un certain nombre de déplacements des cadres sur site, grâce à la validation et à la signature des documents devenues réalisables à distance, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- de sécuriser certains travaux de saisie manuelle, en privilégiant l'acquisition de données via une lecture automatique à haute fiabilité.



Les projets de dématérialisation qui ont été menés à bien sur cette période sont aujourd'hui alignés avec les objectifs qu'ils visaient.

La collectivité adapte et développe son Système d'Information, ses procédés, ses composants et son infrastructure, dans une logique de durabilité et d'agilité. Cela concerne notamment la dématérialisation des documents et des échanges. Cette utilisation optimale des technologies de flux et de supports de données, amène une productivité accrue et un meilleur service rendu aux usagers, donnant davantage de disponibilité aux agents pour d'autres travaux à valeur ajoutée, et contribuant à améliorer leurs conditions de travail.

Les agents et services s'approprient ces solutions nouvelles, basées sur des outils et procédés qui sont transférables vers d'autres projets, d'autres domaines du Système d'Information de la collectivité.

Les coûts et les consommations de papier s'amenuisent, des déplacements et transports sont évités, l'impact est positif compris sur l'amortissement des investissements.



CD 34

LÉGENDES DES ODD :





"Réduire les inégalités

DANS LES PAYS ET
D'UN PAYS À L'AUTRE"

LÉGENDES DES ODD :





RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10.1 • D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ;

10.2 • D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;

10.3 • Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;

10.4 • Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ;

10.5 • Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ;

10.6 • Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes ;

10.7 • Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ;

10.a • Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

10.b • Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

10.c • D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 10

25 • Intégrer la problématique environnementale et sociale dans les marchés de propreté des locaux

26 • Promouvoir les initiatives solidaires et citoyennes sur le territoire du Bassin de Thau

27 • Agir en faveur de l'inclusion numérique des personnes en difficulté afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle : le numérique solidaire

28 • Favoriser la participation de jeunes, porteurs d'un handicap mental, à un séjour « Service volontaire européen » au Maroc

LÉGENDES DES ODD :



25

INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LES MARCHÉS DE PROPRETÉ DES LOCAUX

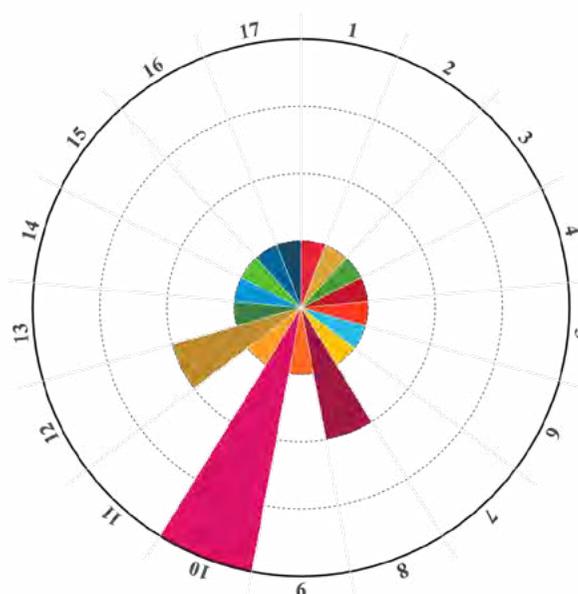
Dans le cadre d'un nouveau marché d'hygiène propreté des locaux sur le secteur Est Montpelliérain, le Département a souhaité mettre l'accent sur les questions de développement durable, non seulement sur l'aspect impact environnemental, mais aussi sur la dimension sociale. C'est pourquoi le marché a été réservé à des entreprises d'insertion de façon à contribuer à l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

L'entreprise Hygie Sphère a été retenue et s'est engagée en faveur d'actions menées dans le cadre du développement durable.

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Utilisation de produits 100 % écologiques, biodégradables et sans allergènes respectueux de la santé des agents et de l'environnement ;
- Fabrication 100 % Française des produits d'entretien ;
- Approvisionnement assuré via une entreprise d'insertion Montpelliéraine, «Hygiène Dépôt» ;
- Emploi de machines et matériels ergonomiques et économes en énergie et en eau ;
- Sensibilisation des salariés aux valeurs de la société en matière de développement durable : extinction des lumières, fermeture des robinets d'eau, fermeture des fenêtres après prestation...
- Optimisation des mobilités des agents de l'entreprise en planifiant des déplacements par des trajets communs et inciter au covoiturage ;
- Nombre d'heures d'insertion professionnelle réparties sur les différents sites ;
- Partenariats et conventions avec diverses structures d'insertion : IAE (l'Insertion par l'Activité Economique) et GESS (Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires) pour le personnel en situation précaire ;
- Accompagnement socioprofessionnel avec l'ensemble du réseau d'insertion du territoire et en appui sur différents dispositifs et structures : Caisse d'allocations familiales, Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Missions Locales, Centres communaux d'action sociale (CCAS), Maison des personnes handicapées de l'Hérault (MDPH), Association AMETRA (Médecine du travail)...

2 400 heures par an ont ainsi pu être réservées à l'insertion sur ce marché d'hygiène propreté.



LÉGENDES DES ODD :





26

PROMOUVOIR LES INITIATIVES SOLIDAIRES ET CITOYENNES SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE THAU

Le Département participe à des actions de soutien à l'Economie sociale et solidaire (ESS) grâce à un budget dédié de 300 000 €, hors subventions directes aux associations du secteur de l'ESS.

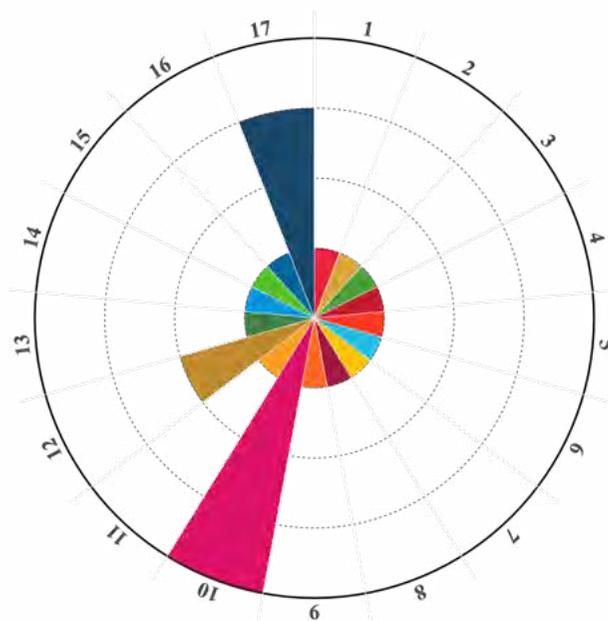
Ainsi, chaque année, il s'implique dans le mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS), une initiative des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui a pour but de promouvoir une économie responsable, solidaire et qui profite à tous. En 2019 le Département a choisi de valoriser les initiatives solidaires et citoyennes pour montrer comment consommer ou produire différemment et infléchir ses pratiques et ses habitudes professionnelles dans un sens qui respecte les hommes et la planète.

Le choix de ce thème est une réponse aux travaux conduits par les acteurs publics et privés de terrain dans le cadre de Pacte territorial d'insertion (PTI), du Comité d'engagement de l'Etang de Thau et du Comité consultatif RSA de Sète (personnes en insertion bénéficiaires du Revenu de solidarité active).

Le Forum des initiatives solidaires et citoyennes de Thau du 29 novembre 2019

Objectifs de la journée :

- Promouvoir la culture de l'initiative solidaire et citoyenne ;
- Encourager l'engagement citoyen ;
- Valoriser les expériences publiques et privées du territoire permettant de répondre, dans la proximité et la solidarité, à des besoins sociaux de plus en plus nombreux ;
- Renforcer l'interconnaissance entre acteurs solidaires, et avec les habitants ;



- Susciter des initiatives prioritairement dans les thématiques des ateliers et apporter des réponses concrètes aux porteurs de projets.

Le forum a réuni 230 participants : acteurs de l'ESS, de l'insertion, membres du Comité d'engagement de l'Etang de Thau et du Comité consultatif RSA, organismes conventionnés par le Département, public du territoire porteur d'un projet solidaire, associations et structures porteuses de projets répondant aux valeurs prônées par cette journée.

Les points forts du Forum

- 3 conférences sur l'ESS, l'engagement et les dynamiques collectives de territoires ont été animées par des universitaires et praticiens de terrain ;
- Plusieurs ateliers sur le "Panorama des possibles" (mobilités, alimentation, service) ont été proposés ;
- L'atelier « Réussir mon projet solidaire (entrepreneurial, associatif, collaboratif), questions juridiques, financements, accompagnements a clôturé la journée.

Ce type d'événement, richement nourri par les échanges, les expériences de terrain, les contributions expertes et l'éclairage des sciences humaines et sociales, participe à l'impérieuse nécessité d'entretenir l'énergie des personnes engagées et de stimuler les initiatives.

LÉGENDES DES ODD :



27

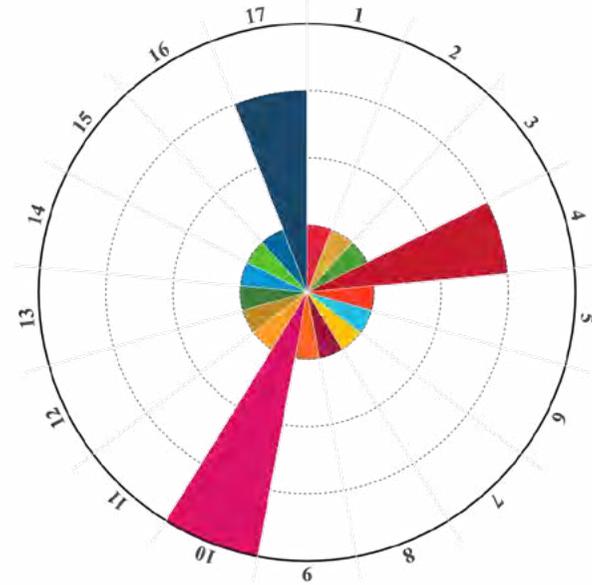
AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ AFIN DE FACILITER LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : LE NUMÉRIQUE SOLIDAIRE

Les progrès de l'informatique et d'Internet ont introduit de nouveaux usages numériques dans la sphère professionnelle et familiale et ont conduit à une dématérialisation massive des services au public, engendrant de nouvelles relations entre l'Administration et ses usagers

Cette transformation des pratiques peut constituer un facteur aggravant d'exclusion pour les personnes en situation dite "d'illectronisme" (manque de connaissances suffisantes pour s'approprier les usages) ou "d'e-exclusion" (manque d'accès à des outils numériques) : personnes âgées, handicapées, allocataires de minimas sociaux, travailleurs précaires, habitants de zones rurales mal desservies en réseaux...

Dans le cadre de ses politiques d'insertion et de solidarité territoriale, le Département entend lutter contre la fracture numérique en facilitant l'accès de tous les héraultais aux services numérique et à leurs usages.

- Le programme Hérault Numérique consiste à **déployer la fibre optique** sur l'ensemble du territoire départemental d'ici 2022, afin de garantir un accès équitable de tous les héraultais au "très haut débit".
- Le déploiement et la consolidation, avec les communes ou les intercommunalités, de **sites accessibles au public** permet de s'initier, de pratiquer, de se familiariser avec les outils informatiques et ainsi accéder aux droits et services en ligne. Une trentaine de structures labellisées Lieux d'Accès Multimédia (LAM) et huit permanences numériques sont équipés



d'ordinateurs connectés et en libre accès. Un animateur guide les utilisateurs dans la découverte d'Internet et du multimédia : création d'un document numérique (bureautique, CV, lettre de motivation...), utilisation de services en ligne (sites de Pôle Emploi, de l'Assurance maladie...), familiarisation aux usages sociaux d'Internet (recherche de logement, transports, vie sociale...), communication sur internet (messagerie électronique...), connaissance des droits et règles d'usage d'internet...

- Suite à une enquête menée en 2017 auprès d'une centaine de structures associatives, portant sur l'accompagnement à l'accès à la e-administration des publics en parcours d'insertion, le Département a animé et porté un travail de mise en commun d'un **outil de cartographie des moyens de lutte contre l'exclusion numérique**. Cette plateforme rassemble aujourd'hui plusieurs partenaires institutionnels : Préfecture, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'assurance de Retraite et Santé au Travail (CARSAT). L'objectif est de localiser tous les lieux d'accompagnement aux outils numériques afin de faciliter la prise en charge des difficultés des usagers vis à vis du numérique par les professionnels de l'insertion. Cet outil a vocation à être ensuite accessible au grand public.

Ces différentes actions financées par le Département ont pour objectif commun de favoriser l'autonomie sociale et économique des personnes en situation d'exclusion.



LÉGENDES DES ODD :





28

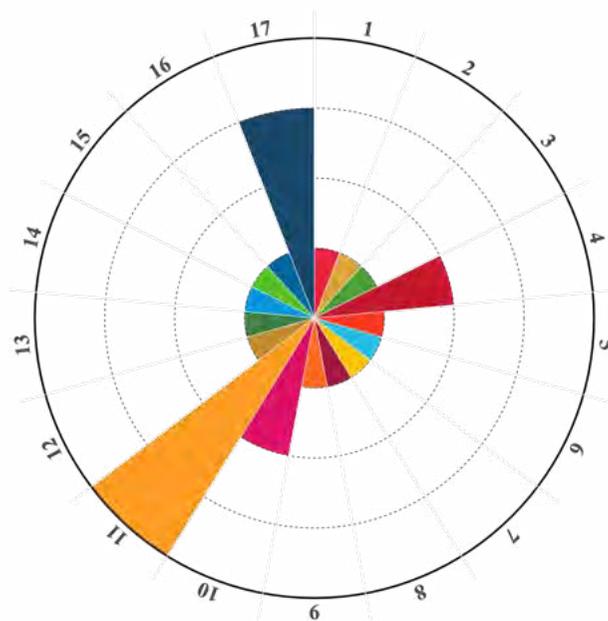
FAVORISER LA PARTICIPATION DE JEUNES, PORTEURS D'UN HANDICAP MENTAL, À UN SÉJOUR «SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN» AU MAROC

Le Service volontaire européen (SVE), remplacé depuis peu par le Corps européen de solidarité, est un des dispositifs du Programme pour la jeunesse de la Commission européenne qui permet aux jeunes de 18 à 30 ans de partir en tant que volontaire dans une association ou une collectivité d'un des pays éligibles. Néanmoins, ces missions de volontariat, qui supposent que le jeune, à la manière d'un apprenti ou d'un salarié, prenne une part active à des actions locales, sont difficiles d'accès à des personnes porteuses d'un handicap mental.

L'association montpelliéraine Adages, qui assure la protection et l'accompagnement de publics fragilisés (âge, handicap, précarité, maladie mentale...) et gère notamment la structure d'accueil «Archipel de Massane», a souhaité dépasser ces difficultés et a demandé au Département de l'accompagner dans cette démarche.

Un projet de SVE à Tallouine au Maroc a donc été élaboré, avec l'appui de l'association drômoise Romans International, spécialisée dans l'organisation de SVE et l'une des rares à avoir adapté le dispositif aux situations de handicap mental.

Le séjour au Maroc, d'une durée de 2 semaines, a pu ainsi être organisé pour les jeunes, leurs accompagnateurs et des membres de leur famille. Le groupe a travaillé avec l'aide de la structure d'accueil à l'embellissement des murs d'une école en réalisant des fresques murales et à l'aménagement des jardins de la cour de l'établissement scolaire en y plantant arbustes et massifs.



Le projet avait pour objectif d'augmenter la confiance et l'estime de soi à travers les rencontres et le travail effectué sur les lieux. Au-delà des réalisations, les participants ont pu découvrir un nouvel environnement et des liens se sont tissés avec la population qui a soutenu le groupe et partagé sa culture, culinaire entre autres. Pour beaucoup, il s'agissait d'un premier voyage à l'étranger, parfois un premier voyage au-delà même de Montpellier, qui constituera une expérience marquante.

L'expérience s'est conclue par la remise officielle à chaque participant d'un «Youth Pass» au cours d'une cérémonie organisée à l'Hôtel du Département. Le Youth Pass est un certificat de l'Union européenne qui atteste de la participation au Service volontaire européen et récompense les compétences acquises au cours du projet. Pour des jeunes en situation de handicap mental, la remise de ce document a revêtu une importance toute particulière et jouera certainement un rôle en termes de consolidation de leur confiance en soi. Le groupe a d'ailleurs exprimé lors de la remise du Youth Pass, la satisfaction et le bonheur d'avoir pu aider les autres et de s'être dépassé au-delà de toutes les espérances.

Cette expérience, assez rare en France et qui s'inscrit pleinement dans les actions que le Département mène en matière de handicap, aura permis une inclusion sociale, certes limitée dans le temps, mais pleinement réussie. Elle reste à prolonger dans la vie quotidienne afin de redonner de la visibilité à des citoyens à part entière, parfois relégués derrière une image faussée par le handicap.



Remise du Youth Pass

LÉGENDES DES ODD :





"Faire en sorte que les villes et les établissements humains

SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENT HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

- 11.1** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ;
- 11.2** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- 11.3** • D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ;
- 11.4** • Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;
- 11.5** • D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ;
- 11.6** • D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ;
- 11.7** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ;
- 11.a** • Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

- 11.b** • D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;
- 11.c** • Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 11

- 29** • Organiser des conférences grand public pour diffuser largement les savoirs : les Mardis d'Ô
- 30** • Préserver l'histoire et la mémoire de demain avec un archivage électronique des messageries plus respectueux de l'environnement
- 31** • Étendre le télétravail en s'appuyant sur dix années d'expériences capitalisées



29

ORGANISER DES CONFÉRENCES GRAND PUBLIC POUR DIFFUSER LARGEMENT LES SAVOIRS : LES MARDIS D'Ô

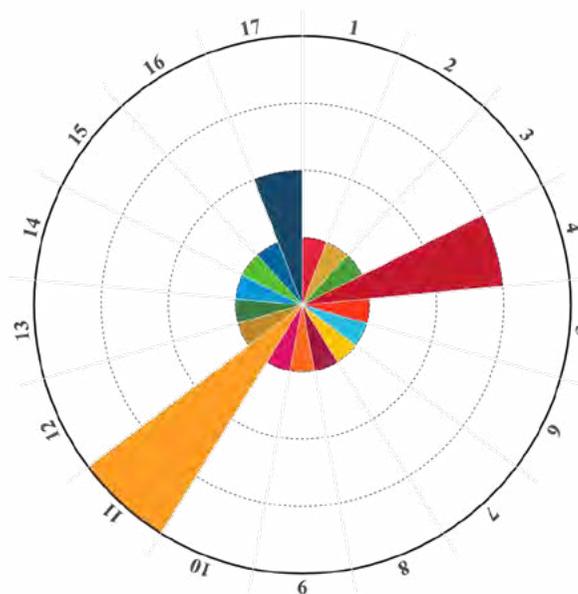
Conformément à la volonté exprimée par le Département de l'Hérault, dans son schéma culture 2018-2021, d'accompagner et encourager la transmission des savoirs et la diffusion des connaissances scientifiques, celui-ci a lancé, en novembre 2019, par le biais de sa médiathèque départementale, une nouvelle manifestation autour des idées, des savoirs et des livres : les Mardis d'Ô.

Les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois ont lieu, au Théâtre d'Ô et à l'amphithéâtre Pierresvives, des grandes rencontres avec des écrivains, des scientifiques, des intellectuels qui viennent présenter au public présent leurs travaux, débattre et discuter avec les auditeurs. Il n'y a pas de thème annuel, le Département souhaitant ouvrir au maximum le champ des possibles de cette programmation : histoire, sociologie, médecine, biologie, archéologie, physique... tous les champs du savoir humain sont convoqués, avec l'ambition d'offrir une image joyeuse, curieuse, aventureuse, de la connaissance.

Les Mardis d'Ô ont choisi que chaque soirée partirait d'un livre, celui de l'invité, afin de défendre le livre en tant qu'objet de transmission, mais également de rencontre, de débat. Ils s'inscrivent ainsi dans l'exercice d'une des compétences obligatoires du Département, celle de la lecture publique. Soucieux de défendre également ces acteurs du livre, précieux, indispensables, mais économiquement fragiles que sont les librairies, le Département associe aux Mardis d'Ô l'ensemble des librairies indépendantes (dans un premier temps montpelliéraines, mais une ouverture aux acteurs héraultais est à l'étude).

Les rencontres sont filmées et mises en ligne, avec la volonté que cet essai d'«université populaire» soit accessible au plus grand nombre de personnes.

Pour cette première saison des Mardis d'Ô, 11 rencontres sont programmées, avec un public de 50 à 300 participants par soirée et un partenariat a été noué avec 6 librairies indépendantes.



LÉGENDES DES ODD :



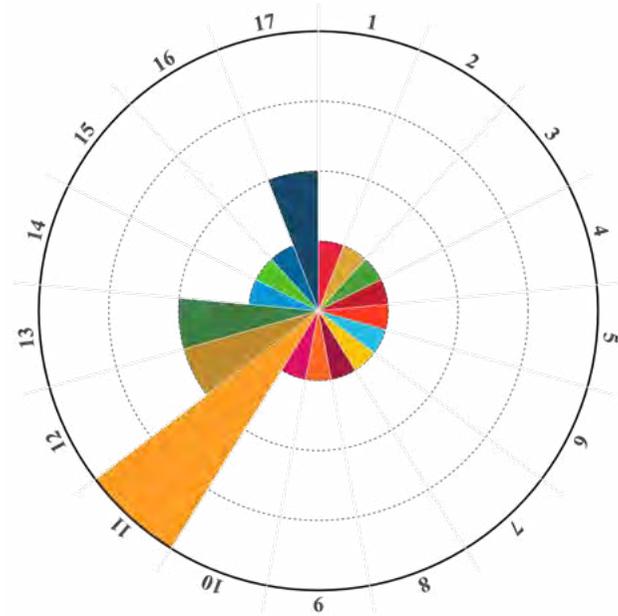
30

PRÉSERVER L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE DEMAIN AVEC UN ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DES MESSAGERIES PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département assure la collecte de la mémoire du XXI^{ème} siècle, dans le prolongement des actions de valorisation et de préservation du patrimoine figurant dans le Schéma culture 2018-2021.

Partant du constat que l'utilisation des messages électroniques génère une empreinte carbone importante (un message électronique – sans pièce jointe – a la même empreinte carbone qu'un sac plastique), un nouveau système d'archivage électronique a été mis en place.

Il s'appuie sur la solution logicielle VITAM développée par l'Etat. Cette démarche intègre les problématiques environnementales afin de contrôler, voire réduire, l'empreinte carbone de l'échange ou de la conservation de données tout en respectant les normes de conservation, les besoins de l'administration et des administrés et les problématiques scientifiques.



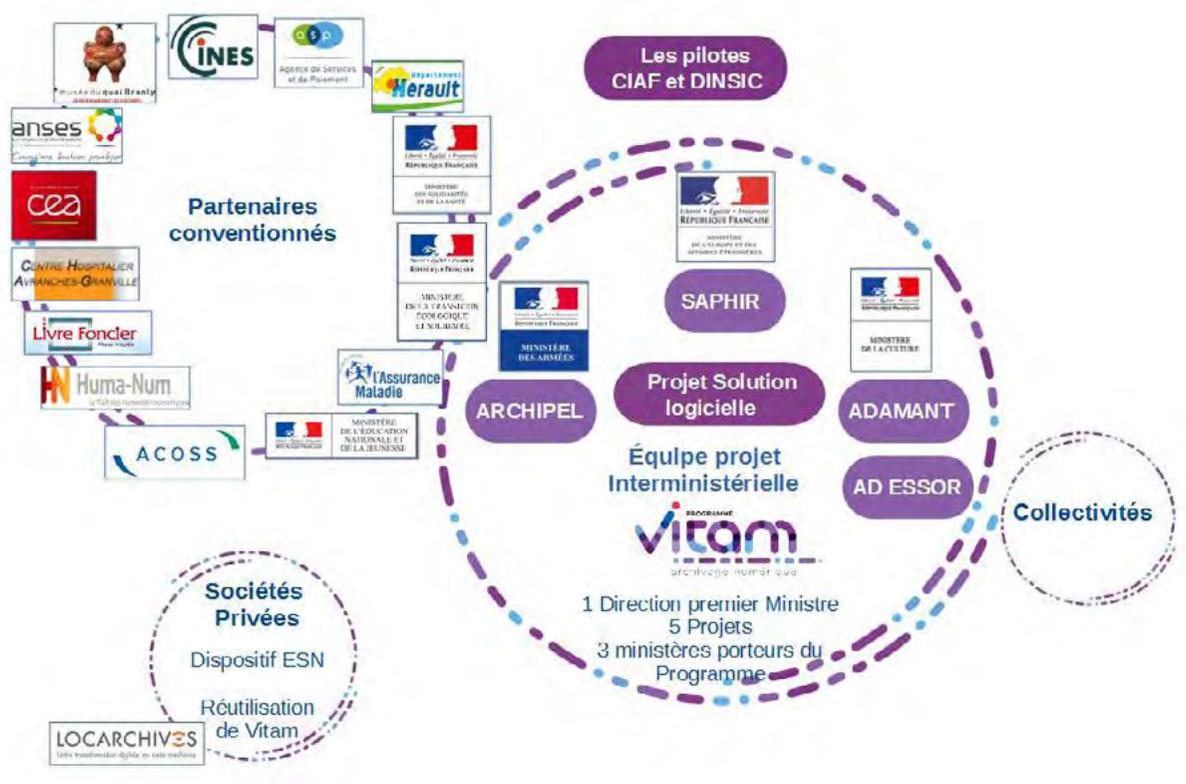
Cette politique, à la fois archivistique et informatique, impose en particulier de s'interroger sur l'usage des messageries et de leur devenir dans le temps.

Les Archives départementales et les services Informatiques sont donc conjointement engagées dans une démarche de définition des politiques et d'accompagnement des agents et des services afin de rendre l'outil informatique plus efficace et durable.

Le déploiement de la solution est prévu pour 2021-2022, avec des résultats attendus dès 2023.

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



31

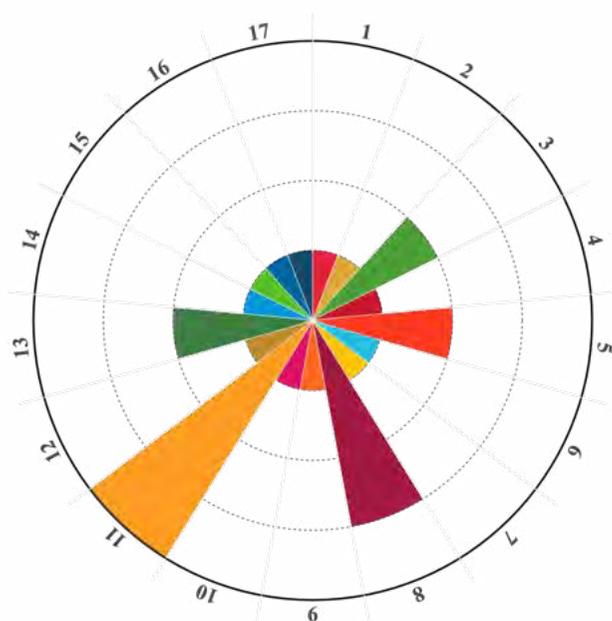
ÉTENDRE LE TÉLÉTRAVAIL EN S'APPUYANT SUR DIX ANNÉES D'EXPÉRIENCES CAPITALISÉES

Le télétravail a été introduit par la collectivité départementale dès 2010, avec le déploiement de 20 télétravailleurs et il s'agissait alors d'un projet très innovant par rapport aux textes officiels en vigueur.

Dix ans plus tard, ce sont 10 fois plus d'agents qui bénéficient du dispositif, avec 243 agents qui télétravaillent de façon pendulaire 1 à 2 journées par semaine : **141 à domicile et 102 en télécentres et sites de travail à distance.**

Durant la période de confinement liée à la pandémie du Covid 19, de mi-mars à début juin 2020, ce sont plus de 1 200 agents qui ont eu accès à une forme de travail à distance avec, notamment, le déploiement de leurs ordinateurs de bureau au domicile, la fourniture de clés 4G et la mise en œuvre de logiciels et de procédures permettant la visio-conférence et l'accès aux répertoires partagés.

De cette expérience contrainte a découlé une forte demande des agents pour la pratique de masse du télétravail. Le Département a donc décidé, dès juin 2020, de faire l'acquisition de 2 000 ordinateurs portables afin de pouvoir déployer massivement le télétravail, en s'appuyant notamment sur les acquis de dix années d'expérience.



Freepik

En effet, depuis 2010, plusieurs dispositifs d'évaluation et des adaptations du règlement ont permis de dresser un bilan positif du télétravail :

- meilleure motivation des télétravailleurs et développement de leur autonomie ;
- articulation des temps de vie et qualité de vie au travail renforcée ;
- amélioration du bilan carbone départemental par la limitation des déplacements ;
- optimisation du patrimoine des domaines et bâtiments départementaux ;
- maintien dans l'emploi de personnes ayant des problèmes de santé.

De plus, le télétravail présente des avantages écologiques significatifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2017, la distance moyenne domicile/travail des télétravailleurs était de 67 km (A/R) et, grâce au télétravail, ce sont 9 964 km non parcourus qui sont économisés par jour. En 2018, ce chiffre était de 10 239 km, correspondant à 3,14 tonnes équivalent CO₂ non émises, et, en 2019, il était de 12 055 km, correspondant aussi à 200 heures de trajet économisées par jour.

En termes qualitatifs, le télétravail améliore le confort des agents, avec en moyenne 1h13mn de temps de trajet économisé pour les télétravailleurs à domicile et 53 mn pour ceux travaillant en télécentres. Il exerce également un effet positif sur le taux d'absentéisme des télétravailleurs, inférieur de 18 % à celui des autres agents.

Enfin, **le télétravail participe au maintien dans l'emploi d'agents présentant des problèmes de santé ou des handicaps : 60 agents** bénéficient en 2020 d'un aménagement de poste en télétravail, ce qui représente 25 % du dispositif et **43 agents télétravailleurs** ont la reconnaissance de travailleurs en situation de handicap.

Quelques chiffres sur la période 2010-2020 :

- 303 demandes sur l'ensemble de la période et 61 départs « naturels » (mobilités, retraite...)
- 254 agents déployés en télétravail
- 97% de demandes de renouvellement
- 49 métiers représentés

LÉGENDES DES ODD :





"Établir des modes

DE CONSOMMATION ET
DE PRODUCTION DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

- 12.1** • Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ;
- 12.2** • D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- 12.3** • D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ;
- 12.4** • D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;
- 12.5** • D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;
- 12.6** • Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ;
- 12.7** • Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ;
- 12.8** • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ;
- 12.a** • Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

- 12.b** • Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ;
- 12.c** • Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernecieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 12

- 32** • Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique
- 33** • Réduire la consommation de papier et des frais d'impression en dématérialisant l'ensemble de la chaîne comptable
- 34** • Valoriser les sédiments des dragages des ports



32

DÉMATÉRIALISER EN TOTALITÉ LA PASSATION DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

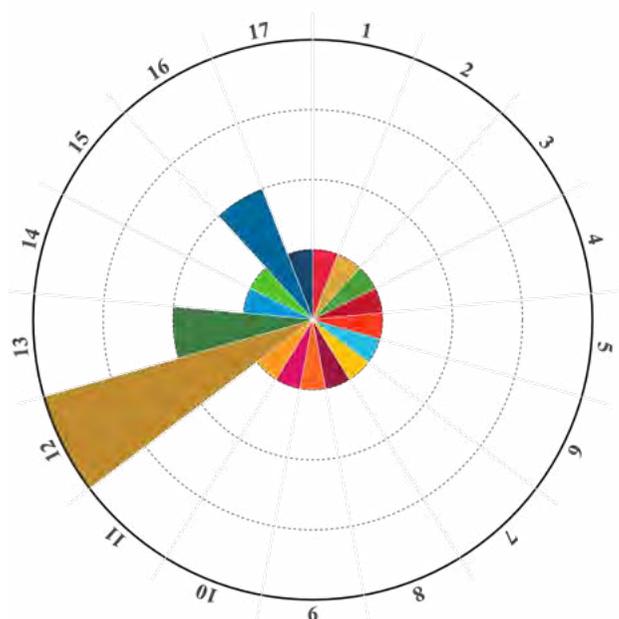
Le plan de transformation numérique de la commande publique en cours de déploiement a pour objectif de dématérialiser 100% des contrats, depuis la publicité jusqu'à l'archivage, en incluant la passation et l'exécution. Ceci implique notamment la signature électronique des contrats de la commande publique et leur archivage électronique.

En plus des obligations réglementaires en cours et à venir dans un avenir très proche sur le sujet, la dématérialisation de la passation des contrats de la commande publique présente, pour le Département, de nombreux avantages/objectifs :

- Mise en conformité avec l'obligation réglementaire à venir ;
- Simplification de la procédure d'attribution/ notification des marchés ;
- Gain de temps dans la notification des marchés ;
- Respect de la chaîne de dématérialisation dans la passation des contrats publics ;
- Gain de ressources via à vis des impressions, scans ;
- Gain économique (papier).

Le projet de dématérialisation se décompose en 7 sous-projets :

1. Transmission interservices dématérialisée des dossiers de consultation des entreprises (DCE) et des fiches qualité associées et automatisation de la publication des DCE validés ;
2. Transmission dématérialisée des contrats au contrôle de légalité (Préfecture) ;



3. Gestion collaborative des dossiers et des échanges et validation avec signature électronique des contrats ;
4. Publication des données essentielles via le Protocole d'échanges standard (PES) Marché (dispositif national) ;
5. Mise en place des infrastructures permettant la gestion du programme "Dites-le nous une fois" (programme national visant à interconnecter les données demandées aux entreprises par les administrations, afin d'éviter des demandes multiples et répétées) ;
6. Gestion des attestations de l'attributaire - Actualisation des attestations en cours d'exécution ;
7. Mise en place d'un archivage électronique sûr.

Un comité de pilotage "dématérialisation de l'achat public" comprenant tous les acteurs internes de l'achat public est mis en place afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre des sous-projets avec des retours d'expérience sur des séries de tests engagés par les différentes directions générales adjointes.

Les sous-projets 1 à 4 sont en déjà en cours de déploiement et les autres sous-projets ne pourront commencer qu'après avancement de ces derniers (mise en place d'une Gestion électronique des documents dédiée...)

La dématérialisation de l'achat public est un chantier lourd et conséquent qui a des impacts organisationnels très importants, car la commande publique est déconcentrée au sein de l'Administration départementale.

Il est donc nécessaire de démarrer ce projet (état des lieux, définition du process, tests avec toutes les DGA) en amont, avec une gestion de la conduite du changement auprès de tous les interlocuteurs "achat public". Cette démarche volontaire permettra d'anticiper les obligations réglementaires à venir et d'être prêts le moment venu.

LÉGENDES DES ODD :



33

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER ET DES FRAIS D'IMPRESSION EN DÉMATÉRIALISANT L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

La dématérialisation des factures et de toute la chaîne comptable s'inscrit dans le cadre du projet "e-administration" dans laquelle le Département s'est engagé depuis maintenant plusieurs années.

Avec plus de 100 000 mandats et titres comptables passés par an par l'administration départementale pour régler des dépenses ou encaisser des recettes, et plus de 30 000 factures reçues des entreprises en 2019, la dématérialisation des documents comptables participe à la réduction de l'empreinte environnementale.

Le développement de la facturation électronique a été mis en œuvre de manière progressive sur 4 ans.

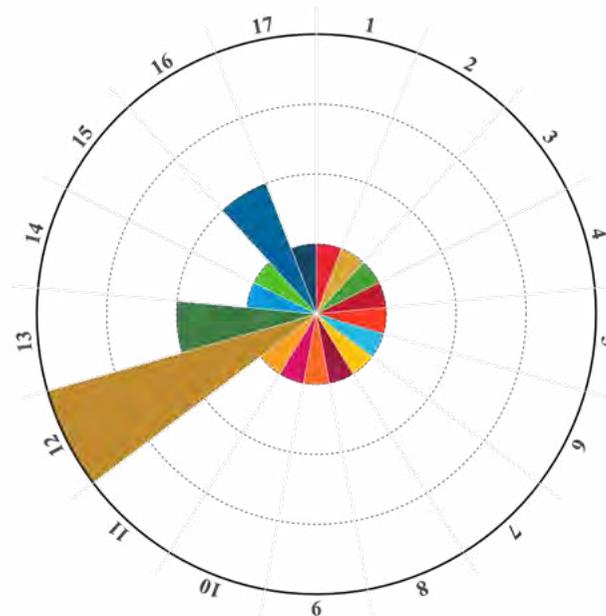
En 2017 ce sont les grandes entreprises et les personnes publiques qui ont du déposer leurs factures numérisées dans le portail Chorus, puis les moyennes en 2018, les petites en 2019 et enfin les micro-entreprises en 2020.

Les factures sont ensuite basculées dans l'outil comptable de la collectivité pour traitement et envoi à la Paierie départementale. Un travail important de dématérialisation des échanges et des processus a été conduit par la collectivité pour parvenir à la «full-dématérialisation».

Plus aucun bordereau journal, aucune pièce justificative comptable ni aucun autre document papier ne sont transmis aux services de la Paierie départementale depuis le 1^{er} janvier 2019. Les documents numérisés sont signés électroniquement et envoyés par flux informatiques.

Au total c'est au minimum 350 kg de papier qui ne sont plus consommés, et autant d'économie d'impression.

Si la dématérialisation des pièces comptables répond sans aucun doute à des enjeux de développement durable, la transformation numérique dont elle constitue un des éléments, doit poursuivre ses efforts pour aller dans le sens d'une solution encore plus écoresponsable, notamment en limitant les effets de l'augmentation de la consommation d'énergie qu'elle engendre.



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**

34

VALORISER LES SÉDIMENTS DES DRAGAGES DES PORTS

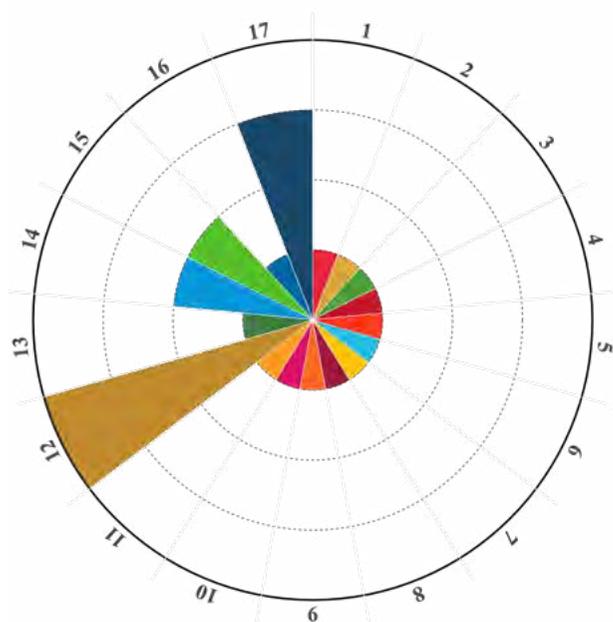
Le Département est responsable de 8 ports départementaux, de travail, de plaisance ou mixtes. A ce titre, il est maître d'ouvrage de certains travaux d'aménagement et de dragage. S'agissant d'opérations traitant de matériaux considérés comme des déchets, les dragages sont des travaux complexes au plan réglementaire, technique et financier.

Une réponse partenariale à un appel à projets pour mieux gérer les sédiments dragués

Le Département, la commune de Marseillan et l'Université de Montpellier ont répondu et ont été retenus en mai 2019 dans le cadre d'un appel à projet de l'Etat, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Occitanie sur la gestion des sédiments dragués en travaux publics terrestres.

L'objectif du projet est de valoriser autant que possible les sédiments extraits et limiter ainsi l'évacuation des boues de dragages considérées comme des déchets ultimes vers des sites de stockages (gain économique et écologique sur les coûts de transports et de stockage).

Le projet répond à des enjeux identifiés dans le cadre du schéma régional des dragages lancé par la Région Occitanie en 2014.



Dragage au port départemental du Barrou à Sète

Eric Vidal / CD 34

Le projet

Le projet consiste à étudier :

- d'une part les pistes pour des valorisations des sédiments et le réemploi des matériaux dragués en travaux routiers. Ces études vont se dérouler en 2020 sur un stock disponible de sédiments dragués en 2017 sur le port du Mourre Blanc à Mèze ;
- d'autre part à créer une aire de transit des sédiments sur le secteur nord de Thau qui permettrait à la fois de traiter, trier et stocker temporairement les sédiments dragués avant leur réutilisation et dont l'absence aujourd'hui complique les travaux de dragage sur le territoire.

Les premières études techniques

En 2019, le groupement piloté par le Département a obtenu des financements de la Région et de l'ADEME (84 000 €) sur un coût de 120 000 € pour démarrer les études techniques pour :

- caractériser les sédiments (qualité physicochimique et géotechnique) ;
- mener des essais de formulation en laboratoire pour étudier la faisabilité d'un réemploi des matériaux dans des ouvrages routiers ;
- tester le réemploi de sédiments de dragage dans la réalisation et le suivi d'ouvrages expérimentaux.

Le projet, dont les premiers résultats sont attendus fin 2020, va permettre d'étudier des pistes innovantes pour le réemploi des sédiments de dragage dans les travaux terrestres avec l'objectif de réduire l'impact financier et écologique des travaux de dragages.

LÉGENDES DES ODD :





"Prendre d'urgence des mesures pour lutter

CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS"

LÉGENDES DES ODD :



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

13.1 • Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

13.2 • Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;

13.3 • Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;

13.a • Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

13.b • Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 13

35 • Déployer le moteur de recherches éco-responsable Ecosia sur tous les postes informatiques des collégiens

36 • Amplifier la pratique cyclable par l'octroi d'aides à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)

37 • Désimperméabiliser et végétaliser les cours de collèges

38 • Qualifier l'impact environnemental des campings par un dispositif d'étiquetage normé



35

DÉPLOYER LE MOTEUR DE RECHERCHE ÉCO-RESPONSABLE ECOSIA SUR TOUS LES POSTES INFORMATIQUES DES COLLÉGIENS

Dans le prolongement de ses actions intégrées pour offrir avant tout aux collégiens des équipements numériques performants et sécurisés, le Département a décidé également de sensibiliser les jeunes au développement durable en choisissant Ecosia, à partir de la rentrée 2019, comme moteur de recherche par défaut déployé sur tous les postes informatiques des collèges dont le Département gère le Système d'Information.

En intégrant Ecosia comme moteur de recherche par défaut sur tous les postes informatiques des collèges, le Département va non seulement participer au reboisement de la planète, mais également sensibiliser les collégiens aux enjeux du développement durable et de la compensation nécessaire à l'usage des outils numériques.

Ecosia est un métamoteur de recherche solidaire allemand qui neutralise 100 % des émissions de CO₂ de ses serveurs, de son infrastructure, de ses locaux et des appareils de ses utilisateurs, à travers un projet de compensation carbone géré par son partenaire "myclimate".

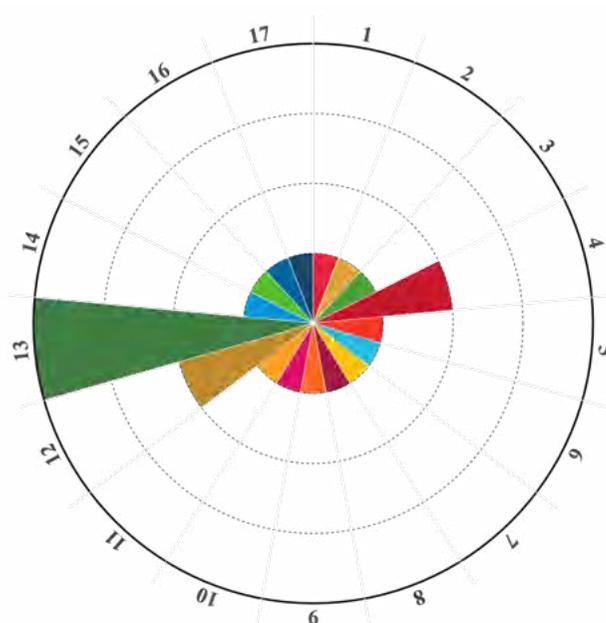
Basé sur le moteur de recherche Bing, il tire ses recettes, à l'instar de tous les autres grands moteurs de recherche, des clics sur les encarts publicitaires qu'il propose mais revendique de ne pas tracer ses utilisateurs, ni vendre leurs données personnelles, afin de garantir leur vie privée. Il est cependant possible de ne plus afficher de liens publicitaires, auquel cas, le financement d'arbres effectué par les recherches est moins important.

Depuis 2019, Ecosia est entièrement alimenté par de l'énergie solaire et renouvelable et reverse 80 % de ses bénéfices selon un programme de reforestation présent partout dans le monde. Ecosia plante des arbres au Burkina Faso, au Pérou, en Tanzanie, à Madagascar et dans douze autres pays. L'entreprise, certifiée B corporation, travaille avec différents partenaires dont WeForest et OZG au Burkina Faso, PUR Projet au Pérou et Eden Projects à Madagascar. En février 2020, plus de 85 millions d'arbres avaient été plantés depuis sa création, ce qui représente plusieurs milliards de recherches au total, à raison de 45 recherches en



moyenne pour planter un arbre.

Depuis la rentrée 2019, Ecosia est disponible sur plus de 6 000 postes informatiques dans les collèges. À l'horizon fin 2021, ce seront près de 12 000 postes qui seront équipés. Les jeunes collégiens, grâce à cette action, prennent part à la compensation carbone du développement de l'usage du numérique et s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement durable.



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**

36

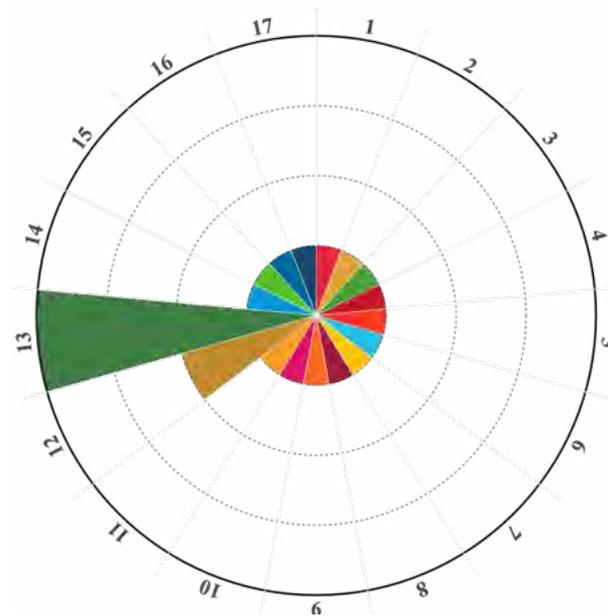
AMPLIFIER LA PRATIQUE CYCLABLE PAR L'OCTROI D'AIDES À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Si la crise sanitaire du Covid-19 a donné un nouvel élan à la pratique du vélo, le Département avait déjà engagé de nombreuses actions pour favoriser ce mode de transport doux au travers de l'adoption d'un ambitieux Plan Hérault Vélo 2019-2024.

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, le vélo constitue un moyen de déplacement à part entière, bon pour la santé et respectueux de notre environnement, mais également performant pour les déplacements quotidiens, tout en contribuant à baisser le budget transport des ménages ou des usagers les plus fragiles.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la pratique du cyclisme a permis aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale et de réduire la pollution de l'air.

Avec la mise en œuvre de son «Plan Hérault Vélo», le Département continue de se positionner comme un acteur offensif et incontournable du vélo.



Ce plan stratégique est très ambitieux en matière de création d'un réseau cyclable cohérent, sécurisé et continu, pour répondre à la fois aux besoins quotidiens de héraultais mais aussi à la demande en lien avec le tourisme et les loisirs. Il permet également de développer de nouvelles actions de soutien ou d'animation pour tous les types de pratiques et pour tous les publics.

En plus de poursuivre la dynamique engagée en multipliant les opérations de prêt aux héraultais, le «Plan Hérault Vélo» a instauré cette année de nouvelles aides à l'achat de vélos à assistance électrique pour les héraultaises et héraultais, sous la forme de «Chèques Hérault Vélo» ou «Chèques Hérault Mobilités», avec un bonus éventuel «Hérault Pichot» pour l'acquisition d'équipements de transport des enfants.

Les chiffres clés :

- 10 M€ consacrés aux nouvelles pistes cyclables et voie vertes en 2020 Chèque Hérault Vélo revalorisé à 250 € pour les héraultais aux revenus modestes
- Chèque Hérault Mobilités revalorisé à 200 € pour les salariés éco-mobiles
- Chèque Hérault Pichot jusqu'à 50 € pour siège enfant ou remorque vélo

LÉGENDES DES ODD :





37

DÉSIMPÉRMEABILISER ET VÉGÉTALISER LES COURS DE COLLÈGES

Dans le cadre du «Plan Collège» un état des lieux exhaustif de la qualité des espaces d'enseignement ainsi que des espaces extérieurs de l'ensemble des collèges a été réalisé. Il en ressort notamment que de nombreuses cours de récréation doivent être rénovées.

Les cours des collèges anciens représentent des surfaces importantes, souvent imperméabilisées, ce qui a des conséquences néfastes sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie.

Le Département, qui a engagé un vaste plan de réhabilitation concernant 15 cours de collèges, saisit cette occasion pour améliorer la gestion des eaux pluviales en désimpermeabilisant les sols et en végétalisant. Des solutions qui permettent également de lutter contre les îlots de chaleur, conséquence du réchauffement climatique.

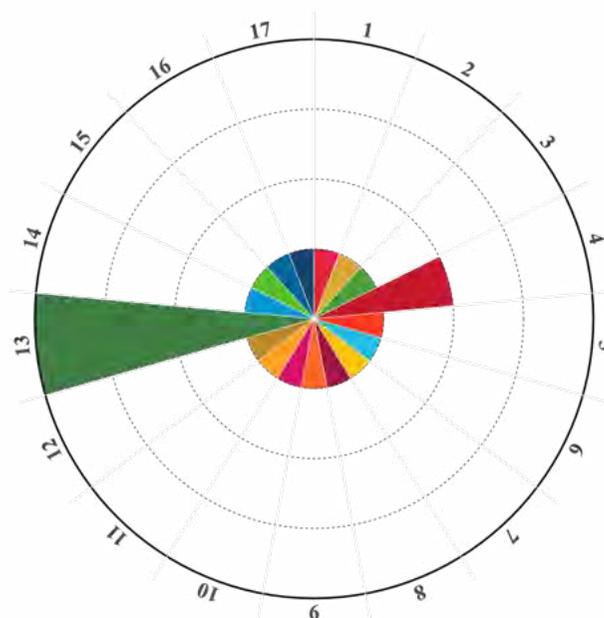
En effet, lorsqu'ils sont aux alentours des bâtiments et notamment dans les cours de récréation, les végétaux créent des ombrages sur le sol et les parois et permettent d'absorber une partie du rayonnement solaire, qui sera à 30 % évacué par évapotranspiration. Cela permet de tempérer le climat environnant et l'humidification engendrée crée un effet îlot de fraîcheur. Quand ils sont accolés aux murs, de préférence au-dessus des surfaces vitrées, les végétaux font, de plus, office de protection solaire en occultant une partie du rayonnement solaire.

Dans la même approche de création d'un «îlot de fraîcheur», il existe des bétons drainants. Ces bétons ont une surface poreuse, qui assure une bonne gestion des eaux pluviales (meilleure perméabilité des sols) et présentent l'avantage de favoriser la fraîcheur en été.

La démarche est soutenue par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets «Un coin de verdure pour la pluie».

Les cours de récréation constituent des lieux de vie et de passage où se croisent collégiens, enseignants, parents. Les travaux de réhabilitation permettront donc de sensibiliser ces différents publics aux enjeux de l'eau et à l'importance de l'infiltration.

Les collèges participant au 10^{ème} mandat du Conseil départemental des jeunes «bien dans ma cour, bien dans mon collège» seront particulièrement sollicités : les collégiens pourront agir concrètement sur le bien-être et leur cadre de vie au travers d'une démarche participative par laquelle ils pourront faire des propositions d'aménagement.



Collège Victor Hugo à Sète

CD 34

3.8

QUALIFIER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES CAMPINGS PAR UN DISPOSITIF D'ÉTIQUETAGE NORMÉ

Un projet multi-partenarial

Le projet d'étiquetage environnemental des campings s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2018-2021 et des actions en faveur d'un tourisme durable à faible impact environnemental valorisant le territoire héraultais.

Il a pour ambition de permettre au Département, après expérimentation de terrain, de présenter courant 2020 au Ministère de la Transition écologique et solidaire, un projet de référentiel «d'étiquetage environnemental des campings» posant les bases de la mise en place d'un futur dispositif national.

Ce projet pilote pour l'Hérault est conduit en partenariat avec la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air Languedoc Roussillon et l'Agence départementale de développement touristique Hérault Tourisme, avec le soutien financier de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

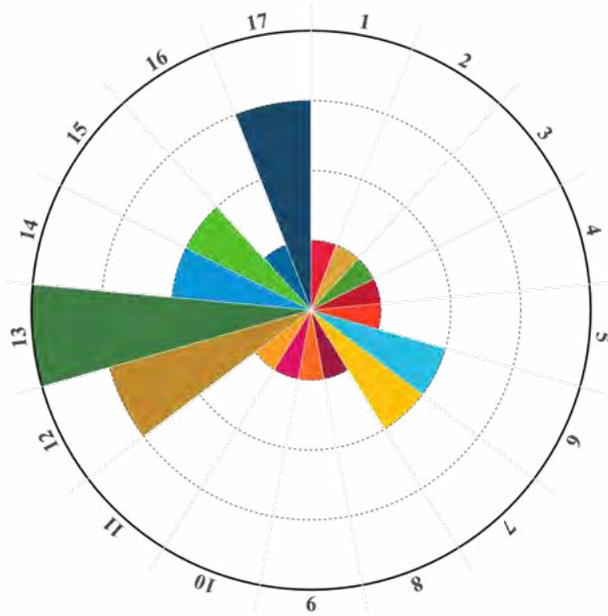
Une expérimentation sur 13 campings

L'affichage environnemental consiste à délivrer une information quantifiée sur les impacts environnementaux des produits ou des services. Une première phase pilote lancée au printemps 2019, dans le cadre du projet européen Co-Evolve*, auprès de 5 campings, a consisté à mettre en place une méthodologie pour l'étiquetage environnemental des campings, comme cela existe

Exemple d'étiquette :



* Le programme européen Interreg Med "Co-Evolve" vise à analyser et à promouvoir la co-évolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones côtières touristiques. Il s'agit de favoriser le maintien ou le développement des activités touristiques «durables», dans un contexte de forte évolution liée aux effets du changement climatique.



pour les hôtels. Cette expérimentation s'est poursuivie en 2019 sur 8 autres campings afin d'avoir un panel pertinent pour proposer au Ministère de la Transition écologique et solidaire un projet de référentiel robuste.

Vers un affichage environnemental

Les audits menés au niveau de l'ensemble des 13 campings ont permis d'établir des étiquettes environnementales provisoires pour chaque établissement. Un plan d'actions a été proposé à chaque camping, pour améliorer toujours plus leur gestion environnementale, composé de bonnes pratiques ou de technologies plus performantes. Il s'agira à partir de 2020, et durant 2 ans, de poursuivre le projet par une phase d'accompagnement au plus proche des besoins des campings participants. Ainsi à l'issue de cette phase, l'étiquette sera recalculée afin de vérifier que les changements de gestion opérés ont permis d'améliorer l'impact environnemental et donc d'améliorer la note de chaque camping.

Une réponse aux demandes des consommateurs

De nombreux visiteurs se tournent de plus en plus vers une forme de tourisme raisonné et fréquentent des établissements soucieux de leur impact environnemental. Ce projet d'étiquetage contribue à un tourisme plus durable, respectueux des hommes et des territoires.

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



"Conserver et exploiter de manière durable

LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 14.1** • D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;
- 14.2** • D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;
- 14.3** • Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;
- 14.4** • D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;
- 14.5** • D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ;
- 14.6** • D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;
- 14.7** • D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ;

- 14.a** • Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;
- 14.b** • Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;
- 14.c** • Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de "L'avenir que nous voulons".

**LES CONTRIBUTIONS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 14**

- 39** • Créer un équipement dédié à la sensibilisation aux enjeux du littoral : la Maison du littoral
- 40** • Favoriser la biodiversité marine dans les ports en y installant des nurseries à poissons



39

CRÉER UN ÉQUIPEMENT DÉDIÉ À LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU LITTORAL : LA MAISON DU LITTORAL

Dans le cadre de la stratégie «Hérault Littoral», le Département a souhaité se doter d'un outil d'éducation à l'environnement et au développement durable dédié au littoral : la Maison du littoral. Cet équipement grand public constituera le pendant de la Maison Départementale de l'Environnement de Restinclières.

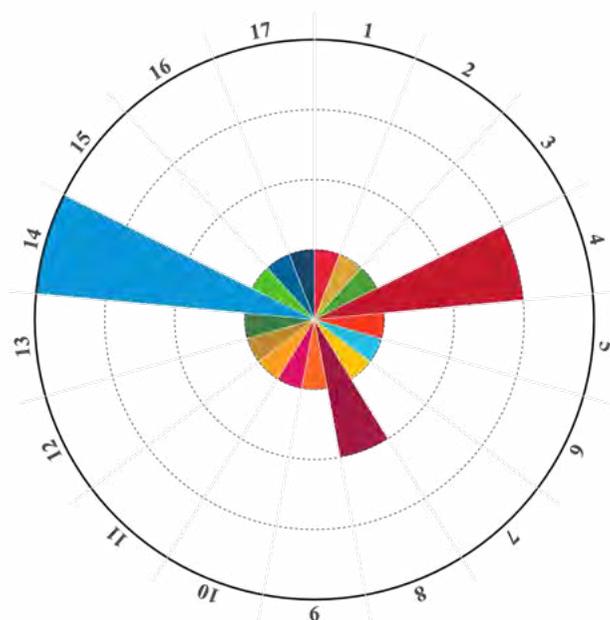
Le site

Pour permettre la réalisation de ce projet, le Département a acquis, fin 2019, le «Mas Vieux» : ancien mas viticole et ses dépendances, situé sur la commune de Vic-la-Gardiole, à proximité immédiate du site naturel du Bois des Aresquiers, contigu à l'étang de Vic et proche de la plage des Aresquiers à Frontignan. A la confluence entre la mer, les lagunes et le Massif collinaire de la Gardiole et à mi-chemin entre Montpellier et Sète, le site présente de grandes possibilités d'accueil et de découverte et offre un support privilégié de sensibilisation à la richesse et la fragilité du littoral. Les études historiques montrant par ailleurs l'ancienneté de ce site, une grande attention sera portée lors de son aménagement pour maintenir les éléments anciens qui subsistent.

Le projet

Outil pédagogique, la Maison du littoral sera pensée dans un objectif de diffusion des connaissances sur le milieu littoral et l'appropriation du territoire :

- outil de valorisation et de sensibilisation pour tous les publics, favorisant l'écocitoyenneté face aux enjeux du littoral ;
- accessible pour tous ;
- à vocation de tourisme social
- expérimentant de nouvelles mobilités.



L'avancement du projet

À l'issue de l'étude de faisabilité déjà engagée, le projet entrera prochainement en phase de programmation.

L'aménagement constituera avant tout un support de médiation, outil de sensibilisation aux thématiques du littoral : histoire et évolution, environnement et paysages, changement climatique. Vitrine du littoral à vocation départementale, mais ancré dans l'identité locale, il constituera un trait d'union entre passé, présent et futur. Il permettra ainsi à chacun de prendre conscience de la richesse et la fragilité de cette partie du territoire, de sensibiliser pour générer des comportements citoyens, d'éduquer au respect du littoral et de son environnement en tenant compte des problématiques actuelles et des solutions pour y remédier.

Conçu comme un site de convergences, la Maison du littoral orientera également vers d'autres points d'attractivité du territoire. Elle comportera des lieux de convivialité, favorisera les mobilités douces avec un espace dédié au vélo et offrira aux visiteurs un environnement propice à la contemplation avec vue panoramique sur l'étang...

Pour l'acquisition de ce site au caractère paysager et naturel exceptionnel, le Département a déjà engagé 2,25 Millions d'euros. Les études en cours vont permettre de préciser et affiner le budget d'aménagement à mobiliser pour la création de ce nouvel équipement original.

LÉGENDES DES ODD :



Vincent Girard / CD34

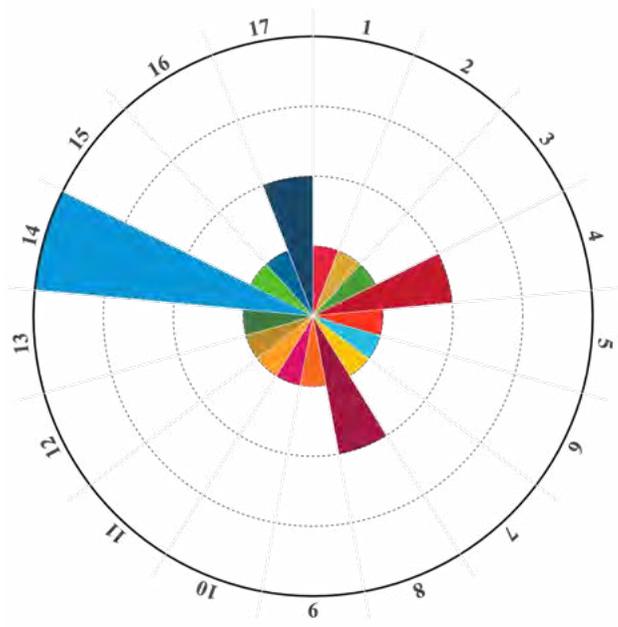
40

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ MARINE DANS LES PORTS EN Y INSTALLANT DES NURSERIES À POISSONS

En s'engageant dès 2011 dans le projet Nappex (Nurseries Artificielles Pour Ports Exemplaires), le Département a souhaité favoriser la restauration de la biodiversité dans les 4 ports mixtes (pêche et plaisance) dont il a la responsabilité. Ce projet, développé par la société montpelliéraine Ecocéan et lauréat du 1^{er} appel à projet de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité avait pour objet le développement d'une technique de restauration écologique marine, le «Biohut» jouant un rôle de nurserie au sein même des ports.

Les Biohuts sont des micro-habitats artificiels qui protègent les post-larves et les juvéniles de la prédation, leur permettant d'atteindre la «taille refuge», et contribuant ainsi efficacement au renouvellement de la population adulte.

Composé d'une cage en acier remplie de coquilles d'huîtres ou d'un matériau recyclé, associée à une autre cage, vide celle-ci, la Biohut protège les larves et les «jeunes recrues» quand, agressées par des prédateurs, elles cherchent à se rapprocher naturellement de l'habitat.



L'installation de deux types de modules (adaptés aux quais ou aux pontons), dont le nombre varie en fonction de la typologie de chaque port, a été complétée par des suivis scientifiques qui ont montré que le procédé contribuait à enrichir l'environnement portuaire.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès du grand public avec l'installation de panneaux didactiques sur les quais pour expliquer l'intérêt du procédé et également des animations auprès des scolaires.

A l'heure actuelle, l'appellation Nappex identifie les ports engagés dans une démarche de reconquête de la biodiversité, en complément de leur certification "Port propre" et peut être valorisée pour l'obtention de la certification complémentaire «Ports actifs en biodiversité».

Dans l'Hérault, 4 ports sont certifiés Ports Propres, dont 3 ports départementaux : Vendres Chichoulet, Mèze ville et Bouzigues.

La participation du Département à cette action de restauration de la biodiversité dans les ports s'inscrit comme un des éléments d'une des 36 grandes actions du Schéma départemental de développement des ports départementaux et des filières maritimes 2018-2021 (*Orientation 3 : Accompagner les mutations de la filière pêche, Priorité 7 : Améliorer la qualité des milieux de pêche et favoriser les modes de gestion durable, Action 20 : Favoriser les modes de gestion de pêche durable, préserver la ressource et la biodiversité*).

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



© Lucas Bérenger / Ecocean



"Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,

EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ"

LÉGENDES DES ODD :



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

LES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

- 15.1** • D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;
- 15.2** • D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;
- 15.3** • D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ;
- 15.4** • D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;
- 15.5** • Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;
- 15.6** • Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;
- 15.7** • Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;
- 15.8** • D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

- 15.9** • D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;
- 15.a** • Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;
- 15.b** • Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;
- 15.c** • Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 15

- 41** • Gérer durablement les dépendances routières vertes afin de mieux intégrer la route dans le paysage
- 42** • Améliorer le cadre de vie en réduisant le bruit routier
- 43** • Mettre en valeur des domaines départementaux avec des jeunes bénévoles internationaux



41

GÉRER DURABLEMENT LES DÉPENDANCES ROUTIÈRES VERTES AFIN DE MIEUX INTÉGRER LA ROUTE DANS LE PAYSAGE

Engagé dans la démarche «Route Durable», le Département privilégie une conception paysagère soignée et une gestion durable de ses espaces verts le long des routes départementales

Les projets routiers de modernisation font systématiquement appel à des équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires, intégrant des paysagistes, des experts arboricoles et des écologues. Sous le contrôle des services routiers départementaux, ces professionnels sont garants d'une intégration soignée des infrastructures dans le paysage, mais aussi des conditions de réussite des nouvelles plantations : choix d'essences méditerranéennes, réception des végétaux, surveillance des travaux de plantation, suivi et arrosage pendant au moins 3 ans.

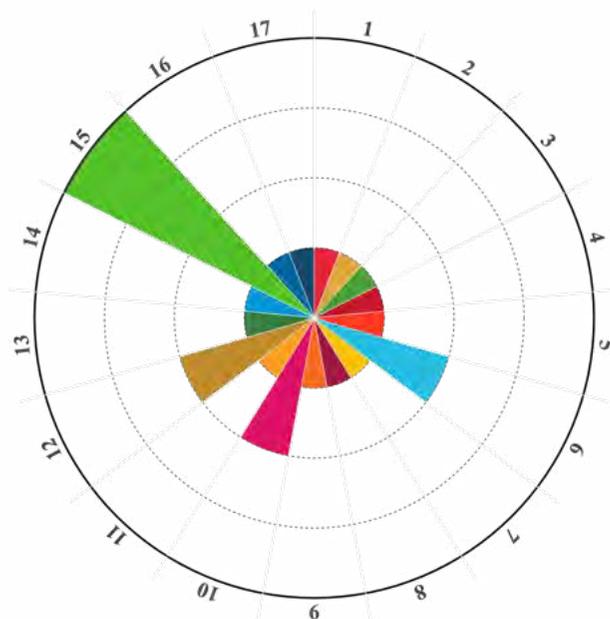
Les espaces verts et plantations en bords de routes constituent un refuge pour la biodiversité. Aussi, ces «dépendances vertes» sont entretenues avec une attention particulière, en privilégiant des modes de gestion durables : fauchage tardif pour les abeilles, contrôle des espèces invasives, zéro pesticide,...

Par ailleurs, des travaux exemplaires de réaménagement paysager d'un giratoire ont été réalisés à Boisseron au niveau du carrefour entre les RD610 et RD34. La conception de ce rond-point, qui privilégie un couvert végétal dense, permet ainsi une gestion simplifiée dite «extensive» : diminution, voire même suppression, des travaux de taille, réduction du nombre d'interventions des équipes au bénéfice du bilan carbone, de la sécurité des agents et des coûts d'entretien.

De plus, dans la logique du volet social du développement durable, ces travaux paysagers ont été réalisés par des travailleurs handicapés de l'entreprise adaptée « Les Compagnons de Maguelone ».



Cyrille Bacabara / CD34



LÉGENDES DES ODD :



42

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN RÉDUISANT LE BRUIT ROUTIER

Le Département a approuvé son plan d'actions pour lutter contre les nuisances sonores générées par le trafic routier

Le bruit constitue une préoccupation croissante des habitants, notamment au titre des questions de santé publique et de cadre de vie. Le bruit des transports est la source principale de gêne pour une majorité de personnes, la circulation routière étant évoquée dans plus de la moitié des cas.

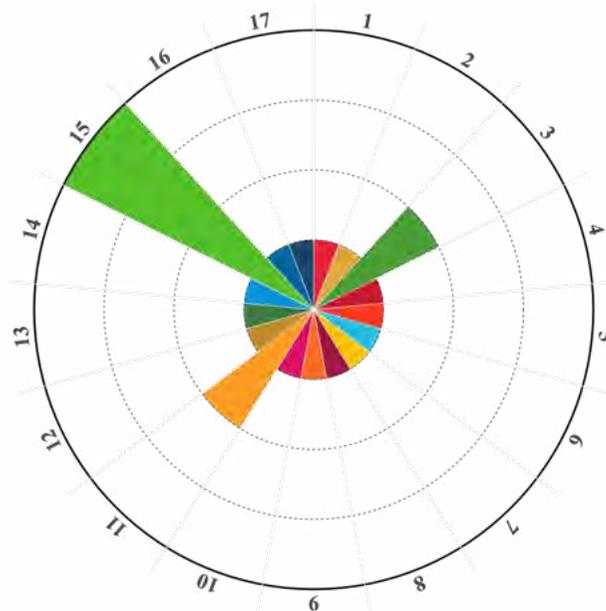
Afin de prévenir et réduire les nuisances sonores de ses infrastructures routières, en cohérence avec les exigences de la réglementation européenne et française, le Département de l'Hérault poursuit sa politique bruit sur les routes départementales, qui s'articule autour d'une logique de prévention et de rattrapage de situations critiques.

Il vient donc d'élaborer son plan d'actions en matière de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement (PPBE), pour les routes départementales dont le trafic est supérieur 8 200 véhicules par jour.

Cette stratégie se projette sur plusieurs années, dans l'objectif de prévenir et traiter les effets nocifs du bruit routier. Approuvé par l'Assemblée départementale le 6 avril 2020, le document cartographie et identifie les tronçons de routes départementales les plus sensibles, pour définir si nécessaire des actions de réduction graduées.

Les chiffres clés :

- **345 km de routes départementales concernées**
- **127 zones bruyantes identifiées et traitées par des fiches actions**
- **7 800 habitants potentiellement exposés au bruit routier**
- **Estimation du coût des actions du PPBE : 5,5 M€ TTC**



LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Sabine Caussin / CD34

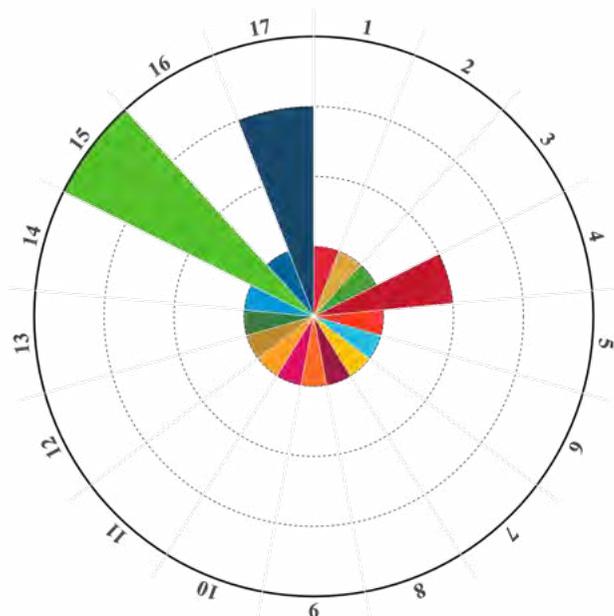
43

METTRE EN VALEUR DES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX AVEC DES JEUNES BÉNÉVOLES INTERNATIONAUX

Le Département de l'Hérault a acquis, préserve et valorise plus de 6 000 hectares, répartis sur une centaine de sites, dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. Les actions de valorisation menées sur les sites départementaux de l'Albine à Saint-Martin-de-l'Arçon, et de la Piboulade à Cessenon-sur-Orb s'inscrivent dans ce contexte.

Deux chantiers d'un montant total de 38 000 € ont été mis en œuvre au travers de chantiers internationaux de jeunes bénévoles (dont des jeunes mineurs isolés), de 16 nationalités différentes (50 jeunes et 4 accompagnateurs) par l'association Concordia. Le Département a contribué à hauteur de 22 000 €.

Ces chantiers qui se sont déroulés durant 7 semaines au cours de l'été, ont permis de sensibiliser les équipes de jeunes aux enjeux environnementaux et au développement durable de façon très concrète, et d'établir du lien avec la population locale invitée lors de la clôture des chantiers.



Sur le site de la Piboulade, les jeunes ont restauré une place de feu (décroûtage du barbecue, reprise des parpaings à la chaux, pose de nouvelles pierres et réfection de l'enduit extérieur) et créé une fresque sur les murs du bâtiment du domaine, sur la base d'un dessin imaginé par l'artiste Rdom.

Sur le site de l'Albine, l'objectif était de mettre en valeur le site pour l'accueil du public. Des aménagements ont donc été réalisés : amélioration du sentier par la création de passages doux (pose de pierres à certains endroits délicats du sentier), installation d'une table de pique-nique sous les cèdres et d'un banc en pierre près de la mare, nettoyage des murs en pierres de la végétation, débroussaillage autour de la capitelle (abri de pierres sèches)... Des croquis et des dessins ont été réalisés par les jeunes pour illustrer les futurs panneaux sur site.

Chaque chantier a été clôturé par un repas international avec les habitants, les encadrants et les jeunes bénévoles. A la Piboulade, la fresque a été inaugurée par le conseil municipal et signée par tous les bénévoles.



Muriel/Alexandre / CD34





"Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives à tous

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS"

LÉGENDES DES ODD :



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES À TOUS

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

- 16.1** • Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ;
- 16.2** • Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;
- 16.3** • Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ;
- 16.4** • D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;
- 16.5** • Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ;
- 16.6** • Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;
- 16.7** • Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;
- 16.8** • Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ;
- 16.9** • D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;
- 16.10** • Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;
- 16.a** • Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ;
- 16.b** • Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 16

- 44** • Développer une démarche routière participative : «En route pour l'Hérault»
- 45** • Constituer une équipe pluridisciplinaire ad hoc dédiée temporairement à une mission : la «Fabrique des projets» du budget participatif de l'Hérault
- 46** • Sensibiliser les agents du Département aux règles du cumul d'activités
- 47** • Sensibiliser à la diversité en contexte professionnel au sein de l'administration départementale



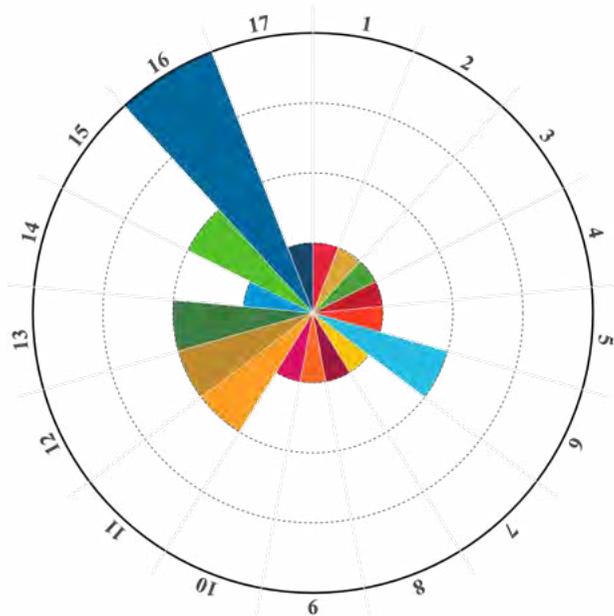
44

DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE ROUTIÈRE PARTICIPATIVE : «EN ROUTE POUR L'HÉRAULT»

L'Hérault ambitionne de passer à la 3^{ème} place des destinations touristiques françaises. Or, le réseau routier constitue le principal vecteur de découverte des richesses patrimoniales et paysagères héraultaises.

Aussi, l'encadrement des équipes routières a souhaité renforcer l'attractivité du département et stimuler l'appétence des Héraultais pour leur territoire en engageant une démarche participative avec l'ensemble de ses agents.

Ce projet a été élaboré sur la base d'une démarche managériale d'animation, de co-construction et de production collective pour construire «la route de demain».



Pour intégrer la dimension tourisme dans les pratiques des équipes routières, le projet a impliqué l'ensemble des agents dans une démarche structurée : une phase de diagnostic, un appel à volontariat pour constituer un réseau d'animateurs ressources, des groupes de réflexion thématiques, et enfin l'organisation d'un concours d'idées avec l'ensemble des agents.

Composé d'élus, de professionnels du tourisme et de la route, le jury a finalement remis 15 prix lors de ce concours d'idée regroupant 40 équipes, à l'occasion d'une «Journée Routes» placée sous le signe du tourisme.

A l'issue de cette démarche de réflexion collective, un plan pluriannuel a été établi pour mettre en œuvre de façon opérationnelle et participative les différentes actions arrêtées.

Participation active des usagers, opérations de sensibilisation, nouvelles mobilités, adaptation aux changements climatiques, transition numérique, éco-tourisme, paysage et propreté, gestion naturelle des bords de routes, biodiversité... : de nombreux thèmes issus du développement durable seront déclinés dans cette feuille de route !

Les chiffres clés :

- 40 équipes et 172 idées et émisses lors du concours d'idée, avec 15 primées
- 23 animateurs ressource mobilisés
- 28 actions concrètes en cours de développement



Christophe Baujard / CD34

LÉGENDES DES ODD :



45

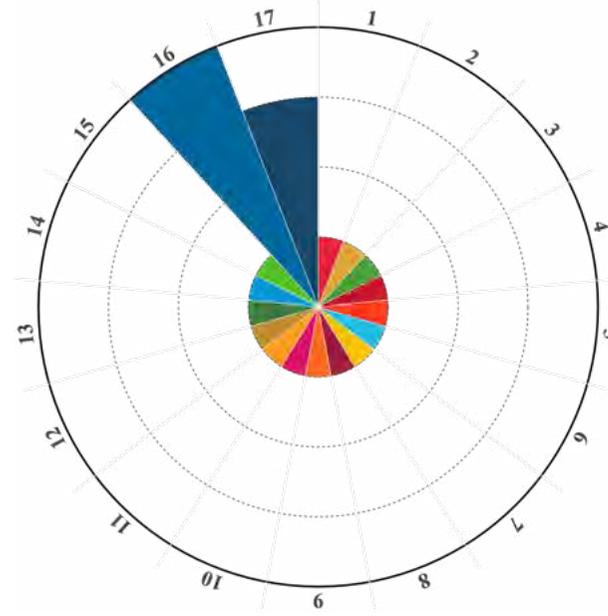
CONSTITUER UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AD HOC DÉDIÉE TEMPORAIREMENT À UNE MISSION : LA « FABRIQUE DES PROJETS » DU BUDGET PARTICIPATIF DE L'HÉRAULT

La mise en place du 1^{er} budget participatif de l'Hérault imposait d'être en capacité d'examiner dans des délais très courts la faisabilité d'idées de projets déposées par des citoyens, ceci hors des cadres traditionnels (règlements, demandes de subventions...). Pour répondre à cette contrainte, il a été proposé d'expérimenter la mise en place, sur une durée d'environ 3 mois, d'une équipe d'une vingtaine d'agents détachés à mi-temps sur cette mission spécifique, appelée la « Fabrique des projets ».

Initié en juin 2019, le Budget participatif de l'Hérault est un dispositif qui permet aux héraultais de proposer une idée de projet d'intérêt général, lequel, après étude de sa faisabilité, est soumis au vote citoyen puis, en fonction de son classement, est financé par le Département.

- Son déroulement répondait à une triple exigence :
- Être ouvert au dépôt d'idées par les citoyens dès octobre 2019 ;
 - Mobiliser des citoyens volontaires au sein d'une Commission citoyenne qui examine la recevabilité des idées et est présente tout au long du processus ;
 - Offrir aux héraultais la capacité de se prononcer sur les projets dès avril 2020.

Ce calendrier très contraint supposait de procéder en quelques semaines à une instruction assez exhaustive des idées pour en étudier la faisabilité juridique, technique et financière avant la phase de mise au vote. En raison du manque de visibilité sur le nombre et la nature des idées déposées, il est apparu que les modes d'instruction traditionnels semblaient mal adaptés, avec le risque que certaines idées soient écartées car



trop éloignées du cadre habituel. Il a donc été proposé de créer la « Fabrique des projets », fondée sur un principe managérial visant à s'affranchir des codes, de façon à ce que des idées innovantes, mais difficilement classables, puissent avoir une chance réelle d'être soumises au vote citoyen.

Une vingtaine d'agents, d'horizons professionnels et de niveaux de responsabilité très différents, ont donc été détachés, pour la majorité d'entre eux à mi-temps, et placés pendant près de 3 mois sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet du Budget participatif.

Afin d'accentuer cette volonté de « sortir du cadre », la Fabrique des projets a investi des grands espaces paysagers au sein d'un château appartenant au Département à Montpellier et les agents ont bénéficié d'une formation sur le travail collaboratif et la concertation des citoyens (via un accompagnement théorique et une mise en situation avec du théâtre forum). De plus des outils méthodologiques ont été élaborés de manière collaborative, le logiciel Teams a été déployé (bien avant le confinement lié au Covid 19) et, enfin, chaque agent a été amené à travailler par objectif, sans obligation de pointage, mais avec un portefeuille de projets à étudier pour les déclarer proposable au vote ou non.

247 idées ont ainsi été instruites du 13 janvier 2020 au 10 avril 2020 et l'équipe de la Fabrique des projets en a proposé 109 au vote des citoyens après étude de leur faisabilité.

Bien que certains membres de la Fabrique des projets aient pu être déstabilisés, au moins dans les premières semaines, il s'avère, après évaluation, que le dispositif s'est révélé très productif et que la plupart des agents souhaitent renouveler l'expérience pour une seconde édition du Budget participatif.

Ce système managérial innovant a montré qu'il était possible de travailler selon de nouveaux schémas avec des résultats probants et ouvre la voie à des expérimentations à venir, directement inspirées de ce modèle.



Line Garcia / CD34

LÉGENDES DES ODD :

46

SENSIBILISER LES AGENTS DU DÉPARTEMENT AUX RÈGLES DU CUMUL D'ACTIVITÉS

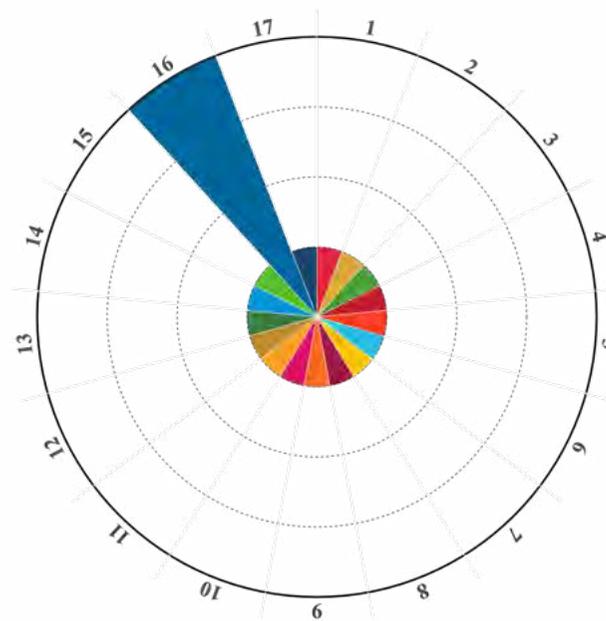
La Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue modifier les règles déontologiques au sein des trois versants de la Fonction Publique. Le contexte réglementaire a nécessité de rendre encore plus lisible les évolutions dans le domaine du cumul d'activités et de mettre en place une campagne de sensibilisation aux règles pour les agents de la collectivité départementale.

L'agent public par principe doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Certaines dérogations permettent toutefois d'exercer un cumul d'activités (activité accessoire, création ou reprise d'une entreprise ...) dans le respect de certaines conditions. Qu'il s'agisse d'exercer une activité ayant pour objet un complément de revenu, ou une volonté de réorientation professionnelle, l'exercice d'une activité privée lucrative doit être compatible avec le statut d'agent public.

L'action de sensibilisation au cumul d'activités a été déclinée en plusieurs étapes :

La première, initiée par un travail collaboratif, a eu pour objectif de reprendre et moderniser les fiches pratiques qui existaient dans l'intranet. En les synthétisant et en les regroupant par thématique, avec un visuel ludique et plus lisible, tout agent peut désormais s'informer des modalités et conditions applicables à l'exercice de toute activité privée lucrative ;

La seconde étape a visé à renforcer la sensibilisation des agents au moyen d'une campagne d'affichage interne lancée fin 2019. En effet, au vu de la réaffirmation du respect de règles déontologiques par la loi de transformation de la fonction publique*, et en lien avec la référente déontologue, il est apparu nécessaire d'interpeller les agents quant à l'existence de ces règles. La campagne a ainsi incité les agents qui s'interrogent sur un projet d'exercice d'une activité extérieure ou sur la compatibilité déontologique d'une activité en cours d'exercice avec leurs fonctions, à se rapprocher de leur gestionnaire de carrière ou du référent déontologue de la collectivité ;



Parallèlement, une formation des représentants du personnel, interlocuteurs privilégiés des agents du Département, a été organisée en octobre 2019.

La sensibilisation aux règles déontologiques en matière de cumul d'activités exige une information au plus près des agents en lien avec la référente déontologue.

Parce que les managers sont les premiers garants du respect des obligations déontologiques par les agents sous leur responsabilité, un outil d'animation de réunion, sous forme de jeu de question/réponse, a été élaboré en interne et a été progressivement déployé au cours de l'année 2020

* Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 34
Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique
Arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique



CD34

LÉGENDES DES ODD :



47

SENSIBILISER À LA DIVERSITÉ EN CONTEXTE PROFESSIONNEL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

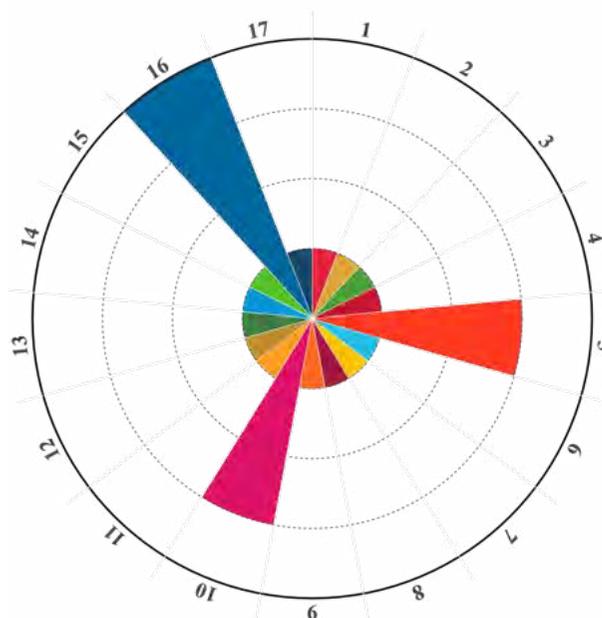
Dans le cadre de sa démarche Diversité, la collectivité départementale a organisé, pour ses services en charge des ressources humaines, des sessions de sensibilisation à la diversité en contexte professionnel sous forme de "théâtre-forum".

Le théâtre-forum propose une forme d'espace de mise en débat et de réflexion collective. L'objectif poursuivi est d'échanger sur le thème de la diversité en milieu professionnel à travers la mise en situation et le jeu, de croiser les expériences et points de vue, puis d'explorer collectivement des pistes d'actions pour transformer la situation et faire autrement.

Deux thématiques de travail ont été mises en situation :

- L'intégration d'une personne en situation de handicap et l'aménagement de poste dans une équipe ;
- La mixité et la diversité générationnelle dans les métiers et les équipes.

Ces deux sujets représentent des situations problématiques récurrentes rencontrées par les agents de ressources humaines.



Les séances de théâtre-forum ont été animées par la compagnie CoTéAct, avec une formatrice et quatre comédiens, ainsi qu'une formatrice en gestion de conflit du Centre national de la fonction publique territoriale.

Une séance de théâtre-forum se déroule de la façon suivante :

1. Présentation d'une saynète qui expose une situation problématique ;
2. Discussion et analyse avec les participants, croisement des points de vue sur les difficultés observées ;
3. Exploration et réflexion collective via une série de remplacements pour explorer des marges de manœuvre et des pistes de solution. A la fin de chaque séance, la formatrice en gestion de conflit clôture par une analyse des comportements et des réactions des participants.

4 sessions d'une demi-journée chacune ont été organisées sur le territoire durant le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 : à Béziers, Gignac, Mauguio et Montpellier et plus de 200 agents y ont participé.

La formule du théâtre-forum a été très appréciée notamment parce qu'elle s'appuie sur un mode de sensibilisation dynamique et innovant qui permet de mettre en scène la réalité des situations rencontrées.

A la suite de ces séances et des questions qui y ont été abordées, un plan d'action visant à sensibiliser tous les agents au handicap et à mettre en place un accompagnement de la Mission Handicap sur le territoire va être développé.

LÉGENDES DES ODD :





"Partenariats pour LA RÉALISATION DES OBJECTIFS"

LÉGENDES DES ODD :



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

17.1 • Ce dernier objectif consiste à organiser toutes les formes de partenariat et de collaboration entre les acteurs (institutions, société civile, acteurs économiques...), que ce soit au niveau local, régional, national et international pour créer les conditions les plus propices à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 17

48 • Associer les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'amélioration des dispositifs d'insertion par une participation aux instances consultatives

49 • Inciter à l'organisation de manifestation sportives éco-responsables

50 • Accompagner des agriculteurs héraultais engagés dans des actions de coopération agricole au Sénégal

LÉGENDES DES ODD :



ASSOCIER LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) À L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS D'INSERTION PAR UNE PARTICIPATION AUX INSTANCES CONSULTATIVES

Dès la généralisation du RSA en 2008, la Loi a prévu que les politiques d'insertion devraient être élaborées avec une participation effective des personnes intéressées. Dans l'Hérault, depuis 2010, les allocataires du RSA qui souhaitent apporter leur contribution à l'évolution du dispositif **sont invités à participer** à la politique départementale de l'insertion sous 2 formes :

Comités consultatifs :

Cinq comités consultatifs composés d'une douzaine de personnes et répartis sur le territoire départemental se réunissent régulièrement. Animés par des agents du Département, ils formulent des propositions visant à ajuster la politique départementale d'insertion aux besoins et réalités du terrain : amélioration et adaptation de l'offre et du dispositif d'insertion (organisation, procédures, information, communication...).

Ces comités ont ainsi contribué en 2019 à l'élaboration d'une plaquette remise aux nouveaux allocataires et d'un guide d'information sur le RSA de 40 pages diffusé à 30 000 exemplaires.

D'avril 2010 à juin 2019 dans l'Hérault, **472** personnes ont été impliquées, **196** propositions ont été émises, **157** propositions ont été validées, et **64 %** des propositions validées ont fait l'objet d'une réalisation concrète.

Les comités sont également consultés pour contribuer à l'évaluation des actions d'insertion et sont sollicités pour des enquêtes de satisfaction des personnes en parcours d'insertion, par exemple pour tester les questionnaires. Ils ont ainsi collaboré à **27** actions initiées par l'administration.

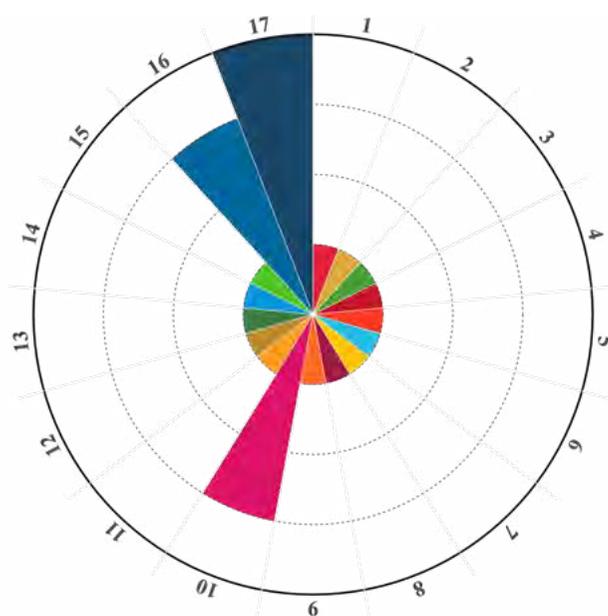
Tout l'enjeu consiste à améliorer le dispositif RSA en tenant compte des critiques et remarques des personnes qui le vivent au quotidien.

Chaque année dans le cadre d'un **Forum départemental** les membres des comités consultatifs présentent leurs travaux, témoignent de leur quotidien, échangent sur les actions réalisées suite aux propositions validées. En octobre 2019 la 8^{ème} édition a rassemblé 130 personnes, avec l'objectif de promouvoir la démarche participative auprès des professionnels de l'insertion.



Commissions d'équipes pluridisciplinaires (CEP) :

Trois CEP composées d'élus et d'agents du Département, de représentants des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, de Pôle emploi, de la Caisse d'allocations familiales, de la Mutualité sociale agricole et de 2 allocataires du RSA membres des comités consultatifs ont été constituées. Elles se réunissent tous les mois pour examiner et formuler un avis sur des dossiers individuels d'allocataires du RSA présentés anonymement, correspondant à des situations complexes, notamment tous les cas de suspension du versement de l'allocation pour non-respect des démarches d'insertion. La présence de représentants des allocataires apporte un point de vue complémentaire et spécifique, renforçant ainsi la légitimité des avis émis. Depuis novembre 2019, quelques représentants des comités consultatifs siègent au sein de la Commission citoyenne du Budget participatif de l'Hérault, chargée d'examiner l'éligibilité des projets citoyens déposés par les Héraultais dans le cadre de ce nouveau dispositif.



LÉGENDES DES ODD :



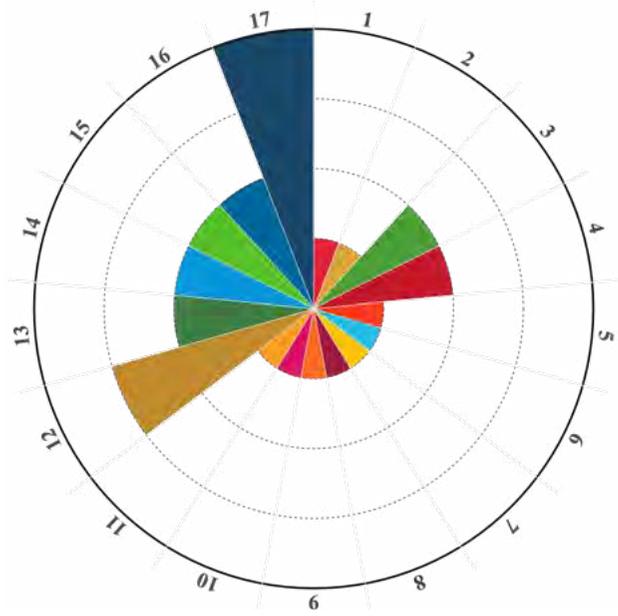
49

INCITER À L'ORGANISATION DE MANIFESTATION SPORTIVES ÉCO-RESPONSABLES

Partenaire privilégié des manifestations sportives qui mettent en avant la promotion du territoire héraultais, le Département, par sa contribution et en complément de l'action de l'Office départemental des sports Hérault Sport, soutient des événements qui consolident l'Hérault comme territoire d'excellence sportive.

Dans une perspective d'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives vers des réalisations d'événements de plus en plus respectueux de l'environnement, le Département met à disposition du mouvement sportif et des collectivités le guide pratique des bonnes conduites écoresponsables.

Les événements sportifs en milieu naturel connaissent un essor important depuis quelques années.



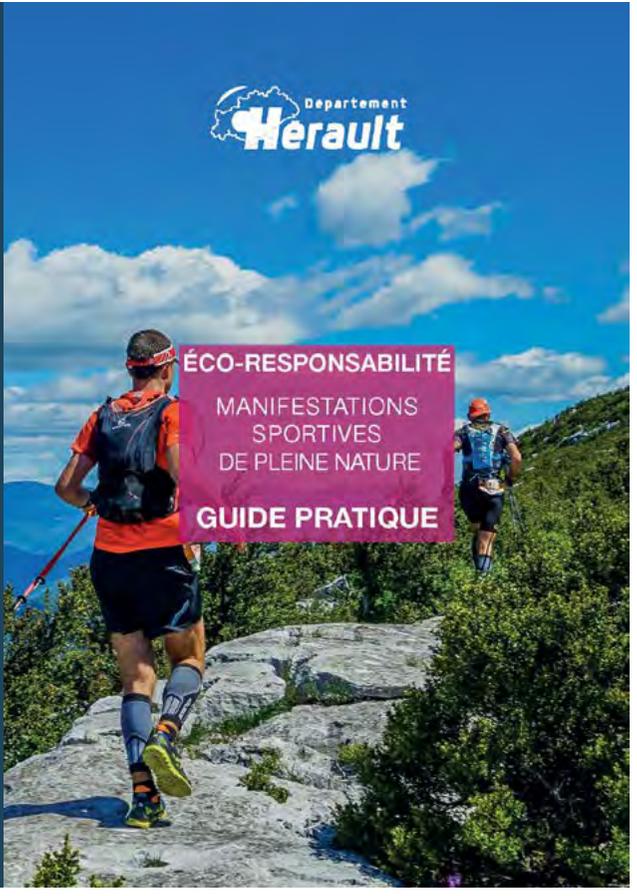
Même si les bonnes volontés des organisateurs en matière écoresponsable sont déjà solidement ancrées dans les pratiques existantes, il ressort encore bien souvent un déficit dans l'accompagnement vers une démarche prenant mieux en compte les composantes du développement durable.

Aussi, ce guide a pour objectif d'amener et d'inciter les acteurs du sport et de l'environnement à réfléchir, bien en amont, aux bons réflexes à adopter pour limiter les impacts sur les milieux naturels et mieux appréhender l'analyse des dossiers de demande d'autorisation de manifestation.

Ainsi, le guide entend aborder les points suivants dans une démarche de partenariat bienveillante, constructive, participative et éducative :

- réguler l'offre de manifestations sportives de nature ;
- sensibiliser les organisateurs à la démarche "écoresponsable" en leur permettant d'appréhender l'organisation de la manifestation dans sa globalité ;
- créer une véritable dynamique citoyenne dans laquelle chaque participant de la manifestation pourra s'investir qu'il soit bénévole, sportif ou partenaire ;
- préserver et contrôler les impacts sur les espaces naturels et la biodiversité ;
- véhiculer une image positive de la manifestation auprès du public ;
- participer à la valorisation de la dynamique du territoire en recherchant un impact positif sur la vie économique et sociale locale

Ce guide écoresponsable, outil pratique conçu à destination des organisateurs de manifestations sportive de pleine nature et pour les territoires participe à la solidarité locale et à la sensibilisation générale en faveur du développement durable.



LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

50

ACCOMPAGNER DES AGRICULTEURS HÉRAULTAIS ENGAGÉS DANS DES ACTIONS DE COOPÉRATION AGRICOLE AU SÉNÉGAL

Dès l'année 2000, un groupe d'agriculteurs héraultais avait entrepris, avec l'aide de l'association aveyronnaise Avem, une mission de découverte dans le village de Diossong, au Sénégal, dans le but d'étudier comment aider les agriculteurs locaux. Le groupe avait souhaité réfléchir à des solutions qui permettraient aux jeunes agriculteurs sénégalais de se former et de s'installer au pays.

Dix ans plus tard, ce groupe créait deux associations en Hérault, Jappoo et Alfang, afin de mettre en place au Sénégal un centre de formation agricole solidaire et une ferme pilote d'application.

Ce projet de solidarité internationale, soutenu par le Département, a permis, via un partenariat actif en France comme au Sénégal, d'agir à la fois sur l'acquisition de connaissances communes, de mettre en place des pratiques plus solidaires, plus économes en ressources, de permettre aux populations de rester vivre au pays avec une agriculture fournissant du travail et de la nourriture pour tous.

L'un des objectifs consiste à moderniser l'agriculture familiale dans cette région et aider les agriculteurs à renforcer leurs capacités d'organisation et de gestion, basées sur un modèle coopératif.

Il ne s'agit pas de venir plaquer un modèle tel quel, mais de tirer les enseignements, en les adaptant aux spécificités locales, d'expériences vécues en France.

Ainsi, il a été proposé de s'inspirer du modèle des Cuma (Coopératives d'usage de machines agricoles) pour mutualiser les 2 tracteurs d'occasion, les faucheuses, les déchaumeuses et les remorques qui ont été fournies. Ces structures démocratiques et autogérées permettent à des petits exploitants de mettre en commun leurs moyens de production, ceci dans le souci d'une meilleure efficacité et qualité de la production.

En parallèle, des actions de formation à la conduite et à l'entretien des tracteurs ont été engagées, ainsi que des sessions de sensibilisation à la préparation et à la protection des sols animées par un chercheur du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

Le projet a également permis de former sur place une vingtaine de candidats à l'installation et, à Montpellier,



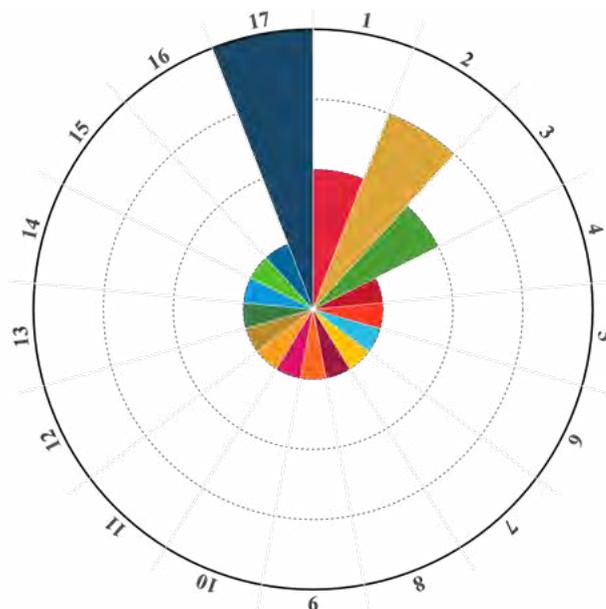
Battage mécanique du mil

l'Institut des Régions Chaudes (Centre de recherches public) accueille les formateurs sénégalais et propose à ses étudiants des stages autour de ce projet.

Enfin, au niveau Héraultais, le projet fait l'objet d'une communication grand public via des rencontres et conférences, principalement dans le secteur du Caylar.

Il a, de plus, permis aux 16 éleveurs engagés dans l'opération de mener une réflexion nouvelle sur leur modèle de production et sur l'agriculture des pays du sud, ce qui les a incité à aller porter cette réflexion auprès de plusieurs Cuma Héraultaises. Il s'agissait aussi de mobiliser les Cuma pour qu'elle puisse céder des matériels d'occasion aux éleveurs sénégalais regroupés au sein de l'Agroprov (Association des Groupements de Producteurs Ovins de Kaolack).

Grace aux partenariats noués au travers d'élus, d'agriculteurs, de Cuma et d'associations professionnelles, le projet qui consistait à venir en aide à des agriculteurs sénégalais dépourvus de matériel, de technicité et de cheptel a pu se concrétiser et le village de Diossong va pouvoir être autonome et faire vivre sa population de son agriculture. Les agriculteurs héraultais ont pu se solidariser autour de ce projet, réfléchir à une amélioration de leurs groupements locaux et l'élan de solidarité a créé des liens qui aujourd'hui leur permettent d'avancer ensemble.



Jappoo

LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

CLASSEMENT DES ACTIONS PAR DGA* RÉFÉRENTE DANS L'ADMINISTRATION

DGA	N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ODD
AG	24	Développer et adapter le système d'information pour la dématérialisation des documents et des échanges	9
AG	25	Intégrer la problématique environnementale et sociale dans les marchés de propreté des locaux	10
AG	32	Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique	12
AG	33	Réduire la consommation de papier et des frais d'impression en dématérialisant l'ensemble de la chaîne comptable	12
AT	10	Eduquer, mobiliser et innover pour réduire les déchets au bord des routes	4
AT	17	Expérimenter un procédé innovant éclairage public économe	7
AT	18	Mettre en œuvre un système de chauffage / refroidissement utilisant l'inertie thermique du bâtiment : la "dalle active"	7
AT	22	Mettre en place les bureaux du futur	9
AT	23	Déployer le portail open data du Département : Hérault Data	9
AT	36	Amplifier la pratique cyclable par l'octroi d'aides à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)	13
AT	41	Gérer durablement les dépendances routières afin de mieux intégrer la route dans le paysage	15
AT	42	Améliorer le cadre de vie en réduisant le bruit routier	15
AT	44	Développer une démarche routière participative : « En route pour l'Hérault »	16
DETIE	5	Sensibiliser les partenaires de l'alimentation solidaire de l'Hérault à la sécurité des aliments	2
DETIE	6	Accompagner des chantiers d'insertion en maraîchage bio	2
DETIE	12	Elargir le public de la Maison départementale de l'environnement par la programmation d'expositions ambitieuses	4
DETIE	15	Renforcer la coopération avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse par le renouvellement d'un accord-cadre quinquennal	6
DETIE	26	Promouvoir les initiatives solidaires et citoyennes sur le territoire du Bassin de Thau	10
DETIE	27	Agir en faveur de l'inclusion numérique des personnes en difficulté afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle : le numérique solidaire	10
DETIE	34	Valoriser les sédiments de dragage des ports	12
DETIE	38	Qualifier l'impact environnemental des campings par un dispositif d'étiquetage normé	13
DETIE	39	Créer un équipement dédié à la sensibilisation aux enjeux du littoral : la Maison du littoral	14
DETIE	40	Favoriser la biodiversité marine dans les ports en y installant des nurseries à poissons	14
DETIE	43	Mettre en valeur des domaines départementaux avec des jeunes bénévoles internationaux	15
DETIE	45	Constituer une équipe pluridisciplinaire ad hoc dédiée temporairement à une mission : la "Fabrique des projets" du budget participatif de l'Hérault	16
DETIE	48	Associer les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'amélioration des dispositifs d'insertion par une participation aux instances consultatives	17



DGA	N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ODD
DRE	16	Soutenir une action de creusement d'un puits et de reforestation dans un village du Mali	6
DRE	28	Favoriser la participation de jeunes, porteurs d'un handicap mental, à un séjour "Service volontaire européen" au Maroc	10
DRE	50	Accompagner le développement de l'entreprenariat coopératif agricole au Sénégal	17
ECJSL	4	Appliquer un nouveau barème d'aide aux repas dans les collèges pour renforcer l'accès aux familles les plus modestes	2
ECJSL	7	S'engager en faveur du sport au travers du dispositif "Terres de jeux 2024"	3
ECJSL	11	Consulter les collégiens pour leur permettre d'améliorer leur cadre de vie au collège	4
ECJSL	29	Organiser des conférences grand public pour diffuser largement les savoirs : les Mardis d'O	11
ECJSL	30	Préserver l'histoire et la mémoire de demain avec un archivage électronique des messageries plus respectueux de l'environnement	11
ECJSL	35	Déployer le moteur de recherches éco-responsable Ecosia sur tous les postes informatiques des collégiens	13
ECJSL	37	Désimpermeabiliser et végétaliser les cours de collèges	13
ECJSL	49	Inciter à l'organisation de manifestation sportives éco-responsables	17
RH	8	Renforcer la politique de prévention des risques professionnels en faveur des agents techniques des collèges de l'Hérault.	3
RH	13	Déployer un plan d'actions pour l'égalité professionnelle Femmes Hommes dans l'administration départementale	5
RH	20	Réduire le temps de trajet domicile-travail des agents du Département grâce à un assouplissement des horaires	8
RH	21	Favoriser et accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département	8
RH	31	Etendre le télétravail en s'appuyant sur dix années d'expériences capitalisées	11
RH	46	Sensibiliser les agents du Département aux règles du cumul d'activités	16
RH	47	Sensibiliser à la diversité en contexte professionnel au sein de l'administration départementale	16
SD / ECJSL	1	Lutter contre le gaspillage alimentaire en développant la citoyenneté des collégiens	1
SD	2	Garantir et renforcer un accueil de proximité de tous les héraultais grâce à une nouvelle organisation des missions des solidarités départementales	1
SD	3	Concourir à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	1
SD	9	Prévenir l'exposition précoce des enfants aux écrans	3
SD	14	Renforcer le dispositif d'Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries	5
SD	19	Lutter efficacement contre la précarité énergétique	7

*DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :

AG Administration générale

AT Aménagement du territoire

DRE Direction des Relations Extérieures

DETIE Développement de l'économie territoriale, insertion et environnement

ECJSL Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

RH Ressources humaines

SD Solidarités départementale





CONTACT :

Direction Générale Adjointe
 Développement Économique Territorial, Insertion, Environnement,
 Mission Développement Durable, Études et Perspectives :

Christian Cazin
 04 67 67 76 34 ccazin@herault.fr



LE DÉPARTEMENT

1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Tél. : 04 67 67 67 67

herault.fr